ANNUAL REPORT

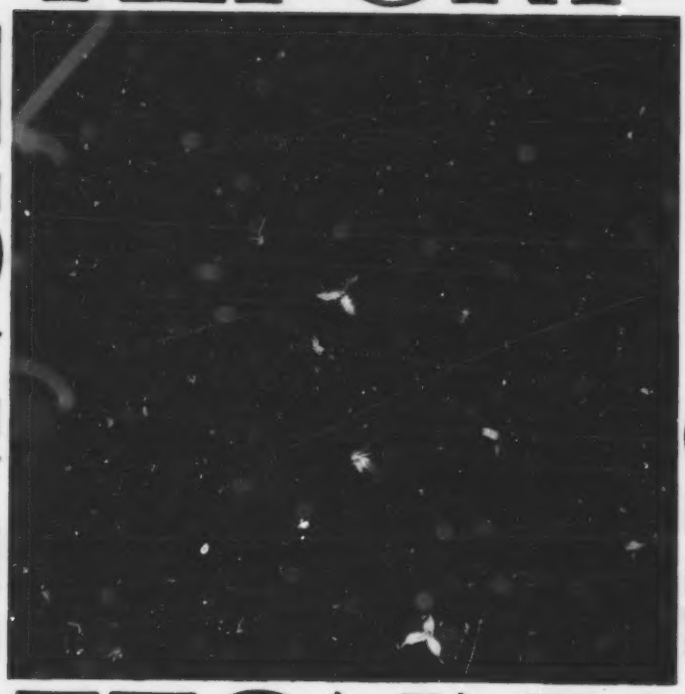

RAPPORT ANNUEL

Ontario

Ministry of the Attorney General

Ministère du Procureur général

ISSN 0382-1803 03/87

To His Honour the Lieutenant Governor in Council

May it please Your Honour:

It is my pleasure to present to Your Honour the annual report of the Ministry of the Attorney General for the year 1985-86.

The Honourable Ian Scott
Attorney General

À son honneur le lieutenant-gouverneur en conseil
Plaise à votre honneur:

de m'accorder le plaisir de lui présenter le rapport annuel du ministère du Procureur général pour l'exercice 1985 - 1986

L'honorable Ian G. Scott
Procureur général

TABLE OF CONTENTS

Letter from the Deputy Attorney General	**5**
Organization Chart	**6**
Communications Branch	**7**
French-Language Services Branch	**8**
Drinking/Driving Countermeasures Office	**10**
Policy Development Division	**12**
Office of the Legislative Council	**19**
Courts Administration Program	**20**
Office of the Executive Director, Courts Administration Division	21
Office of Judicial Support Services	21
Facilities and Special Court Services Branch	21
Facilities Planning and Maintenance Section	22
Court Reporting Services	24
Court Interpretation and Translation Services	25
Small Claims Court Services Branch	25
Supreme and District Court Services Branch	26
Provincial Court Services Branch	27
Support and Custody Enforcement Program	28
Criminal Law Division	**28**
Crown Attorneys' System	29
Crown Law Office — Criminal Law	37
Civil Law Division	**42**
Crown Law Office — Civil Law	43
Constitutional Law Office	48
Legal Services	54
Office of the Official Guardian	55
Office of the Public Trustee	57
Programs and Administration Division	**58**
Human Resources Branch	59
Audit Services Branch	60
Financial Management and Program Planning Branch	61
Computer and Telecommunications Services Branch	62
Accountant, Supreme Court of Ontario	63
Law Library	64
Affirmative Action Program	64
Research Services	66
Provincial Court (Family Division)	**67**
Provincial Court (Criminal Division)	**75**
Provincial Court (Civil Division)	**77**
Ontario Law Reform Commission	**78**
Ontario Municipal Board	**80**
Assessment Review Board	**85**
Criminal Injuries Compensation Board	**88**
Board of Negotiation	**89**
Office of the Public Complaints Commissioner	**90**
Acts Administered by the Ministry of the Attorney General	**93**

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du sous-procureur général	**5**
Organigramme	**6**
Direction des communications	**7**
Direction des services en français	**8**
Bureau des contre mesures sur l'ivresse au volant	**10**
Division de l'élaboration des politiques	**12**
Bureau du premier conseiller législatif	**19**
Programme d'administration des tribunaux	**20**
Bureau du directeur général, Division de l'administration des tribunaux	21
Bureau des services de soutien judiciaire	21
Direction des installations et des services spéciaux aux tribunaux	21
Section de la planification et de l'entretien des installations	22
Services de sténographie judiciaire	24
Services d'interprétation et de traduction judiciaires	25
Direction des services de la cour des petites créances	25
Direction des services de la Cour suprême et des cours de district	26
Direction des services de la Cour provinciale	27
Programme d'exécution des ordonnaires de pensions alimentaires et de gardes d'enfants	28
Division du droit criminel	**28**
Réseau des procureurs de la Couronne	29
Bureau des avocats de la Couronne — Droit criminel	37
Division du droit civil	**42**
Bureau des avocats de la Couronne — Droit civil	43
Bureau du droit constitutionnel	48
Direction des services juridiques	54
Bureau du Tuteur public	55
Bureau du Curateur public	57
Division des programmes et de l'administration	**58**
Direction des ressources humaines	59
Direction des services de vérification	60
Direction de la gestion financière et des programmes	61
Direction des services de télécommunications et d'informatique	62
Comptable de la Cour suprême de l'Ontario	63
Bibliothèque de droit	64
Programme d'action positive	64
Services de recherche	66
Cour provinciale (Division de la famille)	**67**
Cour provinciale (Division criminelle)	**75**
Cour provinciale (Division civile)	**77**
Commission de réforme du droit de l'Ontario	**78**
Commission des affaires municipales de l'Ontario	**80**
Commission de révision de l'évaluation foncière	**85**
Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels	**88**
Commission de négociation	**89**
Bureau du Commissaire aux plaintes du public	**90**
Lois administrées par le ministère du Procureur général	**93**

Letter from the Deputy Attorney General

Dear Mr. Attorney:

I am pleased to submit the Annual Report of your Ministry for the fiscal year ending March 31, 1986.

The Annual Report records the continuing contribution of hundreds of dedicated public servants to the administration of justice in Ontario. While legal matters continue to enjoy high public interest, the task of managing with scarce resource is increasingly challenging. The high esteem which the Ministry enjoys testifies to the ability of our staff to meet those challenges.

In this report one can see the amazing breadth and depth of the work that is necessary to carry out the responsibilities of the Ministry. The machinery of justice requires the smooth interaction of many different parts. We are fortunate to have in the Ministry so many people willing to work together year after year to maintain the highest standards in the delivery of the Ministry's services.

Yours very truly,

Richard F. Chaloner
Deputy Attorney General

Lettre du sous-procureur général

Monsieur le procureur général,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de votre ministère pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1986.

Ce rapport souligne le travail assidu des centaines de fonctionnaires qui se consacrent à l'administration de la justice en Ontario. Une attention toute particulière continue d'être portée aux questions judiciaires, mais la raréfaction des ressources en rend la gestion de plus en plus complexe. La réputation dont jouit le ministère montre cependant que son personnel excelle à relever les défis qui se présentent.

Ce rapport donne un aperçu de l'importance du travail que doit accomplir le ministère pour s'acquitter de ses responsabilités. Le bon fonctionnement de l'appareil judiciaire exige une collaboration harmonieuse entre ses divers rouages. Le ministère a tout lieu d'être fier du travail accompli par tous ceux qui lui permettent d'offrir au public, d'année en année, des services de qualité.

Veuillez agréer, Monsieur le procureur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le sous-procureur général,

Richard F. Chaloner

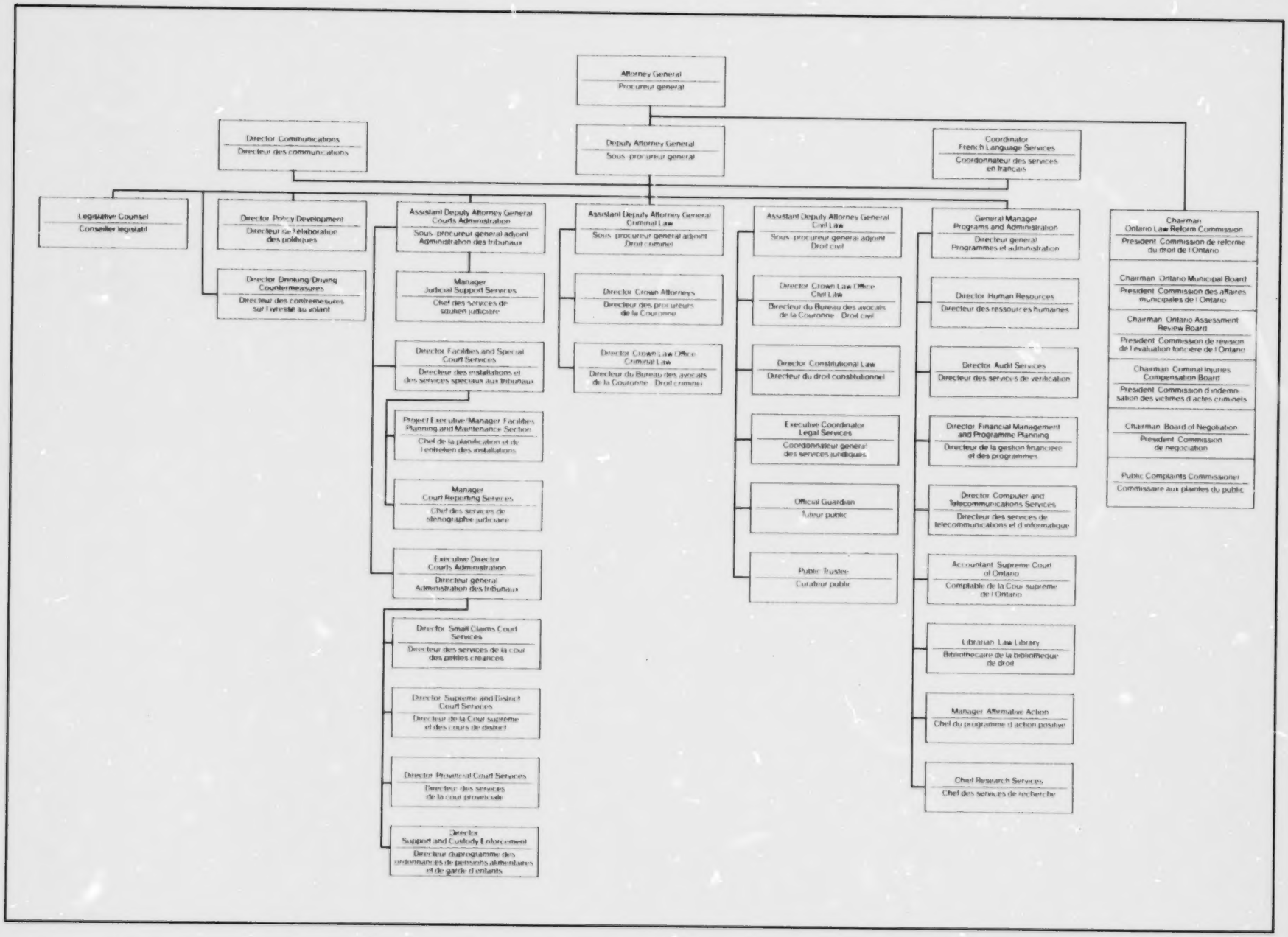
Attorney General
Procureur general
Director Communications
Directeur des communications
Deputy Attorney General
Sous-procureur general
Coordinator French Language Services
Coordonnateur des services en français
Legislative Counsel
Conseiller legislatif
Director Policy Development
Directeur de l'élaboration des politiques
Director Drinking/Driving Countermeasures
Directeur des contremesures sur l'ivresse au volant
Assistant Deputy Attorney General Courts Administration
Sous-procureur general adjoint Administration des tribunaux
Manager Judicial Support Services
Chef des services de soutien judiciaire
Director Facilities and Special Court Services
Directeur des installations et des services spéciaux aux tribunaux
Project Executive/Manager Facilities Planning and Maintenance Section
Chef de la planification et de l'entretien des installations
Manager Court Reporting Services
Chef des services de sténographie judiciaire
Executive Director Courts Administration
Directeur general Administration des tribunaux
Director Small Claims Court Services
Directeur des services de la cour des petites créances
Director Supreme and District Court Services
Directeur de la Cour suprême et des cours de district
Director Provincial Court Services
Directeur des services de la cour provinciale
Director Support and Custody Enforcement
Directeur du programme des ordonnances de pensions alimentaires et de garde d'enfants
Assistant Deputy Attorney General Criminal Law
Sous-procureur general adjoint Droit criminel
Director Crown Attorneys
Directeur des procureurs de la Couronne
Director Crown Law Office Criminal Law
Directeur du Bureau des avocats de la Couronne - Droit criminel
Assistant Deputy Attorney General Civil Law
Sous-procureur general adjoint Droit civil
Director Crown Law Office Civil Law
Directeur du Bureau des avocats de la Couronne - Droit civil
Director Constitutional Law
Directeur du droit constitutionnel
Executive Coordinator Legal Services
Coordonnateur general des services juridiques
Official Guardian
Tuteur public
Public Trustee
Curateur public
General Manager Programs and Administration
Directeur general Programmes et administration
Director Human Resources
Directeur des ressources humaines
Director Audit Services
Directeur des services de vérification
Director Financial Management and Programme Planning
Directeur de la gestion financière et des programmes
Director Computer and Telecommunications Services
Directeur des services de télécommunications et d'informatique
Accountant Supreme Court of Ontario
Comptable de la Cour suprême de l'Ontario
Librarian Law Library
Bibliothécaire de la bibliothèque de droit
Manager Affirmative Action
Chef du programme d'action positive
Chief Research Services
Chef des services de recherche
Chairman Ontario Law Reform Commission
President Commission de reforme du droit de l'Ontario
Chairman Ontario Municipal Board
President Commission des affaires municipales de l'Ontario
Chairman Ontario Assessment Review Board
President Commission de revision de l'évaluation foncière de l'Ontario
Chairman Criminal Injuries Compensation Board
President Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels
Chairman Board of Negotiation
President Commission de negociation
Public Complaints Commissioner
Commissaire aux plaintes du public

Communications Branch

Allan Dickie, Director
Annie Côté-Kennedy, Coordinator

The Communications Branch provides all public relations functions for the ministry, including media relations, public education, advertising and speechwriting. It provides advice on communications matters to the Attorney General, the Deputy Attorney General and senior ministry officials. As well, it coordinates the researching, writing, designing, production, printing and distribution of all public information materials emanating from the ministry, including news releases, speeches, brochures, pamphlets, promotional items and films.

During the 1985-86 fiscal year, the branch prepared speeches on topics ranging from legal aid to drinking and driving, and from family law to freedom of information. The branch also wrote and distributed news releases explaining new ministry appointments, programs, legislation and policies. Hundreds of telephone requests and inquiries, from both the general public and the media, were answered by communications staff.

The branch continued to coordinate the ministry's anti-drinking and driving Christmas campaign. This year, the campaign consisted of the award-winning commercial "Flashback," placed in television stations across the province, and the "First, He Killed the Bottle..." poster featured in bus shelters and weekly and ethnic newspapers.

The branch distributed public legal information to law firms, schools, legal clinics, and other agencies and offices. In 1985-86, approximately 380,000 copies of various ministry publications and posters were distributed in response to telephone and written requests. Ministry films were also loaned through a distribution house. During 1985-86, the three ministry films were seen by an estimated 3,104,000 viewers.

The branch also monitors issues of interest to the ministry by scanning newspapers and broadcast media and it maintains a daily clipping service for distribution within the ministry. A computerized clipping index, and on-line access to InfoGlobe, enable quick retrieval of articles and broadcasts by issue, date and source.

The Communications Branch is involved in public legal information outside the ministry. The coordinator, for example, is a member of the Law Day Committee. The committee, with representation from the bar, government and the judiciary, organized a program last April to further a better understanding of the law and of the justice system.

The branch played a leading role in Community Justice Week 1986. Chaired by the branch coordinator, a committee of representatives from other justice-field ministries prepared a poster and guide book to encourage and assist in planning activities for Community Justice Week. A booklet, "Justice in Ontario" explained how the justice system works and was distributed across the province to educational institutions, libraries, municipalities, information centres and MPP offices.

Direction des communications

Allan Dickie, directeur
Annie Côté-Kennedy, coordonnatrice

La Direction des communications est chargée de l'ensemble des relations publiques du ministère, notamment des relations avec les médias, de l'information et des services de publicité et de rédaction. Elle conseille aussi le procureur général, le sous-procureur général et les hauts fonctionnaires du ministère en matière de communications et coordonne la recherche, la rédaction, la conception, la production, l'impression et la distribution des documents d'information, communiqués, allocutions, brochures, dépliants, films et matériel de promotion réalisés par le ministère.

Au cours de l'exercice 1985-1986, la direction a préparé des allocutions sur les sujets les plus divers: aide juridique, conduite en état d'ivresse, droit de la famille, accès à l'information, etc. Elle a aussi préparé et diffusé des communiqués sur les nominations, les programmes, les lois et politiques du ministère, et répondu à des centaines de demandes téléphoniques et écrites d'information émanant du public et des médias.

La direction a continué de coordonner la campagne de publicité de la période des Fêtes contre la conduite en état d'ivresse, axée sur le message télévisé "Flashback", qui a remporté un prix international, et sur l'affiche "D'abord, il a bu. À mort.", placée dans les abribus, les hebdomadaires et les journaux ethniques.

La direction a aussi fourni des renseignements juridiques aux cabinets d'avocats, aux écoles, aux cliniques juridiques et à divers bureaux et organismes. Au cours de l'exercice, elle a distribué environ 380 000 exemplaires de ses publications et affiches en réponse aux demandes téléphoniques et écrites. On estime à 3 104 000 le nombre de personnes qui ont vu, en 1985-1986, les trois films du ministère, dont le prêt était confié à une maison de distribution.

La direction suit aussi l'évolution des questions qui intéressent le ministère en dépouillant les reportages des journaux et des stations de radio et de télévision, et assure un service quotidien de coupures de presse à l'usage du ministère. Un index informatisé et l'accès direct à la banque InfoGlobe permettent de retrouver rapidement les articles et reportages selon le sujet, la date et la source.

La direction assure aussi à l'extérieur du ministère un service d'information juridique, dont la coordonnatrice est membre du comité de la Journée du droit. Ce comité, composé de représentants du barreau, du gouvernement et de la magistrature, a organisé un programme en avril dernier pour mieux faire comprendre au public la loi et le système judiciaire.

La direction a également joué un rôle de premier plan dans l'organisation de la Semaine de la justice dans la communauté 1986. Présidé par la coordonnatrice de la direction, un comité constitué de représentants des autres ministères du secteur de la justice a préparé une affiche et un guide sur la Semaine de la justice dans la communauté, et distribué une brochure sur les rouages du système judiciaire, "Justice in Ontario," aux établissements d'enseignement, aux bibliothèques, aux municipalités, aux centres d'information et aux bureaux des députés provinciaux.

French-Language Services Branch

Etienne Saint-Aubin, Coordinator

Each branch of the ministry is responsible for ensuring efficient French-language services. The French-Language Services Branch advises the Attorney General and senior ministry officials on policy initiatives in this area and monitors their application.

To facilitate access to various ministry branches and agencies and to stress the program's importance, the coordinator reports to the Deputy Attorney General.

How the System Works
Today, French-speaking citizens charged with a criminal offence have the right, upon request, to be tried in their own language anywhere in Ontario. For non-criminal matters, which include all civil proceedings and provincial offences, litigants have the right to be understood in their own language in all courts. French-language services are available at all times in 12 counties and districts, including Algoma, Cochrane, Essex, Niagara-South, Nipissing, Ottawa-Carleton, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont, Dundas and Glengarry, Sudbury, Timiskaming and York.

When a request arises elsewhere, bilingual judges, Crown attorneys and staff travel as needed. Where a trial by jury is requested in an area without a French-speaking population large enough to empanel a bilingual jury, a change of venue is arranged. This occurred once last year.

Bilingual Court Forms
Work continued on making all public court forms bilingual.

Language Training
During the year, some 200 ministry staff and judiciary participated in French-language training provided by the Civil Service Commission. Advanced immersion training was provided in Jonquière, Québec for 12 persons. Judges attended special programs conducted by the Commissioner for Federal Judicial Affairs.

The branch is now concentrating on more training for fewer persons, hoping to achieve a working level of fluency in a shorter period.

Staffing Policy
The office receives notices of job vacancies and determines which positions in which counties and districts require knowledge of both English and French. Testing is carried out by the office as part of the recruitment process.

The following chart indicates the present level of bilingualism in ministry offices. The ministry has reached 76.8 per cent of its objective, up from 70.4 per cent in 1984-85.

Direction des services en français

Étienne Saint-Aubin, coordonnateur

Chaque direction du ministère est tenue d'assurer des services efficaces en français. La Direction des services en français conseille le procureur général et ses hauts fonctionnaires sur les initiatives à prendre dans ce domaine et en supervise la réalisation.

Pour bien souligner l'importance de ce programme et en faciliter l'accès aux autres directions et organismes, le coordonnateur relève du sous-procureur général.

Fonctionnement du système
Aujourd'hui, les citoyens francophones accusés d'un délit criminel peuvent, sur demande, avoir un procès dans leur langue partout en Ontario. Dans les cas de poursuites civiles et d'infractions provinciales, les parties peuvent être entendues dans leur langue dans tous les tribunaux. Des services en français sont offerts en tout temps dans les 12 comtés et districts suivants: Algoma, Cochrane, Essex, Niagara-Sud, Nipissing, Ottawa-Carleton, Prescott-Russell, Renfrew, Stormont, Dundas et Glengarry, Sudbury, Timiskaming et York.

Ailleurs, sur demande, un juge, un procureur de la Couronne et un personnel bilingues se rendent sur place.

Lorsqu'un procès avec jury doit être fait dans une région qui ne compte pas suffisamment de francophones pour permettre la constitution d'un jury bilingue, ce qui est survenu une fois au cours de l'exercice, le procès se tient dans une autre région.

Formulaires bilingues
La direction a poursuivi son travail en vue de mettre à la disposition du public des formulaires bilingues.

Cours de langue
Au cours de l'exercice, quelque 200 fonctionnaires et membres de la magistrature ont suivi les cours de français offerts par la Commission de la fonction publique. Douze personnes ont participé à des cours d'immersion à Jonquière (Québec), et quelques juges ont suivi les cours spéciaux offerts par le Commissaire fédéral aux affaires judiciaires.

La direction cherche à assurer une formation plus spécialisée à quelques personnes, qui pourront avoir plus rapidement une connaissance suffisante du français.

Dotation en personnel
La direction est informée des postes à combler dans les comtés et districts, détermine ceux qui exigent une connaissance du français et de l'anglais et fait passer des examens aux candidats.

Le tableau ci-après indique le degré de bilinguisme des bureaux du ministère, qui a atteint 76,8 pour 100 de son objectif, contre 70,4 pour 100 en 1984-1985.

Bilingual Staff in Designated Counties and Districts			Personnel bilingue dans les comtés et districts désignés	
	Employee Total Nombre total d'employés	Designated Positions Postes désignés	Bilingual Staff in Designated Positions Personnes bilingues dans les postes désignés	Total Bilingual Staff Nombre total d'employés bilingues
Algoma	39	10 (25.6%)	6 (60%)	6 (15.4%)
Cochrane	28	20 (71.4%)	18 (90%)	20 (71.4%)
Essex	73	12 (16.4%)	10 (83.3%)	15 (20.5%)
Niagara South/Niagara Sud	41	8 (19.5%)	3 (37.5%)	3 (7.3%)
Nipissing	20	10 (50%)	6 (60%)	8 (40%)
Ottawa-Carleton	107	34 (31.8%)	31 (91.2%)	38 (35.5%)
Prescott-Russell	12	12 (100%)	12 (100%)	12 (100%)
Renfrew	17	2 (11.8%)	2 (100%)	2 (11.8%)
Stormont, Dundas & Glengarry	19	9 (47.4%)	8 (88.9%)	11 (57.9%)
Sudbury	50	20 (40%)	17 (85%)	24 (48%)
Temiskaming	13	6 (46.2%)	4 (66.7%)	6 (46.2%)
York	2097	112 (5.3%)	4 (66.7%)	110 (5.2%)
Total Designated Counties & Districts Total comtés et districts désignés	2515	255 (10.1%)	195 (76.8%)	255 (10.1%)
TOTAL PROVINCE	3840	255 (6.6%)	195 (76.8%)	263 (6.8%)

Translation

The office coordinates the ministry's translation requirements. It supervises the translation of wills into French. In 1985-86, 24 wills were translated.

Ontario-Quebec Relations

This year, a previously successful exchange program between Crown prosecutors from Quebec and Ontario Crown attorneys was renewed. Each prosecutor assumed full member status of the bar of the other province and as a representative of the Attorney General of that province. Besides improving language skills, this program helped strengthen the bonds between the two provinces. Such exchanges will be continued in subsequent years.

Work with the French-Speaking Bar

The ministry works closely with the Association des juristes d'expression française, which brings together lawyers, judges and others who work in French in the courts. The association received a $140,000 ministry grant to develop forms, materials and other related work.

The ministry also benefited from the advice of eminent counsel on the ministry's French-language services advisory committee which met to consider the Courts of Justice Act. Members of the committee were:

- J. Kenneth Alexander (Timmins)
- Neil Campbell (Sudbury)
- Michel Z. Charbonneau (Hawkesbury)
- Pierre Genest (Toronto)
- Doug Goudie (Toronto)
- William C. Graham (Toronto)
- Pierre Guindon (Cornwall)
- Fran Kitely (Toronto)
- Mark Orkin (Toronto)
- Ryan Paquette (Hamilton)
- Robert Paris (Ottawa)
- Richard Pharand (Sudbury)
- Ronald J. Poirier (Thunder Bay)
- Gilles Racicot (Timmins)
- Micheline Rawlings (Windsor)

Traduction

La direction coordonne le travail de traduction du ministère et supervise la traduction de testaments en français. En 1985-1986, 24 testaments ont été traduits.

Relations Ontario-Québec

Au cours de l'exercice, l'échange de procureurs de la Couronne entre les deux provinces s'est poursuivi. Dans le cadre de ce programme fructueux, qui contribue à renforcer les liens entre l'Ontario et le Québec et permet aux participants d'améliorer leurs connaissances linguistiques, chaque procureur a qualité de membre du barreau de l'autre province et de représentant du procureur général de cette province. Ces échanges se poursuivront au cours des prochaines années.

Juristes francophones

Le ministère collabore étroitement avec l'Association des juristes d'expression française, qui regroupe les avocats, les magistrats et les autres fonctionnaires qui utilisent le français dans les cours de justice. Il a versé une subvention de 140 000 $ à l'association pour l'élaboration de formulaires et documents connexes.

Le ministère a également profité des conseils des éminents juristes qui siègent au comité consultatif des services en français du ministère et ont étudié la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Voici les membres de ce comité:

- J. Kenneth Alexander (Timmins)
- Neil Campbell (Sudbury)
- Michel Z. Charbonneau (Hawkesbury)
- Pierre Genest (Toronto)
- Doug Goudie (Toronto)
- William C. Graham (Toronto)
- Pierre Guindon (Cornwall)
- Fran Kitely (Toronto)
- Mark Orkin (Toronto)
- Ryan Paquette (Hamilton)

— Paul Rouleau (Toronto)
— David W. Scott (Ottawa)
— Claude Thomson (Toronto)

Award of Merit

In 1984, the office introduced an outstanding merit award for implementation of the ministry's French-language services policy. This year, the recipient was the Courts Administration Division for improving delivery of French-language services in its offices. Particularly highlighted was the district of Timiskaming where, through the leadership of Sheriff J.R. Dent, a dramatic improvement was made.

— Robert Paris (Ottawa)
— Richard Pharand (Sudbury)
— Ronald J. Poirier (Thunder Bay)
— Gilles Racicot (Timmins)
— Micheline Rawlings (Windsor)
— Paul Rouleau (Toronto)
— David W. Scott (Ottawa)
— Claude Thomson (Toronto)

Prix d'excellence

En 1984, la direction a institué un prix d'excellence pour reconnaître le mérite des artisans de la mise en oeuvre de la politique du ministère sur les services en français. Le prix 1985-1986 a été décerné à la Division de l'administration des tribunaux, qui a amélioré les services en français dispensés dans ses bureaux. Il convient de souligner particulièrement les progrès remarquables accomplis dans le district de Timiskaming, sous la direction du shérif J.R. Dent.

Drinking/Driving Countermeasures Office

David Bruce, Director

The Drinking/Driving Countermeasures Office was established in September 1983, to coordinate provincial efforts to combat drinking and driving, including encouragement of community-based programs and review of policy issues.

There are clear signs that efforts to increase awareness are having a real impact in Ontario. Between 1981 and 1985, there was a steady decline in fatal accidents where drivers had been drinking or were legally impaired. In addition, there has been an unprecedented reduction in impaired driver deaths during the month of December when anti-drinking/driving campaigns have been most intense. Between 1973 and 1983, almost 42 per cent of fatally injured drivers killed in December were legally impaired. This figure dropped to 25 per cent in December 1984 and 7.4 per cent in December 1985.

While these reductions are very encouraging, the problem is still serious. In 1985, 29 per cent of all drivers involved in fatal accidents had been drinking or were legally impaired. More than 600 persons were killed in accidents where alcohol was involved and another 27,000 injured. In 1985, there were more than 42,500 Criminal Code convictions for drinking/driving offences.

New Legislation

In November 1985, the Attorney General announced that amendments would be made to the Highway Traffic Act to significantly increase licence suspensions for convicted impaired drivers. This legislation, which was passed in December 1985, included provisions for:

Bureau des contremesures sur l'ivresse au volant

David Bruce, directeur

Le Bureau de lutte contre l'ivresse au volant, créé en septembre 1983, coordonne les efforts provinciaux, favorise les initiatives locales en la matière et coordonne la révision des politiques.

Tout indique que les efforts de sensibilisation aux dangers de l'ivresse au volant sont couronnés de succès. De 1981 à 1985, le nombre d'accidents mortels attribuables à la conduite en état d'ivresse ou avec des facultés affaiblies a constamment diminué. En outre, il y a eu une baisse sans précédent de ce type d'accidents mortels en décembre, au moment où s'intensifie la campagne de publicité sur les dangers de l'alcool au volant. Entre 1973 et 1983, près de 42 pour 100 des accidents mortels de la route en décembre étaient attribuables à la conduite avec des facultés affaiblies, contre 25 pour 100 en décembre 1984 et 7,4 pour 100 en décembre 1985.

Cette baisse est très encourageante, mais le problème reste grave. 29 pour 100 des accidents mortels de la circulation survenus en 1985 sont attribuables à la conduite en état d'ivresse ou avec des facultés affaiblies. Plus de 600 personnes ont été tuées à cause de l'alcool et 27 000 autres blessées. Pour cette même année, les condamnations criminelles pour conduite en état d'ivresse se sont élevées à 42 500.

Modifications au code de la route

En novembre 1985, le procureur général a annoncé qu'il allait apporter des modifications au *Code de la route* et accroître considérablement les périodes de suspension du permis des conducteurs en état d'ivresse. Ces modifications ont été adoptées en décembre 1985 et prévoient les mesures suivantes:

— an increase in automatic suspensions for first and second drinking/driving offences from three and six months to one and two years respectively; and
— an increase in additional suspensions for driving while prohibited or suspended from a flat six months to a one year conviction for a first offence and two years for a second offence.

The government also committed itself to developing a system of indefinite suspensions for persons with a significant record of drinking/driving offences.

The Countermeasures Office also coordinated Ontario representation at three federal-provincial meetings to discuss the implementation of federal Bill C-18 (Criminal Code amendments) and federal plans for related anti-drinking/driving campaigns.

Community Programs

Work with communities across Ontario to develop local initiatives and programs continued during 1985-86, including community visits, provision of support materials and mounting of special displays. New initiatives were also undertaken:

— Arrangements were made with impaired driving victim Wendy Crawford to visit communities across the province. Early in 1986, letters were sent to all secondary school principals indicating Miss Crawford's availability. By the end of the fiscal year, she had attended more than 50 community and school events and had spoken to an estimated 15,000 individuals directly. Extensive media coverage brought her message to a great many more persons.
— In February 1986, an extensive questionnaire was sent to all Ontario communities. Responses to this survey, which began arriving at the end of the fiscal year, will provide an awareness of community activities that have taken place to date, plans for the future and the areas requiring some assistance.
— In recognition of the important role students and schools play in combating drinking and driving, the office provided financial support for the first S.A.D.D. (Students Against Driving Drunk) conference, to be held in Gananoque in April 1986. The office also developed plans to support the creation of a province-wide student-led organization such as S.A.D.D.

Awareness Campaigns

During the summer and fall of 1985, a cooperative project between the ministry and six youth-oriented radio stations was responsible for more than 750,000 "If You Drink, Don't Drive" window decals being distributed to Ontario motorists.

— la suspension automatique du permis, en cas de conduite en état d'ivresse, est portée de trois mois à un an pour une première infraction, et de six mois à deux ans pour une deuxième infraction;
— pour les conducteurs qui conduisent sans permis pendant cette période, la suspension est portée de six mois à un an pour une première infraction, et à deux ans pour une deuxième infraction.

Le gouvernement s'est aussi engagé à élaborer un système de suspension indéfinie du permis de conduire en cas d'infractions répétées.

Le bureau de lutte contre l'ivresse au volant a coordonné le travail des représentants de l'Ontario qui ont participé à trois rencontres fédérales-provinciales pour discuter des modifications au Code criminel (projet de loi C-18) et des plans fédéraux de campagne contre la conduite en état d'ivresse.

Programmes communautaires

Au cours de l'exercice, le bureau a collaboré à la promotion des initiatives locales. Il a notamment organisé des visites dans les régions, distribué du matériel d'information et présenté des expositions spéciales. Quelques initiatives particulières méritent d'être signalées:

— En collaboration avec Wendy Crawford, victime d'un accident causé par un conducteur en état d'ébriété, le bureau a organisé des visites dans diverses régions. Au début de 1986, des lettres furent envoyées à toutes les écoles secondaires sur l'objet de ces visites. Vers la fin de l'exercice, Mlle Crawford avait participé à plus de 50 rencontres et livré son message à près de 15 000 personnes. La place donnée à ses visites dans les médias lui a cependant permis d'atteindre un auditoire beaucoup plus vaste.
— En février 1986, le bureau a fait parvenir un questionnaire détaillé à toutes les localités ontariennes. Vers la fin de l'exercice, il commençait déjà à recevoir des réponses au questionnaire, qui lui permettront de connaître les activités des diverses régions, les initiatives prévues et les secteurs dans lesquels sa collaboration serait utile.
— Conscient du rôle important des jeunes et de l'école dans la lutte contre l'ivresse au volant, le bureau a versé une aide financière pour l'organisation de la première conférence de l'association S.A.D.D. (Students Against Driving Drunk), qui aura lieu à Gananoque en avril 1986. Il prévoit aussi de collaborer à la mise sur pied d'une association étudiante semblable à l'échelon provincial.

Campagnes de sensibilisation

Au cours de l'été et de l'automne 1985, dans le cadre d'un projet réalisé en collaboration avec le ministère et six stations radiophoniques axées sur les jeunes, plus de 750 000 vignettes "Si vous buvez, ne prenez pas le volant" ont été distribuées aux automobilistes ontariens.

The campaign, which involved Toronto, Ottawa, London, Peterborough and Kingston radio stations, used L.C.B.O. and Brewers Retail outlets to distribute the decals. The participating stations developed anti-drinking/driving announcements using ministry-supplied creative guidelines, then informed listeners of decal pick-up locations and prizes for motorists spotted displaying car window decals. Judged by all participants as extremely successful, the campaign made a major street-level contribution to increasing public awareness of the drinking and driving problem.

The Drinking/Driving Countermeasures Office also distributed thousands of pamphlets, buttons and decals to concerned individuals and groups across Ontario.

Summary
During the past several years, it has been clearly demonstrated that a concentrated effort by communities, police, citizen groups and government can reduce the tragedy of drinking and driving accidents. The challenge now is to build on increased awareness so that changes in attitudes and behavior become permanent. The Countermeasures Office has received approval to expand its efforts, both through the encouragement of new forms of community action on drinking and driving, and by direct awareness campaigns. The office is confident that these efforts, in conjunction with the stiffer penalties for drinking and driving which became law this past year, will lead to further reductions in impaired driving accidents.

Dans le cadre de cette campagne, les brasseries et les établissements de la Régie des alcools de l'Ontario avaient accepté de distribuer des vignettes. Les stations participantes de Toronto, Ottawa, London, Peterborough et Kingston ont diffusé, à partir du matériel fourni par le ministère, des messages sur les dangers de l'ivresse au volant, informé leurs auditeurs des endroits où l'on pouvait se procurer ces vignettes, et remis des prix aux automobilistes qui les avaient collées sur leurs véhicules. De l'avis de tous les participants, cette campagne fut couronnée de succès et a permis de sensibiliser davantage les automobilistes aux dangers de la conduite en état d'ivresse.

Le bureau a également distribué des milliers de brochures, macarons et vignettes aux groupes et aux particuliers des diverses régions de l'Ontario.

Résumé
Comme le montre l'expérience des dernières années, il est possible de diminuer les tragédies routières causées par l'alcool grâce à la concertation entre les collectivités, la police, les citoyens et les pouvoirs publics. Il faut cependant accroître les efforts de sensibilisation pour que les changements d'attitude et de comportement deviennent bien ancrés dans les moeurs. Le bureau a été autorisé à ne ménager aucun effort à cette fin, en encourageant les initiatives locales et en organisant des campagnes directes de sensibilisation. Grâce aux efforts de tous et aux sanctions plus rigoureuses imposées aux conducteurs en état d'ivresse, le bureau a bon espoir qu'il sera possible de réduire encore plus le nombre d'accidents de la circulation attribuables à l'alcool.

Policy Development Division

J. Douglas Ewart, Director

The division, with professional staff including a director, a special projects coordinator and 12 lawyers, reports to and is directly supervised by the Deputy Attorney General.

Divisional duties include:

- studying and analyzing all aspects of justice administration in Ontario;
- continually reviewing the approximately 120 statutes administered by the ministry, proposing reforms and analyzing suggestions for reform from the Ontario Law Reform Commission, the public, lawyers, other ministries and members of the legislature;
- developing the legislative program of the ministry. This process begins with discussion of suggested legislation by the ministry's senior staff. Policy submissions are then prepared outlining the problems and evaluating all government options for discussion and decision-making by the Cabinet Committee on Justice and by cabinet. The process concludes with division counsel assisting legislative counsel in creating draft bills reflecting cabinet decisions, and preparing compendia for use by members of the legislature;

Division de l'élaboration des politiques

J. Douglas Ewart, directeur

La division, qui comprend un directeur, un coordonnateur des projets spéciaux et 12 avocats, relève directement du sous-procureur général.

Ses attributions sont les suivantes:

- analyser tous les aspects de l'administration de la justice en Ontario;
- réviser les quelque 120 lois dont l'application est confiée au ministère, proposer des réformes et étudier les réformes proposées par la Commission de réforme du droit de l'Ontario, le public, les avocats, les divers ministères et les députés;
- élaborer le programme législatif du ministère. À cette fin, les hauts fonctionnaires discutent d'abord des lois proposées et préparent des mémoires sur les problèmes en cause et les options politiques possibles, qui feront l'objet de discussions et de décisions au sein du comité du Conseil des ministres sur la justice et du Conseil des ministres. La division collabore ensuite à la rédaction des avant-projets de loi qui reflètent les décisions du Conseil des ministres et prépare des répertoires à l'intention des députés de l'Assemblée législative;

— advising the Attorney General and Deputy Attorney General during the legislative progress of a bill. This generally involves attending the Legislative Assembly with the Attorney General to advise him if questions arise about a bill.
— representing the ministry on committees and task forces regarding matters related to the legislative responsibilities of the ministry and in the areas of human rights, race relations and legal aid.

Legislation

The *Change of Name Act*, 1986, the *Vital Statistics Amendment Act, 1986* and the *Children's Law Reform Amendment, 1986*, enacted on January 20, 1986, comprise the first major reform of the law relating to personal names in almost half a century. Responding to a report of the Ontario Law Reform Commission and to section 15 of the Charter of Rights, the reforms provide for freedom and equality in naming children at birth and in subsequently changing their names. Another major result of the reforms will be the granting of name changes by the Registrar General, as happens in most provinces, rather than by a court. These reforms will come into effect upon proclamation of the legislation.

The *Family Law Act, 1986* was introduced on June 4, 1985 to replace the *Family Law Reform Act*. Among other important changes, the act provides for the equal sharing of all assets acquired during marriage, with certain limited exceptions, if a marriage breaks down or one spouse dies. It came into force on March 1, 1986.

The *Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985* received first reading on June 13, 1985. It provides for a new office within the ministry — known as the Office of Support and Custody Enforcement — to enforce support and custody orders on behalf of a spouse or parent without charge. Receiving royal assent on November 8, 1985, the act will come into force on proclamation. Enforcement of all support and custody orders will be available on proclamation.

The Freedom of Information and Protection of Privacy Act, 1986, received first reading on July 12, 1985, second reading on February 10, 1986, and has been referred to the Legislative Assembly Committee. It allows for new, enforceable rights to government information and also provides a statutory framework of protection for personal information held by government.

The *Creditors' Relief Amendment Act, 1985* was introduced on June 13, 1985. It amends the *Creditors' Relief Act* to create a priority for support orders over other judgment debts, to the extent of one year's support, current at the time money or property is seized to satisfy the order. It also effects other technical amendments relating to the priority of support orders. The act received royal assent and came into force on July 12, 1985.

The *Transboundary Pollution Reciprocal Access Act, 1985*, was introduced on June 10, 1985. It permits persons injured outside Ontario by pollution originating from Ontario to sue in Ontario provided their jurisdiction affords similar rights to Ontario residents. The act received royal assent and came into force on February 12, 1986.

— conseiller le procureur général et le sous-procureur général pendant l'examen législatif d'un projet de loi, généralement en assistant aux séances de l'Assemblée législative avec le procureur général pour l'aider, au besoin, à répondre aux questions posées sur un projet de loi;
— représenter le ministère en participant aux travaux des comités et groupes d'étude sur les questions qui touchent les responsabilités législatives du ministère, les droits de la personne, les relations interraciales et l'aide juridique.

Lois

La *Loi de 1986 sur le changement de nom*, la *Loi de 1986 modifiant la loi sur l'état civil* et la *Loi de 1986 modifiant la loi portant réforme du droit de l'enfance*, qui ont été adoptées le 20 janvier 1986, constituent la première réforme importante du droit relatif à l'état civil depuis près d'un demi-siècle. S'inspirant des recommandations de la Commission de réforme du droit de l'Ontario et de l'article 15 de la Charte des droits, cette réforme assure la liberté et l'égalité dans le choix du nom des enfants à la naissance et le changement de nom ultérieur. Dorénavant, comme dans la plupart des provinces, les demandes de changement de nom seront accordées par le Registraire général plutôt que par les tribunaux. Ces réformes entreront en vigueur dès la proclamation de ces lois.

La *Loi de 1986 sur le droit de la famille*, présentée le 4 juin 1985, remplace la *Loi portant réforme du droit de la famille*. Elle prévoit notamment le partage égal des biens acquis pendant le mariage, à quelques exceptions près, en cas de rupture du mariage ou de décès d'un conjoint. Cette loi est entrée en vigueur le 1er mars 1986.

La *Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants* a été présentée en première lecture le 13 juin 1985. Elle établit un nouveau bureau au sein du ministère, le Bureau d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants, chargé de faire appliquer sans frais les ordonnances au nom d'un conjoint ou d'un parent. La loi a reçu la sanction royale le 8 novembre 1985 et entrera en vigueur lors de sa proclamation. Les ordonnances pourront être exécutées dès la proclamation de la loi.

La *Loi de 1986 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, présentée en première lecture le 12 juillet 1985 et en deuxième lecture le 10 février 1986, a été renvoyée au comité de l'Assemblée législative. Elle crée un nouveau droit exécutoire à l'information gouvernementale et prévoit des mesures de protection pour les documents confidentiels détenus par le gouvernement.

La *Loi de 1985 modifiant la loi sur le désintéressement des créanciers*, présentée le 13 juin 1985, prévoit la priorité des ordonnances alimentaires sur les ordonnances de saisie, jusqu'à concurrence d'une année, au moment où les biens ou les fonds sont saisis en application d'une ordonnance. Elle prévoit aussi diverses modifications techniques touchant la priorité des ordonnances alimentaires. Cette loi a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 12 juillet 1985.

La *Loi de 1985 sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière* a été présentée le 10 juin 1985. Elle permet aux personnes exposées, en dehors de l'Ontario, à une source de pollution d'origine ontarienne d'intenter des poursuites en Ontario si, dans le territoire où elles résident, ce même droit est reconnu aux résidents de l'Ontario. La loi a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 12 février 1986.

The *Mobility Rights Statute Law Amendment Act, 1985* was introduced on June 11, 1985. It amends eight Ontario statutes containing a provincial residency requirement as a condition of employment, in order to bring Ontario legislation into line with section 6 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. It received royal assent and came into force on November 8, 1985.

The *Equality Rights Statute Law Amendment Act, 1985*, received first reading on June 11, 1985, second reading on October 24, 1985 and has been in committee since January 1986. The bill amends 69 Ontario statutes to bring them into conformity with section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms in relation to possible discrimination on grounds of sex, age, marital status, citizenship, religion and disability. It includes major amendments to the *Human Rights Code* and the *Mental Health Act*.

The *Foreign Arbitral Awards Act*, which received first reading on January 9, 1986, implements the New York Convention on the Recognition and Enforcement of Foreign Arbitral Awards. It permits the enforcement of foreign arbitral awards in Ontario and requires the stay of litigation where parties have agreed to arbitrate an international commercial matter. The act will come into force on proclamation.

The *Powers of Attorney Amendment Act, 1985* received first reading on December 5, 1985. Its purpose is to preserve the original intent of the *Powers of Attorney Act* that the protection provided by section 3 is to be available when any authority under a power of attorney comes to an end.

The *Provincial Offences Amendment Act, 1986*, which received first reading on December 5, 1985, will amend the parking offence procedures of the *Provincial Offences Act* and will require the payment of administrative fees where the fine payment is in default.

STUDIES, PAPERS AND CONSULTATIONS

Charter of Rights and Freedoms Issues

The Charter of Rights and Freedoms project involves work on several omnibus bills to deal with a series of recurring issues which were identified in the course of an exhaustive review of all Ontario statutes in light of the Canadian Charter of Rights and Freedoms and the *Ontario Human Rights Code*. Issues currently under consideration include additional equality rights issues, search and seizure, Canadian citizenship requirements, reverse onus provisions and mandatory retirement. In addition, a review of all regulations under Ministry of Attorney General statutes has been undertaken to find and rectify charter problems.

Other charter activities include the review of the *Employment Standards Act*, in conjunction with the Ministry of Labour, and the review of the *Insurance Act*, in conjunction with the Ministries of Consumer and Commercial Relations and Labour, as well as a review of public service employees benefits.

In addition, counsel served on the Pension Legislation Charter Review Committee, established by the ministry with representatives from other ministries to review questions affecting pension legislation as a result of the charter.

La *Loi de 1985 modifiant les textes législatifs en matière de liberté de circulation et d'établissement* a été présentée le 11 juin 1985. Elle modifie huit lois ontariennes qui font du statut de résident une condition d'embauchage afin que les lois ontariennes soient conformes à l'article 6 de la Charte canadienne des droits et libertés. Elle a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur le 8 novembre 1985.

La *Loi de 1985 modifiant les textes législatifs en matière de droits à l'égalité* a été présentée en première lecture le 11 juin 1985 et en deuxième lecture le 24 octobre 1985, et est à l'étude en comité depuis le mois de janvier 1986. Elle modifie 69 lois ontariennes en vue de les rendre conformes à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés qui interdit la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'état matrimonial, la citoyenneté, la religion ou une déficience mentale ou physique. Elle apporte aussi des modifications importantes au *Code des droits de la personne* et à la *Loi sur la santé mentale*.

La *Loi de 1986 sur les sentences arbitrales étrangères*, qui a été présentée en première lecture le 9 janvier 1986, applique la Convention de New York sur la reconnaissance et l'application des sentences arbitrales rendues à l'étranger. Elle permet d'appliquer ces sentences en Ontario et exige la suspension de l'instance lorsque les parties ont convenu de soumettre à l'arbitrage un litige commercial international.

La *Loi de 1985 modifiant la loi sur les procurations* a été présentée en première lecture le 5 décembre 1985. Elle vise à préserver l'objet initial de la *Loi sur les procurations* et à reconnaître la protection accordée par l'article 3 lorsque prend fin le mandat d'une procuration.

La *Loi de 1986 modifiant la loi sur les infractions provinciales*, qui a été présentée en première lecture le 5 décembre 1985, modifie les procédures de la *Loi sur les infractions provinciales* en matière d'infractions de stationnement et prévoit le paiement de droits administratifs en cas de non-paiement d'une amende.

ÉTUDES, DOCUMENTS ET CONSULTATIONS

Charte des droits

Les travaux relatifs à la Charte des droits nécessitent la présentation de plusieurs projets de loi omnibus sur une série de questions définies lors d'une révision complète des lois ontariennes à la lumière de la Charte canadienne des droits et libertés et du *Code des droits de la personne de l'Ontario*. Les projets en cours portent sur les droits à l'égalité, les fouilles et les saisies, la citoyenneté canadienne, l'inversion du fardeau de la preuve et la retraite obligatoire. Une étude a également été entreprise sur la conformité des règlements d'application des lois du ministère du Procureur général avec la charte.

Soulignons aussi la révision de la *Loi sur les normes d'emploi*, en collaboration avec le ministère du Travail, et de la *Loi sur les assurances*, en collaboration avec le ministère de la Consommation et du Commerce et le ministère du Travail, ainsi que la révision des avantages sociaux des employés de la fonction publique.

La division siège au Comité de révision des lois sur les régimes de retraite. Établi par le ministère, ce comité regroupe des représentants d'autres ministères et étudie les incidences de la Charte des droits et libertés sur les régimes de retraite.

The division updated and reprinted the background paper on section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms entitled "Sources for the Interpretation of Equality Rights Under the Charter," which was first published in January, 1985.

A background paper analyzing the nature of the term 'government' in section 32 of the charter, and hence the scope of the charter, has been prepared.

Native Justice Issues

The Senior Policy and Programs Advisor has continued a secondment to the Office of the Chief Judge, Provincial Court (Criminal Division) to help develop and implement the Ontario Native Justice of the Peace Program. The program's purpose is to encourage and enable native citizens to play an expanded role in judicial proceedings as justices of the peace. This fiscal year, two full-time native justices of the peace were appointed, in Kenora and Thunder Bay, and the needs assessment, recruitment and pre-appointment qualifying training was completed in the James Bay region.

The division distributed a discussion paper entitled "A Community Legal Education Program for Native Citizens of Ontario" to stimulate debate and feedback from representatives of native organizations, legal clinics and justice officials throughout the province.

Counsel from the division serve as liaison with the Ontario Native Council on Justice. Counsel also participate on an inter-ministerial committee to review the government's relationship with the Ontario Native Council on Justice and to consider overall policy in relation to native people and the justice system.

Other divisional responsibilities regarding native justice issues included:

- participation on a joint committee with the Ontario Native Council on Justice to plan and implement native awareness training programs for Crown attorneys. Purpose of the program is to sensitize ministry personnel to the needs and concerns of native people;
- organization of a judges' northern education circuit, conducted at Osnaburgh Reserve near Pickle Lake for the Osnaburgh, New Saugeen and Muskrat Dam Bands;
- representation on a working group for the administration of justice in the remote north to address and propose solutions to problems in the administration of justice in isolated native communities;
- participation on the board of directors of the Northern Conference, an education and information network for native and non-native personnel and volunteers involved in the delivery of justice services in the north. The Northern Conference, which is affiliated with Simon Fraser University, held a major conference in Val D'Or, Quebec;
- attendance at meetings of the inter-ministerial Committee on Native Affairs whose purpose is to share information on native issues and initiatives and to review submissions from different ministries to the Cabinet Committee on Native Affairs; and
- maintenance of an on-going analytic service of policy issues pertaining to native people and the justice system.

La division a mis à jour et réimprimé un document général sur l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, intitulé "Sources for the Interpretation of Equality Rights Under the Charter," publié pour la première fois en janvier 1985.

Elle a aussi préparé une étude sur la définition du terme "gouvernement" à l'article 32 de la charte et sur la portée de la charte.

Affaires autochtones

Le conseiller principal aux politiques et programmes, détaché auprès du bureau du juge en chef de la Cour provinciale (Division criminelle), a poursuivi sa collaboration à l'élaboration et à la mise en oeuvre du programme de juges de paix autochtones, qui vise à permettre aux citoyens autochtones de jouer un plus grand rôle dans le système judiciaire. Au cours de l'exercice, deux juges de paix autochtones ont été nommés à plein temps à Kenora et Thunder Bay, et l'évaluation des besoins ainsi que le recrutement et la formation préparatoire des candidats ont été achevés dans la région de la Baie James.

La division a distribué un document de travail intitulé "A Community Legal Education Program for Native Citizens of Ontario" qui vise à favoriser les échanges avec les représentants des organismes autochtones, les services juridiques et les autorités judiciaires de la province.

Un avocat de la division assure la liaison avec le Conseil autochtone sur la justice et participe aux travaux d'un comité interministériel chargé d'étudier les rapports du gouvernement avec le Conseil autochtone sur la justice et la politique générale touchant les peuples autochtones et le système judiciaire.

Voici quelques autres attributions de la division en la matière:

- participation, avec le Conseil autochtone sur la justice, aux travaux d'un comité conjoint sur l'élaboration d'un programme de sensibilisation des procureurs de la Couronne et du personnel du ministère aux besoins et préoccupations des autochtones;
- organisation d'une tournée d'information à l'intention des juges de la région du Nord dans la réserve Osnaburgh, près de Pickle Lake, comprenant les bandes des réserves Osnaburgh, New Saugeen et Muskrat Dam;
- collaboration aux travaux d'un groupe de travail sur l'administration de la justice dans l'extrême Nord, qui vise à proposer des solutions aux problèmes que soulève l'administration de la justice dans les régions autochtones isolées;
- participation aux travaux du conseil d'administration de la Conférence du Nord, organisme d'éducation et d'information qui regroupe le personnel et les bénévoles autochtones ou non qui s'occupent de l'administration de la justice dans le Nord. Cette conférence, affiliée à l'université Simon Fraser, a tenu une importante réunion à Val d'Or (Québec);
- participation aux travaux du Comité interministériel sur les affaires autochtones, qui sert de lieu d'échanges sur les questions et les projets touchant les autochtones et étudie les mémoires qui lui sont présentés par différents ministères;
- maintien d'un service d'analyse permanent qui étudie les questions politiques concernant les autochtones et le système judiciaire.

Family Law
The division is involved in the Federal-Provincial Committee on the Enforcement of Maintenance and Custody Orders. This committee monitors some of the practical and administrative problems of enforcing maintenance and custody orders and recommends policies, procedures and legislative changes to standardize enforcement across Canada to make inter-provincial enforcement more effective and efficient.

Counsel in the division continued to serve on the Rules Committee of the Provincial Court (Family Division).

The division helped develop a proposal for a computerized system across the province to improve the enforcement of maintenance and custody orders.

Children and Young Offenders
The division continued to be heavily involved in matters concerning the implementation of the federal *Young Offenders Act*. On April 1, 1985 the federal government extended the act to include 16- and 17-year-olds. Accordingly, there was continued need for counsel to assist other ministry branches and other ministries in formulating government policy.

Other activities included: representation on the group of federal-provincial senior officials responsible for juvenile justice; representation on the federal-provincial bilateral steering committee on systems development; representation on a Law Society sub-committee on implementing the right to legal representation under the *Young Offenders Act*; and making public education presentations.

A major activity in 1985-86 was the development, along with the Criminal Law Division and other Ontario ministries, of extensive provincial proposals for further amendment of the *Young Offenders Act*.

Counsel in the division, having served as counsel to the Task Force on Vandalism, continued to coordinate the review of the task force's report, as well as the planning involved in its implementation.

Counsel chair a federal-provincial working group which assists federal officials in developing a Canadian position for negotiations on the United Nations Draft Convention on the Rights of the Child. Counsel was again a member of the Canadian delegation to the Commission on Human Rights Working Group on the draft Convention in Geneva.

Human Rights and Race Relations
Division counsel were involved in the following human rights and race relations matters:

- coordinating the government's response to implementation of the recommendations made in the report of the Task Force on Access to Legal Services by the Disabled (the Abella Report);
- serving on the Task Force on Access for the Handicapped which is developing guidelines on "undue hardship" under the *Human Rights Code*;
- participating in a project under the auspices of the Uniform Law Conference of Canada by serving as a member of a working group studying the criteria and procedures for involuntary commitment of psychiatric patients;

Droit de la famille
La division participe aux travaux du Comité fédéral-provincial sur l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants, qui étudie les problèmes d'ordre pratique et administratif que pose l'exécution de ces ordonnances et recommande des modifications aux politiques, lois et méthodes en vigueur en vue de favoriser une application uniforme et plus efficace des lois dans toutes les provinces canadiennes.

Un avocat de la division siège au comité des règles de la Cour provinciale (Division de la famille).

La division a collaboré à l'élaboration d'un projet de système informatique visant à faciliter l'exécution dans toutes les régions de l'Ontario des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants.

Enfants et jeunes contrevenants
La division a poursuivi sa collaboration active à l'application de la loi fédérale sur les jeunes contrevenants. Le 1er avril 1985, le gouvernement fédéral a assujetti les jeunes de 16 et 17 ans aux dispositions de cette loi. La division a aidé les directions du ministère et les autres ministères à élaborer la politique gouvernementale en cette matière.

Elle a aussi participé aux travaux du groupe fédéral-provincial de hauts fonctionnaires sur la justice et les jeunes et du Comité fédéral-provincial sur l'élaboration de systèmes, représenté le ministère au sous-comité de la Société du barreau sur l'application du droit à la représentation légale prévu par la *Loi sur les jeunes contrevenants*, et fait quelques exposés lors de réunions d'information publiques.

En 1985-1986, l'une des activités importantes de la division a été d'élaborer des propositions, en collaboration avec la Division du droit criminel et d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario, en vue d'apporter d'autres modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Après avoir été conseiller du groupe d'étude sur le vandalisme, un avocat de la division coordonne l'examen du rapport de ce groupe et en planifie la mise en oeuvre.

Un avocat de la division préside les travaux d'un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'élaborer la position du Canada en vue des négociations sur le projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Il fait aussi partie de la délégation canadienne du groupe de travail de la Commission des droits de la personne à Genève chargé de ce projet.

Droits de la personne et relations interraciales
Voici les principales activités de la division en la matière:

- préparation de la réponse du gouvernement sur l'application des recommandations du rapport du groupe d'étude sur l'accès des personnes handicapées aux services juridiques (rapport Abella);
- participation aux travaux de ce groupe d'étude, qui élabore des directives sur le "préjudice indu" reconnu dans le Code des droits de la personne;
- collaboration à un projet parrainé par la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, en participant aux activités d'un groupe de travail qui étudie les normes et règles relatives au placement involontaire des malades psychiatriques;

— through the division, serving as lead ministry for Ontario on all international human rights matters. This involves coordinating the provincial position on the various human rights documents, preparing required reports, and providing legal advice on international human rights matters;
— serving on the Federal-Provincial Continuing Committee of Officials Responsible for Human Rights which meets twice a year to review human rights issues of concern to all jurisdictions in Canada, with particular emphasis on international human rights;
— participating in the Federal-Provincial Working Group on the Interpretation of the International Racism Convention and on Racial Discrimination which, besides developing an interpretation, is preparing a paper on private rights of complaint under the convention;
— serving on the Metropolitan Toronto Council on Race Relations and Policing, which reviews ways in which relations between the Metropolitan Toronto Police and visible minorities can be improved;
— chairing the Staff Working Group of the Cabinet Committee on Race Relations which coordinates all government race relations programs and creates necessary additional projects and programs;
— acting as secretary to the Working Group on Common Interpretation of the International Covenant on Civil and Political Rights; and
— serving as liaison with the Ontario Human Rights Commission.

Legal Aid

The division has continued its active involvement in policy and financial matters affecting the Ontario Legal Aid Plan. This includes:

— membership on a joint committee of senior ministry and plan officials as well as a variety of other official contacts and internal responsibilities;
— representation on the Clinic Funding Committee, which is responsible to Convocation of the Law Society of Upper Canada for administering and developing legal aid clinics in Ontario;
— obtaining federal cost-sharing for civil legal aid and in negotiating an improved agreement by which the federal government shares some of the costs of criminal legal aid;
— participation in the Legal Aid Mediation Project which commenced operation in the fall of 1985. The purpose of this project is to monitor the cost and social benefits of mediation in the legal aid context; and
— developing, with the Law Society and the Legal Aid Plan officials, amendments to the Legal Aid Regulation and tariff.

Other

Division counsel are involved in such other matters as:

— the Rules Committee of the Supreme and District Courts, and the Rules Secretariat, which is responsible for reviewing and recommending all proposals for amendments to the rules. As well, counsel serves on the French-language sub-committee that reviews the French text of these rules;

— représentation du gouvernement de l'Ontario pour toutes les questions relatives aux droits de la personne au niveau international. Il revient à la division d'élaborer la position de l'Ontario sur tout document relatif aux droits de la personne, de rédiger les rapports pertinents et de fournir des avis juridiques en la matière;
— participation aux travaux du Comité permanent fédéral-provincial des responsables des droits de la personne, qui se réunit deux fois l'an pour étudier les questions qui intéressent toutes les instances canadiennes, en particulier les droits de la personne dans le monde;
— participation aux travaux du groupe d'étude fédéral-provincial sur l'interprétation de la Convention internationale sur le racisme et la discrimination raciale, qui prépare un document sur le droit de porter plainte au titre de la convention;
— participation aux travaux du Conseil sur les relations interraciales et la police de la communauté urbaine de Toronto, qui cherche à améliorer les rapports entre les minorités visibles et la police de la communauté urbaine de Toronto;
— présidence du groupe de travail du comité du Conseil des ministres sur les rapports entre les races, chargé de coordonner les programmes publics de promotion de l'harmonie interraciale et de mettre sur pied les projets et programmes additionnels nécessaires;
— secrétariat du groupe de travail chargé d'étudier l'interprétation commune de la Convention internationale sur les droits civils et politiques;
— liaison avec la Commission ontarienne des droits de la personne.

Aide juridique

La division a continué de s'intéresser activement aux questions politiques et financières qui se rapportent au Régime d'aide juridique de l'Ontario:

— participation aux travaux d'un comité mixte des hauts fonctionnaires du ministère et des représentants du Régime, contacts officiels et responsabilités internes;
— participation aux travaux du Comité de financement des cliniques d'aide juridique, chargé de l'administration et du développement des cliniques d'aide juridique en Ontario auprès de la Société du barreau du Haut-Canada;
— négociation avec le gouvernement fédéral pour obtenir le partage des frais de l'aide juridique civile et améliorer l'entente de partage des frais de l'aide juridique criminelle;
— participation au programme de médiation du Régime d'aide juridique, entré en vigueur à l'automne 1985, qui vise à suivre les coûts et les avantages de la médiation dans le cadre de l'aide juridique;
— élaboration, avec la Société du barreau et des représentants du Régime d'aide juridique, de propositions de modification des règlements et des tarifs de l'aide juridique.

Divers

Autres activités, groupes et comités auxquels participent les avocats de la division:

— Comité des règles de procédure civile de la Cour suprême et des cours de district; Secrétariat des règles de procédure civile, chargé de recommander des modifications à apporter à ces règles; sous-comité de révision de la version française de ces règles;

— the Rules Advisory Committee of the Unified Family Court, and the Rules Committee of the Provincial Court (Civil Division);
— the Uniform Law Conference of Canada, which encourages a coordinated legislative response to common problems within the jurisdiction of the provinces. Division counsel serve as Ontario Commissioners;
— the board of the Residential Tenancy Commission to ensure that the board is aware of the issues considered during the process of developing the legislation in which the division assisted;
— the Advisory Committee on Substitute Decision-Making for Mentally Incapable Persons. The committee, which reports to the Ministries of Health, Community and Social Services and the Attorney General, is composed of government nominees and representatives of all major organizations concerned with the mental incapacity of adults. Division counsel chair the committee;
— the Management Board Secretariat as legal advisor to the Freedom of Information Project. Responsibilities include providing policy and legal advice to the Attorney General concerning Bill 34, the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act, 1986*, and coordinating implementation activities within ministries and agencies;
— a working committee of the Conference on Cycling and the Law organized by the City of Toronto, which involves all major interest groups concerned with the law affecting cyclists;
— inter-professional concerns arising out of overlapping responsibilities of architects, engineers and designers involved in construction.
— the federal government's Advisory Group on Private International Law and the Unification of Law;
— the inter-ministerial committee assisting the Ministry of Housing's Task Force on Roomers, Boarders and Lodgers;
— a federal-provincial task force report and draft legislation concerning the creation of a national register for security interests in aircraft;
— the Official Guardian's report system in light of the new federal Divorce Act and the forms adopted for divorce petitions, with a view to changes;
— the Ontario Law Reform Commission's reports on class actions, the enforcement of judgment debts, and the law of trusts;
— a review of the Rules of Practice for the Supreme and District Courts to ensure the provisions of the Canada-UK Convention implemented by the *Reciprocal Enforcement of Judgments (UK) Act, 1984* will be effective. The convention is expected to come into force in the fall of 1986;
— development of the Green Paper on Pay Equity, which was published in November, 1985 by the Ontario Women's Directorate.
— considering briefs submitted to the ministry on various matters relating to the *Evidence Act* amendment; and
— the inter-ministerial advisory committee to the Task Force on the Insurance Industry, which was created by the Ministry of Consumer and Commercial Relations to investigate the causes of, and possible solutions to, problems arising in the area of liability insurance.

— Comité consultatif des règles de procédure de la Cour unifiée de la famille et Comité des règles de procédure civile de la Cour provinciale (Division civile);
— Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, qui favorise la coordination des lois touchant les questions communes aux différentes provinces; les avocats de la division y font office de commissaires de l'Ontario;
— Conseil de la Commission de location résidentielle, en vue de l'informer des questions étudiées lors de l'élaboration des mesures législatives auxquelles la division a collaboré;
— présidence du Comité consultatif sur le patrimoine des personnes inaptes à gérer leurs biens, qui relève de trois ministères (Santé, Services sociaux et communautaires, Procureur général) et est constitué de personnes nommées par le gouvernement et de représentants des principaux organismes qui s'intéressent aux adultes frappés d'incapacité mentale;
— Secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement, en vue de conseiller le procureur général sur le projet de loi 34, *Loi de 1986 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, et de coordonner les activités de mise en oeuvre au sein des ministères et organismes;
— comité de travail de la Conférence sur le cyclisme et la loi, organisée par la ville de Toronto, qui réunit les principaux groupes qui s'intéressent aux droits des cyclistes;
— questions interprofessionnelles qui découlent du chevauchement des responsabilités des architectes, ingénieurs et concepteurs dans le domaine de la construction;
— groupe consultatif fédéral sur le droit international privé et l'uniformisation du droit;
— comité interministériel qui assiste le groupe de travail sur les personnes en pension et les locataires de chambres meublées du ministère du Logement;
— consultation sur le rapport d'un groupe de travail fédéral-provincial et d'un projet de loi sur la création d'un registre national des propriétaires d'aéronefs;
— étude des modifications à apporter aux rapports du Tuteur public et aux formulaires adoptés pour les requêtes en divorce, à la lumière de la nouvelle *Loi sur le divorce*;
— étude des rapports de la Commission de réforme du droit de l'Ontario sur le recours collectif, les saisies et les fiducies;
— révision des règles de procédure de la Cour suprême et des cours de district en vue de l'entrée en vigueur, prévue pour l'automne 1986, des dispositions de la Convention intervenue entre le Royaume-Uni et le Canada en vertu de la *Loi de 1984 sur l'exécution réciproque de jugements (R.-U.)*;
— élaboration du Livre vert sur l'équité salariale, publié en novembre 1985 par la Direction générale de la condition féminine;
— étude des mémoires présentés au ministère sur diverses questions relatives à la modification de la *Loi sur la preuve*;
— comité consultatif interministériel du groupe de travail sur l'assurance, mis sur pied par le ministère de la Consommation et du Commerce pour étudier l'origine des problèmes et les solutions possibles dans le secteur de l'assurance responsabilité civile.

Office of the Legislative Counsel

Arthur N. Stone, Senior Legislative Counsel

The office provides a complete central legislative drafting service for members of the House and petitioners for private legislation.

The Legislative Counsel is part of the Ministry of the Attorney General for government matters but has an independent function as an office of the Legislative Assembly regarding House procedures and work of private members. The latter function is the traditional office of the Assembly law clerk.

Responsibilities of the office include:

- drafting all bills and regulations;
- advising and assisting the government, Cabinet ministers, members and committees of the Assembly on all legislative matters;
- preparing and overseeing the printing of the annual volume of statutes and office consolidations;
- maintaining public files of regulations and publishing the regulations;
- translating statutes and selected regulations into French and publishing the translations for public convenience; and
- preparing bilingual bills for the House and bilingual regulations for promulgation as called upon.

The statutes are kept updated — for office consolidations and decennial revisions — and can be printed at any time. Word processors are used to draft the material which is then transferred to magnetic tape for printing, storage and updating.

The index to the "Revised Statutes 1980" is also maintained on computer tape and is updated annually for reprints.

The French translation program will complete the translation and publication of the Ontario statutes by the end of 1990. Translations published under the imprimatur of the Attorney General have the status of official translations. Questions of interpretation are governed by the text in the form in which the act was passed by the legislature.

Bureau du premier conseiller législatif

Arthur N. Stone, premier conseiller législatif

Le Bureau du premier conseiller législatif fournit un service complet et centralisé de rédaction de textes législatifs aux députés et aux particuliers qui soumettent des projets de loi d'intérêt privé.

Il relève du ministère du Procureur général pour les questions gouvernementales, mais assume en toute indépendance les responsabilités du bureau de l'Assemblée législative en ce qui a trait à la procédure de la Chambre et aux initiatives parlementaires. Ces dernières fonctions incombent traditionnellement au greffier de l'Assemblée législative.

Les attributions du bureau sont les suivantes:

- rédiger les projets de lois et règlements;
- conseiller et guider le gouvernement, les ministres, les députés et les comités de l'Assemblée législative sur toutes les questions législatives;
- préparer et superviser l'impression du registre des lois et des codifications de bureau publiées chaque année;
- tenir un registre des règlements et les publier;
- traduire en français les lois et certains règlements et mettre ces versions françaises à la disposition du public;
- sur demande, préparer des projets de loi bilingues pour l'Assemblée et des règlements bilingues en vue de leur promulgation.

Le bureau tient les lois à jour — pour les codifications de bureau et les refontes décennales — de façon à pouvoir les imprimer en tout temps. Les documents sont préparés sur des systèmes de traitement de textes, puis transférés sur bande magnétique aux fins d'impression, de conservation et de mise à jour.

L'index des lois refondues de 1980 est également conservé sur bande pour ordinateur et mis à jour chaque année de façon à pouvoir être republié.

Dans le cadre du programme de traduction en français, toutes les lois ontariennes doivent être traduites et publiées d'ici la fin de 1990. Les traductions publiées avec l'autorisation du procureur général ont un caractère officiel. Les lois sont néanmoins interprétées selon la langue dans laquelle l'Assemblée législative les a adoptées.

Results Description	1985-86 Planned/Prévisions	1985-86 Actual/Résultats	1986-87 Planned/Prévisions	Statistiques
Bills drafted	360	265	380	Projets de loi rédigés
Bills introduced		144		Projets de loi présentés
Government bills		68		Projets de loi du gouvernement
Private Members bills		41		Projets de loi d'initiative parlementaire
Private bills		35		Projets de loi d'intérêt privé
Bills passed	85	52	90	Projets de loi adoptés
Pages in statutes	1,000	440	1,200	Nombre de pages de textes de lois
Regulations drafted	1,200	1,180	1,200	Règlements rédigés
Regulations filed	900	803	900	Règlements déposés
Regulations, pages published	3,000	2,300	3,000	Pages de règlements publiées
Efficiency				**Efficacité**
Number of bills drafted per person-year	18	16	19	Nombre de projets de loi rédigés par année-personne
Number drafted per person-year	60	55	62	Nombre de réglements rédigés par année-personne

Courts Administration Program

Glenn H. Carter, Assistant Deputy Attorney General and Inspector of Legal Offices

The Assistant Deputy Attorney General, Courts Administration and Inspector of Legal Offices is responsible for all administrative aspects of courts in Ontario and ensures that the program is responsive to the needs of the public, the judiciary and the bar.

Those reporting to this office include:

- the Executive Director who is responsible for the provision of services to the program's clients by the field staff of all courts in the province;
- the Manager, Judicial Support Services who is responsible for personnel-related services to the provincially-appointed judiciary; and
- the Director, Facilities and Special Court Services who ensures the availability of suitable accommodation to the courts as well as the adequacy of security, court reporting and interpretation services, and administers the funding for the Native Courtworkers Program.

The Assistant Deputy Attorney General is chairperson of the Finance Committee of the Supreme Court of Ontario and chairperson of the Advisory Committee of the Public Trustee. He serves as the Attorney General's observer member on the Legal Aid Committee, and is a member of the Clinic Funding Committee of the Law Society.

Programme d'administration des tribunaux

Glenn H. Carter, sous-procureur général adjoint et inspecteur des bureaux juridiques

Le sous-procureur général adjoint, directeur de l'administration des tribunaux et inspecteur des bureaux juridiques, est responsable de tous les aspects administratifs des tribunaux ontariens et s'assure que le programme répond aux besoins du public, de la magistrature et du barreau.

Les personnes suivantes relèvent du sous-procureur général:

- le directeur général, chargé de fournir les services aux clients par l'entremise du personnel de tous les tribunaux de la province;
- le chef des services de soutien judiciaire, chargé de fournir des services de personnel à la magistrature provinciale; et
- le directeur des installations et des services spéciaux aux tribunaux, chargé d'assurer aux tribunaux les installations appropriées et les services de sécurité, de sténographie judiciaire et d'interprétation, en plus d'administrer les fonds du Programme de travailleurs judiciaires autochtones.

Le sous-procureur général adjoint préside le Comité des finances de la Cour suprême de l'Ontario et le Comité consultatif du Curateur public, en plus de représenter le procureur général en qualité d'observateur au Comité d'aide juridique et de faire partie du Comité de financement des cliniques d'aide juridique de la Société du barreau.

The Courts Administration Program underwent substantial organizational changes. The pressures of an increasingly complex caseload coupled with restrained government spending necessitate taking advantage of opportunities, such as those offered by rapidly advancing technology, while continuing to respond effectively to ongoing demands.

OFFICE OF THE EXECUTIVE DIRECTOR COURTS ADMINISTRATION DIVISION

Nestor Yurchuk, Executive Director

The Executive Director oversees the division's operational branches which provide administrative support services to the judiciary, facilitate the interaction of the legal profession and public with the courts, and enforce court decisions. Through the Operational Support Unit, and with the assistance of the division's management committee, the Executive Director develops strategic plans and administrative policies for the division, implements new programs and monitors the use of technology in the administration of Ontario courts.

OFFICE OF JUDICIAL SUPPORT SERVICES

Keith Norris, Manager

The Office of Judicial Support Services was established during 1985-86 to provide support to the provincially appointed judiciary-provincial court judges, Masters of the Supreme Court of Ontario, justices of the peace and family law commissioners. Its responsibilities also include administering of the appointments procedures for lay notaries public and commissioners for taking affidavits.

The support services provided to the judiciary include:

- administering the appointments process of the provincial judiciary;
- preparing and monitoring budgets for salaries, allowances, benefits, travel, education and training for provincially-appointed judiciary;
- administering and explaining the Provincial Judges Benefits Plan;
- coordinating evaluation of the Assistant Deputy Attorney General's requests for additional judicial resources;
- resolving issues related to judicial expenses, benefits and allowances referred by chief judges or the Senior Master of the Supreme Court of Ontario.

FACILITIES AND SPECIAL COURT SERVICES BRANCH

Len Tobias, Director

This branch was established to consolidate and coordinate:

- planning, design and implementation of accommodation projects for court and office facilities;
- development, delivery and control of court reporting and court interpretation services;
- establishment of standards, policies and procedures for court and office security; and
- administration of the native courtworker program.

As a pilot project, the Ministry of Government Services supplied a team of accommodation officers, designers, drafters and project management people, under supervision of a project executive/manager. The team is seconded to the Ministry of the Attorney General and is physically located within the branch. This service is provided on a charge-back basis and is dedicated to the exclusive needs of the ministry's accommodation projects.

Le Programme d'administration des tribunaux a été profondément remanié. La complexité croissante du travail et la réduction des dépenses gouvernementales exigent une planification judicieuse pour saisir les possibilités qui se présentent, par exemple celles qui découlent des progrès technologiques, tout en continuant de répondre efficacement à la demande.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DIVISION DE L'ADMINISTRATION DES TRIBUNAUX

Nestor Yurchuk, directeur général

Le directeur général est chargé d'orienter les directions du ministère qui fournissent les services de soutien administratif aux tribunaux, facilitent les relations des avocats et du public avec les tribunaux et veillent à l'exécution des jugements des tribunaux. Avec l'aide de la section du soutien opérationnel et du comité de gestion de la division, il élabore les plans stratégiques et les politiques administratives de la division, met en oeuvre les nouveaux programmes et contrôle l'informatisation des services administratifs des tribunaux de l'Ontario.

BUREAU DES SERVICES DE SOUTIEN JUDICIAIRE

Keith Norris, chef de service

Constitué en 1985-1986, le Bureau des services de soutien judiciaire assure le soutien nécessaire aux magistrats nommés par la province: juges de la Cour provinciale, protonotaires de la Cour suprême de l'Ontario, juges de paix et commissaires au droit de la famille. Il s'occupe aussi de la procédure de nomination des notaires et des commissaires aux affidavits.

Il assure à la magistrature les services de soutien suivants:

- administration de la procédure de nomination des juges provinciaux;
- préparation et contrôle des budgets relatifs aux salaires, indemnités, avantages sociaux, frais de déplacement et de formation des juges nommés par la province;
- administration et explication des politiques de la Caisse de retraite des juges de la Cour provinciale;
- évaluation des demandes de ressources additionnelles présentées par le sous-procureur général adjoint;
- règlement des questions relatives aux dépenses, avantages sociaux et indemnités judiciaires faisant l'objet d'un renvoi par les juges en chef ou le protonotaire principal de la Cour suprême de l'Ontario.

DIRECTION DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES SPÉCIAUX AUX TRIBUNAUX

Len Tobias, directeur

La Direction des installations et des services spéciaux aux tribunaux est chargée de centraliser et coordonner:

- la planification, l'élaboration et l'aménagement des locaux et installations nécessaires aux tribunaux;
- l'élaboration, la prestation et le contrôle des services de sténographie judiciaire et d'interprétation;
- l'établissement des normes, politiques et règles de procédure des tribunaux et la sécurité des installations;
- l'administration du Programme de travailleurs judiciaires autochtones.

SECURITY SERVICES

The formation of the Facilities and Special Court Services Branch was intended, in part, to provide a single, coordinated focus for the provision of court security services. The branch is responsible for:

- assessing courthouse security measures;
- evaluating immediate security improvement needs;
- establishing security standards for present and future court facilities;
- developing a quality monitoring system for court security;
- including security considerations and systems in the design of new courthouses; and
- using new technology to provide court security.

NATIVE COURTWORKER PROGRAM

By agreement, Canada and Ontario share the cost of a Native Courtworker Program in Ontario. The native courtworker serves as a friend of the accused and a friend of the court by providing assistance, counselling and advice to native persons charged with criminal offences so they can better understand and participate in the judicial process. The program attempts to bridge the social, cultural and educational gap between the native accused person and those others directly involved in the judicial process.

Involved in the program are the Ontario Federation of Indian Friendship Centres, the Native Canadian Centre of Toronto, the Niagara Regional Native Centre, Thunder Bay Indian Youth Friendship Centre and Red Lake Indian Friendship Centre.

During the 1985-86 fiscal year, the program budget was $900,000.

FACILITIES PLANNING AND MAINTENANCE SECTION
Marie Cardno, Project Executive/Manager

Formed to consolidate the normal ministry accommodation planning function with the Ministry of Government Services design, development and project management function, this section also provides liaison with the Ministry of Government Services and Management Board Secretariat for project approval and funding.

Time and effort was spent building the necessary staff group, becoming more directly familiar with current projects, and reviewing existing court facilities. A major and wide-ranging project to provide the necessary holding facilities in courthouses was started as a result of the new Young Offenders Act. All provincial criminal courts require these facilities, and the needs assessment and funding expectations are expected to be completed and presented to Management Board in June 1986.

Introduction of a new program for Support and Custody Orders Enforcement likewise created the need for individual accommodation sub-projects in some 75 locations, with the central office in Toronto.

Dans le cadre d'un projet pilote, le ministère des Services gouvernementaux a fourni une équipe de responsables, concepteurs et administrateurs de projets d'installations, sous la direction d'un directeur de projet. Cette équipe est détachée auprès du ministère du Procureur général, qui l'a accueillie dans les locaux de la direction. Ce service, assuré contre remboursement des frais, vise à répondre aux besoins exclusifs du ministère en matière d'installations.

SERVICES DE SÉCURITÉ

La création de la Direction des installations et des services spéciaux aux tribunaux avait en partie pour objet d'assurer la coordination des services de sécurité dans les tribunaux. La direction assume les responsabilités suivantes:

- évaluer les mesures de sécurité dans les palais de justice;
- évaluer les améliorations immédiates à apporter en matière de sécurité;
- élaborer les normes de sécurité des installations actuelles et futures;
- élaborer un système de contrôle de la sécurité dans les tribunaux;
- tenir compte de la sécurité et des systèmes de sécurité dans la construction des nouveaux palais de justice;
- recourir aux nouvelles technologies pour assurer la sécurité dans les tribunaux.

PROGRAMME DE TRAVAILLEURS JUDICIAIRES AUTOCHTONES

Le gouvernement fédéral et l'Ontario ont signé une entente sur le partage des coûts du Programme de travailleurs judiciaires autochtones de l'Ontario. Les travailleurs judiciaires autochtones agissent essentiellement comme amis des accusés et intervenants bénévoles auprès des autochtones accusés d'infractions criminelles afin de les aider à mieux comprendre les procédures judiciaires et à y participer. Ce programme a été conçu dans le but de combler le fossé social et culturel entre les autochtones accusés et les divers intervenants du système judiciaire.

Cinq organismes participent au programme: Ontario Federation of Indian Friendship centres, Native Canadian Centre of Toronto, Niagara Regional Native Centre, Thunder Bay Indian Youth Friendship Centre et Red Lake Indian Friendship Centre.

Le budget du programme pour l'exercice 1985-1986 était de 900 000 $.

SECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS
Marie Cardno, chef de service

Cette section est chargée de la planification des installations du ministère, en collaboration avec les responsables de l'élaboration et de l'administration des projets du ministère des Services gouvernementaux, et assure la liaison avec le ministère des Services gouvernementaux et le secrétariat du Conseil de gestion du gouvernement pour les demandes d'autorisation et de financement de projets.

Projects Completed:

- computer areas were completed in Barrie and Toronto's Old City Hall Provincial Criminal Courts;
- Young Offenders holding facilities were in Burlington, Newmarket, Toronto East, Sault Ste. Marie, L'Orignal, Brampton, Peterborough and Ottawa;
- additional office space for Crown attorneys in London, Owen Sound and Thunder Bay;
- female barristers' robing rooms in Cobourg and Belleville;
- alterations in Kenora to provide a witness room and retiring room and renovations to the motions room;
- alterations to re-organize the Chatham court house were completed;
- additional security for the Scarborough Court facility at 1911 Eglinton Avenue East, Toronto;
- alterations to consolidate the Public Complaints Commission at 157 Bloor Street West, Toronto;
- construction in Alexandria for a one courtroom facility to house provincial criminal and family Courts;
- renovations were completed to the former Kawartha Lakes school in Lindsay which now provides a consolidated courts complex with related facilities;
- renovations at 47 Sheppard Avenue East, Toronto, providing additional facilities for provincial courts; and
- construction at 50 Main Street East and 100 James Street South in Hamilton to alleviate overcrowded conditions at the Unified Family Court.

Under Construction

- an ongoing program to provide security and panic alarms in various locations across the province;
- construction continued on the combined Ottawa courthouse facility;
- construction began on the District Court House in Toronto to provide six additional courtrooms and related facilities;
- renovations began on the Guelph jail and courthouse to expand space for Crown attorneys, sheriff and bar, and better security for the judiciary; and
- various projects to provide additional facilities for Crown attorneys, Young Offenders holding areas, female robing rooms and other requirements are under construction and nearing completion.

Elle a consacré son temps et ses efforts à constituer le personnel d'appui nécessaire, à se familiariser avec les projets et à réviser les installations existantes. Par suite de la nouvelle *Loi sur les jeunes contrevenants*, elle a commencé à doter les tribunaux des salles nécessaires pour les jeunes détenus. Ces salles sont également nécessaires dans toutes les cours criminelles de la province, et une évaluation des fonds nécessaires sera présentée au Conseil de gestion du gouvernement en juin 1986.

L'adoption d'un nouveau programme d'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants a rendu nécessaire la mise sur pied d'installations dans quelque 75 localités et d'un bureau central à Toronto.

Projets achevés

- Aménagement de locaux pour les systèmes informatiques des cours criminelles de Barrie et Toronto (ancien Hôtel de ville);
- Aménagement de salles pour les jeunes détenus à Burlington, Newmarket, Toronto-Est, Sault Ste. Marie, L'Orignal, Brampton, Peterborough et Ottawa;
- Aménagement de locaux additionnels pour les procureurs de la Couronne à London, Owen Sound et Thunder Bay;
- Construction de vestiaires à l'usage des avocates à Cobourg et Belleville;
- Aménagement de la salle des témoins et du salon et rénovation de la salle des délibérations de Kenora;
- Achèvement de la réfection du Palais de justice de Chatham;
- Amélioration de la sécurité dans les tribunaux de Scarborough (1911, av. Eglinton est, Toronto);
- Transformation des locaux qui abriteront le Bureau du commissaire aux plaintes du public (157, rue Bloor ouest, Toronto);
- Construction d'une salle d'audience à Alexandria pour la Cour provinciale (Division criminelle et Division de la famille);
- Rénovation de l'ancienne école Kawartha Lakes de Lindsay, qui abrite toutes les installations des tribunaux;
- Rénovation de l'immeuble sis au 47, av. Sheppard est, à Toronto, en vue de l'aménagement de locaux supplémentaires pour les cours provinciales;
- Achèvement des travaux de construction des locaux supplémentaires au 50, rue Main est et au 100, rue James sud à Hamilton, pour pallier au manque d'espace de la Cour unifiée de la famille.

Projets en cours

- Poursuite du programme d'installation de systèmes de sécurité dans divers centres de la province;
- Poursuite des travaux de construction du Palais de justice d'Ottawa;
- Début des travaux de construction de six nouvelles salles d'audiences et installations connexes au Palais de justice de la Cour de district de Toronto;
- Début des travaux de rénovation de la prison et du Palais de justice de Guelph en vue de fournir des locaux additionnels aux procureurs de la Couronne, au shérif et aux avocats et d'améliorer la sécurité;
- Divers projets en cours et en voie d'achèvement pour aménager de nouveaux locaux pour les procureurs de la Couronne, des salles pour les jeunes détenus, des vestiaires à l'usage des avocates.

In-Planning/Lease Search/Negotiations

- planning continued on the Toronto Courts Complex, ministry head office expansion, Young Offenders Act Phase II, maintenance enforcement, Brantford consolidated building, Newmarket and Stratford provincial courts, and additional courtrooms for the district courthouse in Brampton;
- final design and contract documents were completed for the North Bay combined courts facility and registry office;
- design and approvals were ongoing for the consolidation of courts facilities in both Orangeville and L'Orignal;
- courts facilities in Welland were reviewed in anticipation of a leaseback arrangement with the city;
- planning was underway for improved courts and related facilities in Kitchener.

COURT REPORTING SERVICES

Tom Moran, Manager

This section provides direction to all reporting services at all court levels in the province and for special examinations and certain boards and commissions. The manager is also responsible for the developing and implementing of approved policies, establishing reporting standards, developing training programs and providing direction and support to special private sector examiners in Toronto, Hamilton, St. Catharines, Windsor, Ottawa and Timmins.

In 1985-86, there were approximately 800 court reporters in the province, of which 58 per cent were freelance. Stenomask, stenotype and shorthand were the prime reporting methods, with electronic recording systems used mainly for examinations for discovery and for provincial offences matters.

Twelve Supreme Court reporters used the computer-assisted transcription (CAT) system. This greatly enhanced their production of daily copy in lengthy, complex cases and enabled them to provide key-word indexing for the legal profession.

Many George Brown College reporting course graduates were employed and this course continued to be the main source of trained court reporters. Bilingual reporting services continue to be readily available in all the designated areas, and on an on-call basis in all other jurisdictions.

The Court Reporters' Manual developed in 1981 in conjunction with the Court Reporters' Association of Ontario, was revised and updated to reflect the many changes due to the *Courts of Justice Act, 1984*. Workshops were well-attended and well-received. As well, the certification program for users of electronic recording systems continued and approximately 80 per cent of the personnel have been certified.

Classes conducted by the Chartered Shorthand Reporters' Association were well attended and helped shorthand reporters improve their skills to association standards.

Planification, examen des baux et négociations

- Poursuite des études de planification sur le complexe judiciaire de Toronto, l'agrandissement du bureau principal du ministère, la phase II L.J.C., l'exécution des ordonnances alimentaires, le regroupement des locaux de Brantford, les locaux de la Cour provinciale à Newmarket et Stratford, et de nouvelles salles d'audiences au Palais de justice de Brampton;
- Achèvement des plans et des documents d'appel d'offre pour la construction du Palais de justice de North Bay, qui abritera aussi le bureau d'enregistrement;
- Poursuite des plans et des autorisations pour la construction de salles d'audience à Orangeville et L'Orignal;
- Révision de l'aménagement des locaux du Palais de justice de Welland en prévision d'un bail avec la ville;
- Poursuite des études sur l'amélioration des installations judiciaires à Kitchener.

SERVICES DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE

Tom Moran, chef de service

Cette section dirige l'ensemble des services de sténographie judiciaire en Ontario et ses attributions s'étendent aux enquêtes spéciales et à certains conseils et commissions. Le chef de service est également chargé de l'élaboration et de l'application des politiques adoptées, de l'établissement des normes de sténographie, de la mise au point des programmes de formation. Il doit également fournir direction et soutien aux enquêteurs spéciaux du secteur privé à Toronto, Hamilton, St. Catharines, Windsor, Ottawa et Timmins.

En 1985-1986, les services de sténographie ont été assurés par quelque 800 sténographes judiciaires, dont 58 pour 100 de pigistes. Dans leur travail, ils utilisent surtout le sténomasque, la sténotypie et la sténographie, les systèmes électroniques servant principalement pour les interrogatoires préalables et les infractions provinciales.

Douze sténographes judiciaires de la Cour suprême ont recours aux systèmes de transcription assistée par ordinateur, qui leur permettent d'accroître leur productivité quotidienne dans les causes longues et complexes et fournissent aux avocats des index utiles par mot-clé.

Les tribunaux ont embauché un grand nombre de diplômés du cours de sténographie judiciaire du collège George Brown, qui demeure la principale source de sténographes judiciaires qualifiés. Des services de sténographie judiciaire bilingues sont offerts dans toutes les régions désignées et, sur demande, dans les autres régions.

Le Manuel du sténographe judiciaire, préparé en 1981 en collaboration avec la Court Reporters' Association of Ontario, a été révisé et mis à jour pour tenir compte des modifications découlant de la *Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires*. Les ateliers sur la sténographie ont été suivis avec intérêt par un grand nombre de participants. En outre, les cours sur les systèmes d'enregistrement électronique se sont poursuivis, et près de 80 pour 100 des utilisateurs de ces systèmes ont obtenu leur certificat.

Les cours de la Chartered Shorthand Reporters' Association, qui permettent aux sténographes d'améliorer leurs compétences en fonction des normes fixées par leur association, ont aussi été suivis avec intérêt.

COURT INTERPRETATION AND TRANSLATION SERVICES
Raymond Saint-Laurent, Coordination Manager

This section is responsible for planning, coordinating and delivering language interpretation services to Ontario's criminal courts. French-language interpretation and translation services are provided to all criminal and civil courts throughout the province, and to boards, commissions and provincial ministries where such services are prescribed by statute or regulation.

Located in Ottawa, the Coordination Manager deploys eight staff interpreters in Ottawa, Toronto, Sudbury, L'Orignal, and Cochrane, and a variable cadre of some 100 English/French and about 250 multilingual freelance interpreters in all court locations. Field managers, including local registrars, court administrators, and Small Claims Court clerks ensure the availability of suitable court interpreters.

SMALL CLAIMS COURT SERVICES BRANCH
Ronald A. McFarland, Director

Staff of the 117 Small Claims Court offices in the province provide administrative and enforcement support to ensure prompt processing and service/enforcement of legal documents relating to actions or applications before the Provincial Court (Civil Division).

The director's office provides administrative guidance to these offices and coordinates development and implementation of ministry policy and procedures.

Efforts to standardize procedures continued during the year. Most officials (clerks/bailiffs/referees) attended a two-day seminar in September 1985 which focused on standardizing procedures for processing claims and enforcement matters. Further additions were made to the Court Procedural Manual in such areas as French-language services and accounting practices. In addition, a pamphlet entitled "A Guide to Small Claims Court" was drafted for prospective litigants, and the process of revising court forms continued, with plans to implement an annual bulk order requisition process in 1986-87. By regulation, the Beardmore Small Claims Court was amalgamated with the Nipigon Small Claims Court during the year.

SERVICES D'INTERPRÉTATION ET DE TRADUCTION JUDICIAIRES
Raymond Saint-Laurent, chef coordonnateur

Cette section est chargée de la planification, de la coordination et de la prestation de tous les services d'interprétation multilingue aux cours criminelles de l'Ontario. Elle offre des services d'interprétation et de traduction en français à toutes les cours civiles et criminelles de la province et aux conseils, commissions et ministères où ces services sont prévus par la loi ou par voie de règlement.

Le chef coordonnateur, en poste à Ottawa, dirige le travail d'une équipe de huit interprètes à Ottawa, Toronto, Sudbury, L'Orignal et Cochrane, et fait appel à une centaine de pigistes qui travaillent en anglais et en français et à environ 250 pigistes multilingues dans toutes les régions. Il revient aux chefs régionaux, aux greffiers locaux, aux administrateurs judiciaires et aux greffiers de la cour des petites créances de s'assurer que les tribunaux disposent de services d'interprétation appropriés.

DIRECTION DES SERVICES DE LA COUR DES PETITES CRÉANCES
Ronald A. McFarland, directeur

Le personnel des 117 bureaux de la cour des petites créances de l'Ontario fournit des services d'administration et d'exécution assurant le traitement et la signification rapide des documents juridiques relatifs aux actions et requêtes dont la Cour provinciale (Division civile) est saisie.

Le directeur assure la supervision administrative de ces bureaux et coordonne l'élaboration et l'application des politiques et règles du ministère.

Au cours de l'exercice, les efforts d'uniformisation des procédures administratives se sont poursuivis. La plupart des fonctionnaires (greffiers, huissiers et conseillers) ont participé en septembre 1985 à un séminaire de deux jours sur l'uniformisation des procédures touchant le traitement des demandes et des brefs d'exécution. Des ajouts ont été apportés au Manuel des procédures judiciaires, par exemple sur les services en français et les méthodes comptables. Un dépliant a été préparé pour expliquer au public le fonctionnement de la cour des petites créances, la révision des formulaires judiciaires s'est poursuivie et des plans sont prévus pour adopter en 1986-1987 un système de commande de formulaires en vrac une fois l'an. Par voie de règlement, la cour des petites créances de Beardmore et celle de Nipigon ont fusionné au cours de l'exercice.

Report of Operations for the Fiscal year 1985-86
In 1985-86, 118,687 claims were entered, representing an overall decrease of 6.7 per cent over the previous year.

Bilan des activités de l'exercice 1985-86
En 1985-1986, la Cour des petites créances a reçu 118 687 demandes, soit 6,7 pour 100 de moins qu'il y a un an.

Claims filed in province	**1981**	**1982**	**1983**	**1984**	**1985**	**Demandes présentées dans la province**
Courts outside Metropolitan Toronto	115,634	115,403	96,303	89,125	83,551	Cours en dehors de la communauté urbain de Toronto
Courts within Metropolitan Toronto	40,869	45,351	41,354	38,106	35,136	Cours de la communauté urbain de Toronto
TOTAL	156,503	160,754	137,657	127,231	118,687	TOTAL
Claims filed in Metropolitan Toronto						**Demandes présentées dans la communauté urbaine de Toronto**
Under $1,000	27,551	29,212	26,375	21,729	20,663	Moins de 1 000 $
Over $1,000	13,318	16,139	14,979	6,377	14,473	Plus de 1 000 $
TOTAL	40,869	45,351	41,354	38,106	35,136	TOTAL

SUPREME AND DISTRICT COURT SERVICES BRANCH

David G. Henderson, Director

The Supreme and District Court Services Branch consists of the office of the director, sheriffs' offices, and all registrars' offices for the Supreme, District and Surrogate Courts throughout Ontario. The director's office provides technical and administrative guidance to the 79 field offices and, in conjunction with regional managers, researches issues raised by staff. It also outlines a standard operating procedures for the court offices and provides administrative support to the staff of those offices.

In the past fiscal year, employees of the court offices handled well over 400,000 different legal processes. Introduction of the new Rules of Practice has extended the duties of the field staff as has such recent legislation as the federal Divorce Act.

The branch has produced manuals and directives for technical and administrative operations, enabling a uniform, province-wide interpretation of procedures. In addition, a curriculum is now being developed for a technical training program.

The branch has introduced computer technology, design and functional specification of the Supreme and District Court Information System and Sheriff's Administration System are complete and similar work is nearly finished in the Divisional, Appeal and Surrogate Courts. Initially being introduced in the Judicial District of York, the automation project will eventually be expanded province-wide. In the sher-

DIRECTION DES SERVICES DE LA COUR SUPRÊME ET DES COURS DE DISTRICT

David G. Henderson, directeur

La Direction des services de la Cour suprême et des cours de district regroupe le bureau du directeur, les bureaux des shérifs et les greffes de la Cour suprême, des cours de districts, des cours des successions de l'Ontario. Elle donne des directives techniques et administratives aux 79 bureaux régionaux et assure, en collaboration avec les chefs de service régionaux, la recherche sur les questions soulevées par le personnel. Elle fournit aussi des règles de fonctionnement uniformes aux bureaux et un soutien administratif au personnel.

Au cours de l'exercice, le personnel des greffes a traité plus de 400 000 documents légaux. L'adoption des nouvelles règles de pratique a augmenté ses responsabilités, tout comme les lois récentes telles que la loi fédérale sur le divorce.

La direction a préparé des manuels et des directives techniques et administratives en vue d'uniformiser l'interprétation des procédures dans toute la province. Elle est aussi en train d'élaborer un cours de formation technique.

La direction a terminé les études de conception fonctionnelle du système informatique de la Cour suprême et des cours de district et du système d'administration des shérifs, et achèvera bientôt l'étude des systèmes de la Cour divisionnaire, de la Cour d'appel et de la cour des successions. Le programme d'automatisation sera d'abord lancé dans le district judiciaire de York, pour être ensuite appliqué dans

iff's office, the system will perform the name search and record the status of writs, including disposition upon execution. In the Supreme and District Court offices, the major areas of automation will be in scheduling and tracking of civil and criminal cases and the tracking of motions. The Appeal and Divisional Courts' automation system will monitor the appeal process. The Surrogate Court system will provide verification of all applications in the province.

toute la province. Le système d'automatisation des bureaux des shérifs permettra d'accélérer les recherches d'identité et de consigner les brefs et jugements après exécution. À la Cour suprême et dans les cours de district, l'automatisation portera surtout sur le calendrier et le suivi des poursuites civiles et criminelles et le suivi des requêtes. À la Cour d'appel et à la Cour divisionnaire, elle facilitera la surveillance de la procédure d'appel. À la cour des successions, elle permettra de vérifier toutes les requêtes dans la province.

PROVINCIAL COURT SERVICES BRANCH

Matt Veskimets, Director
Don Pringle, Deputy Director

Provincial court offices staff provides administrative support to the provincial courts (criminal and family divisions), including youth court and the provincial offences court. The staff provides service to the public processing of fines, maintenance, support payments, bail and restitution. Case file updating is an integral part of court office operations.

Head office, through its planning manager and staff, computer systems coordinator and budget control officer, supplies program planning, computer systems and budget control support to its 94 field offices.

Metro Toronto (criminal division) is implementing a network of on-line mini-computers linking all offices with the Defaulted Fines Control Centre. Also, criminal division court offices in 10 cities have mini-computers to perform accounting, docket and notice functions. The use of computers also improves the level of enquiry service to clients.

The federal *Young Offenders Act* has been in effect for one year and implementation problems have subsided. However, more court time and post-court documentation are necessary than what was required under the Criminal Code.

The family court in Toronto continued to operate a pilot computerized system for monitoring support payments. The computer produces court appearance orders, warning notices to errant payors, issues cheques and performs most bookkeeping functions. Improvements in payment enforcement, coordinated with speedy court reviews of delinquent payors, will help ensure adherence to court orders. This system will be replaced by the Support and Custody Orders Enforcement program.

Bilingual courtroom clerks and reporters are situated in most areas and travel to others when required. More interpreters are available.

DIRECTION DES SERVICES DE LA COUR PROVINCIALE

Matt Veskimets, directeur
Don Pringle, directeur adjoint

La Direction des services de la Cour provinciale assure un soutien administratif à la Division criminelle et à la Division de la famille de la Cour provinciale, aux tribunaux pour adolescents et à la Cour des infractions provinciales. Elle offre des services au public, en s'occupant du versement des amendes et pensions alimentaires et des cautions et restitutions. Elle procède également à la mise à jour des documents.

La direction assure un soutien administratif aux 94 bureaux de la province touchant la planification des programmes, les systèmes informatiques et le contrôle des budgets, par l'entremise du directeur de la planification, du coordonnateur des systèmes informatiques et du chef du contrôle des budgets.

Dans la communauté urbaine de Toronto, la Division criminelle met en place un réseau de mini-ordinateurs qui reliera tous les bureaux au centre de contrôle des amendes impayées. La Division criminelle dispose aussi, dans dix centres importants, de mini-ordinateurs qui s'occupent de la comptabilité, des dossiers et des avis, ce qui permet d'améliorer considérablement le service aux clients.

Depuis l'entrée en vigueur, il y a un an, de la *Loi fédérale sur les jeunes contrevenants*, les problèmes initiaux d'application ont été réglés. Les séances des tribunaux doivent cependant être plus nombreuses et les documents nécessaires exigent des ressources administratives plus importantes qu'auparavant sous le régime du Code criminel.

À Toronto, la Cour de la famille dispose d'un système informatique pour le contrôle des pensions alimentaires, dans le cadre d'un projet pilote. L'ordinateur signale les défauts de paiement, émet des assignations à comparaître et des chèques, et effectue la plupart des travaux de comptabilité. L'amélioration de la surveillance des paiements et la comparution accélérée des mauvais payeurs permettront de mieux faire respecter les ordonnances de la Cour. Ce système sera remplacé par le Programme d'exécution des ordonnances de pensions alimentaires et de garde d'enfants.

Les tribunaux ont généralement à leur disposition des greffiers et sténographes judiciaires bilingues ou peuvent en obtenir sur demande. Un nombre croissant d'interprètes leur offrent aussi leurs services.

The local offices are directly responsible for client service and efficient program delivery. Continuing development of management skills is one of the reasons new programs have been implemented so successfully. Much of this training is provided in cooperation with the ministry's Human Resources Branch and Sheridan College of Applied Arts and Technology.

Staffing standards and requirements have been established for all provincial courts. These are reviewed annually and adjustments made accordingly.

SUPPORT AND CUSTODY ENFORCEMENT PROGRAM

Matt Veskimets, Director
Peter Jackson, Deputy Director

Bill 14, the Support and Custody Order Enforcement Act received royal assent in November 1985. By January 1986, court staff had begun extensive planning for its implementation.

Planning and development is underway for a computerized system to monitor payments, issue cheques, maintain account records, record client information, record enforcement actions, print numerous forms and notices required, and perform other enforcement functions.

Based on the requirements of the act, as well as a detailed analysis of operational requirements, an extensive management board submission outlined program and funding needs.

Besides benefiting more than 100,000 persons who are expected to register with local enforcement offices, the program will also reduce costs to municipal and provincial welfare systems.

Les bureaux locaux sont directement responsables des services aux clients et de l'efficacité des programmes. C'est en partie grâce à l'amélioration continue des techniques de gestion que les nouveaux programmes ont été mis en oeuvre avec autant de succès. La formation nécessaire est assurée principalement en collaboration avec la Direction des ressources humaines du ministère et le collège d'arts appliqués et de technologie Sheridan.

Les normes de dotation en personnel établies pour toutes les cours provinciales sont révisées chaque année et modifiées, au besoin.

PROGRAMME D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE PENSIONS ALIMENTAIRES ET DE GARDE D'ENFANTS

Matt Veskimets, directeur
Peter Jackson, directeur adjoint

Le projet de loi 14, *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants*, a reçu la sanction royale en novembre 1985. En janvier 1986, le personnel judiciaire a commencé la planification nécessaire en vue de l'application de cette loi.

Il poursuit ses travaux d'élaboration d'un système informatique pouvant assurer la surveillance des paiements, émettre des chèques, tenir à jour les dossiers comptables et les renseignements sur les clients, consigner les mesures d'exécution et imprimer les nombreux formulaires et avis nécessaires, en plus d'effectuer d'autres travaux reliés à l'exécution des ordonnances de la Cour.

À partir des dispositions de la loi et d'une analyse détaillée des besoins opérationnels, le personnel a préparé un mémoire au Conseil de gestion du gouvernement sur ce programme et son financement.

Ce programme devrait desservir plus de 100 000 personnes qui s'inscrivent auprès des bureaux locaux d'application de la loi pour toucher des pensions alimentaires, en plus de réduire les coûts des services municipaux et provinciaux d'aide sociale.

Criminal Law Division

D.C. Hunt, Acting Assistant Deputy Attorney General — Criminal Law

The division comprises two branches: the Crown Attorneys' System and the Crown Law Office (Criminal). It is responsible for all criminal prosecutions and legal advice to the Attorney General and Deputy Attorney General in all criminal law matters.

Division du droit criminel

D.C. Hunt, sous-procureur général adjoint par intérim, droit criminel

La Division du droit criminel comprend deux directions: le Réseau des procureurs de la Couronne et le Bureau des avocats de la Couronne - Droit criminel. Elle est chargée d'engager les poursuites criminelles et de conseiller le procureur général et le sous-procureur général sur toute question relevant du droit criminel.

CROWN ATTORNEYS' SYSTEM

Vacant, Director of Crown Attorneys
B.J. Young, Deputy Director of Crown Attorneys

History

Prosecution authority rested originally with the Attorney General and his officers at the capital of Upper Canada. As the population expanded, it became increasingly difficult to carry out this function from one central office. In 1857, a prosecution office, under the direction of a Crown attorney appointed by the governor, was established in each county. The Crown attorney had to be a resident of the county and, as such, was a part of the local justice administration which included the sheriff and the jury, made up of residents of the area.

Modernization has strengthened the relationship between the Crown attorneys, with their local responsibilities, and the Attorney General, who is responsible for the administration of justice throughout the province. In 1955, the Office of the Director of Public Prosecutions was created to coordinate the activities of the local Crown attorneys. In 1964, authority was given for the appointment of Crown attorneys-at-large, to act as special prosecutors in difficult or specialized cases. The desire for improved communication in the system gave rise in 1966 to the Crown Attorneys' Association, a voluntary group of Crown attorneys and their assistants who meet to discuss common problems, conduct seminars to keep pace with the changes in the law and promote an interchange of personnel to deal with temporary absences or unusually busy trial schedules.

Composition Today

The Crown Attorneys' System is composed of 280 lawyers who specialize in criminal law. In Toronto, the Office of the Director of Crown Attorneys consists of the director, the deputy director and four Crown counsel. The latter are assigned to local offices requiring temporary assistance and also execute various special assignments as delegated by the director and deputy director. There are 49 full-time Crown attorneys, four deputy Crown attorneys in the Judicial District of York and 221 assistant Crown attorneys, 41 of whom are female.

The largest local office is the judicial district of York (Toronto), where the Crown attorney is assisted by four deputies and 72 assistant Crown attorneys. The other offices have staffs ranging in number from one to 15 lawyers. There are part-time assistant Crown attorneys throughout the province.

Responsibilities

The Crown Attorneys' System is responsible for the conduct of prosecutions under the Criminal Code and such other federal statutes as the Young Offenders Act. Crown attorneys also conduct prosecutions under such provincial statutes as the Highway Traffic Act and the Liquor Licence Act. Crown attorneys and their assistants exercise the Attorney General's discretionary powers with respect to prosecutions. They make recommendations to private citizens who may wish to lay charges, and appear as counsel for the Crown at bail hearings and at trial at all levels of courts. Crown attorneys also watch over private summary conviction prosecutions and intervene if the interests of the community require it.

RÉSEAU DES PROCUREURS DE LA COURONNE

Vacant, directeur des procureurs de la Couronne
B.J. Young, directeur adjoint des procureurs de la Couronne

Historique

À l'origine, les poursuites judiciaires relevaient du procureur général et de ses agents, qui résidaient dans la capitale du Haut-Canada. En raison de l'accroissement de la population, il devint de plus en plus difficile d'exercer cette fonction à partir d'un bureau central. En 1857, un bureau des poursuites, sous la direction d'un procureur de la Couronne nommé par le gouverneur, fut mis sur pied dans chaque comté. Le procureur de la Couronne devait être domicilié dans le comté et faire partie de l'administration locale de la justice, qui comprenait le shérif et un jury composé d'habitants de la région.

Un effort de modernisation a permis de renforcer les rapports entre les procureurs de la Couronne, qui ont des attributions locales, et le procureur général, chargé de l'administration de la justice dans toute la province. En 1955, le bureau du directeur des poursuites publiques fut chargé de coordonner les activités des procureurs de la Couronne. En 1964, des procureurs de la Couronne itinérants furent désignés pour s'occuper des poursuites dans les cas difficiles ou particuliers. Le souci d'améliorer les communications à l'intérieur du système mena à la création, en 1966, de l'Association des procureurs de la Couronne, qui regroupe les procureurs de la Couronne et leurs adjoints, lesquels se réunissent pour discuter de problèmes d'intérêt commun, organisent des colloques pour se tenir au courant des changements législatifs et favorisent les échanges de personnel pour faire face aux absences temporaires ou aux calendriers judiciaires particulièrement chargés.

Composition actuelle

Le Réseau des procureurs de la Couronne comprend 280 avocats spécialisés en droit criminel. À Toronto, le Bureau du directeur des procureurs de la Couronne comprend le directeur, le directeur adjoint et quatre avocats de la Couronne. Ces derniers sont affectés aux bureaux locaux qui ont besoin d'aide temporaire et accomplissent également les tâches spéciales que leur confient le directeur et le directeur adjoint. Il y a 49 procureurs de la Couronne à temps plein, quatre sous-procureurs de la Couronne dans le district judiciaire de York et 221 procureurs adjoints de la Couronne dont 41 femmes.

Le plus grand bureau local est celui du district judiciaire de York (Toronto), où le procureur de la Couronne est secondé par quatre sous-procureurs et 72 procureurs adjoints. Les autres bureaux peuvent compter jusqu'à 15 avocats. Il existe également dans toutes les régions des procureurs adjoints à temps partiel.

Attributions

Le Réseau des procureurs de la Couronne est chargé d'engager les poursuites prévues par le Code criminel et d'autres lois fédérales telles que la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Les procureurs de la Couronne engagent aussi des poursuites en vertu des lois provinciales telles que le *Code de la route* et la *Loi sur les permis de vente d'alcool*. Les procureurs de la Couronne et leurs adjoints exercent les pouvoirs discrétionnaires du procureur général en matière de poursuites. Ils font des recommandations aux particuliers désireux de porter plainte et comparaissent comme avocats de la Couronne aux enquêtes sur le cautionnement et aux procès devant les diverses instances des tribunaux. Ils suivent également les procédures de déclaration sommaire de culpabilité privées et interviennent lorsque l'intérêt commun l'exige.

Regional Crown Attorneys
In 1976, a regionalization program was instituted in which nine Crown attorneys were designated as regional Crown attorneys. The regional Crown attorneys meet regularly with the director, the deputy director and, upon occasion, the Attorney General. The program enables regional Crown attorneys to bring matters of regional concern to the attention of the director and to confer with other Crown attorneys within and outside their region.

Regionalization also has strengthened the principle of a uniform administration of justice without undermining the contribution local Crown attorneys have made and will continue to make. Regional Crown attorneys also serve on sub-committees of the Regional Crown Attorneys' Council, formed to deal with urgent topics.

Provincial Prosecutors
There are 38 provincial prosecutors. They are assigned to larger Crown attorneys' offices, particularly those with heavy traffic caseloads. Provincial prosecutors are para-professionals — lay persons, usually with a background in law enforcement. They represent the Crown in Provincial Offences Court, regularly appearing opposite lawyers. In several jurisdictions they represent the Crown on Provincial Offences Act appeals taken in the Provincial Court (Criminal Division).

French-Language Services
The Crown Attorneys' System has 44 bilingual lawyers and four provincial prosecutors able to conduct trials in French. These persons, spread throughout the province, conduct trials in French in other jurisdictions at the direction of the director or deputy director.

Affirmative Action
There are 41 female assistant Crown attorneys. Female lawyers are eligible for all training and development programs and are encouraged to compete for more senior positions. An attempt is being made to upgrade support staff through on-the-job training. During the year, a female secretary was trained as a provincial prosecutor.

Training and Development
Each year, the Ontario Crown Attorneys' Association conducts spring and fall meetings for Crown attorneys and their assistants. The fall meeting is held in Toronto and the spring conference is held each year at different locations throughout the province. The meetings consist of seminars, panel discussions and lectures on legal subjects of current interest. Average attendance is between 160 and 200.

Procureurs régionaux de la Couronne
En 1976, dans le cadre d'un programme de régionalisation, neuf procureurs de la Couronne ont été nommés procureurs régionaux. Les procureurs régionaux de la Couronne participent à des réunions périodiques avec le directeur, le directeur adjoint et, à l'occasion, le procureur général. Ils peuvent porter à l'attention du directeur des questions d'intérêt régional et conférer avec leurs collègues de la région et des autres régions.

La régionalisation a aussi renforcé le principe de l'administration uniforme de la justice, sans nuire à la contribution précieuse des procureurs locaux de la Couronne. Les procureurs régionaux de la Couronne siègent également aux sous-comités du Conseil des procureurs régionaux de la Couronne qui étudient les questions urgentes.

Poursuivants au nom de la Couronne
Le réseau compte 38 poursuivants au nom de la Couronne, affectés aux principaux bureaux des procureurs de la Couronne, notamment à ceux qui ont à traiter de nombreuses affaires relevant du Code de la route. Ces poursuivants sont des paraprofessionnels; sans être avocats, ils ont une certaine expérience dans l'application de la loi. Ils représentent la Couronne devant la Cour des infractions provinciales, où ils font habituellement face à des avocats. Dans diverses instances, ils représentent la Couronne dans les appels portés devant la Division criminelle de la Cour provinciale en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*.

Services en français
Le Réseau des procureurs de la Couronne compte 44 avocats bilingues et quatre poursuivants au nom de la Couronne pouvant plaider en français, que le directeur ou le directeur adjoint envoie dans les diverses régions, selon les besoins.

Action positive
Le réseau compte 41 femmes qui occupent les fonctions de procureurs adjoints de la Couronne, ont accès à tous les programmes de formation et de perfectionnement et sont encouragées à se porter candidates à des postes supérieurs. Des efforts particuliers de formation en cours d'emploi visent le personnel de soutien. Au cours de l'exercice, une secrétaire a pu ainsi occuper les fonctions de poursuivant au nom de la Couronne.

Formation et perfectionnement
L'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario tient chaque année des réunions de formation au printemps et à l'automne à l'intention des procureurs de la Couronne et de leurs adjoints. La réunion de l'automne se tient à Toronto, et celle du printemps dans diverses régions de la province. Ces rencontres, auxquelles participent de 160 à 200 personnes, comportent des colloques, des discussions en groupe et des conférences sur des sujets juridiques d'actualité.

The association also conducts a summer school at the University of Western Ontario. There are four residential courses — one for first-year assistant Crown attorneys, one for second-year personnel, and two for senior personnel. The courses are available to all members of the Crown Attorneys' Association, members of the Crown Law Office, lawyers in other ministries and Crown counsel from other provinces, all by invitation. The course for second-year personnel is devoted entirely to advocacy, with practical demonstrations and much student participation. This fiscal year, about 90 lawyers from the association, several lawyers from other ministries and Crown counsel from other provinces attended.

16 members of the support staff attended management training courses and seven attended support staff seminars.

Workload and Case Backlog

Each year the Crown Attorneys' System prosecutes many complex cases involving conspiracy, fraud and white collar crime. Each year the number of these cases increases. They are taking longer to process through the courts and more are going to trial than in the past. The cases may involve many hours of studying wiretap transcripts and evidence, and may involve conspiracy, loan sharking, extortion or fraud. The out-of-court time required by a lawyer to prepare for this type of case can be enormous. Further, statistics never show the thousands of hours spent in pursuance of cases that never reach court, or are disposed of on a guilty plea in only a few minutes. In earlier times, the Crown would simply prosecute a charge investigated solely by the police. Today, however, an increasing number of investigations requires the advice and assistance of the Crown from the outset, even before charges are initiated. This recent development has arisen for several reasons, including:

— a dramatic increase in complex commercial crimes;
— new initiatives in the detection, investigation and prosecution of organized crime;
— the requirement of judicial authorization and scrutiny of investigative aids, i.e. wiretap authorizations and search warrants;
— a multi-disciplinary approach in several investigations requiring the combined efforts of police officers, forensic accountants, Crown attorneys and other experts; and
— an increasing scrutiny by the courts as to the manner in which evidence was obtained. This necessitates legal advice from the Crown at virtually every step in a criminal investigation in order to ensure that evidence is obtained in a manner which permits its subsequent admissibility in trial.

L'association organise également un stage d'été à l'université Western Ontario, qui comprend quatre cours en résidence: un pour les procureurs adjoints de la Couronne de première année, un pour le personnel de deuxième année, et deux pour les cadres supérieurs. Ces cours sont offerts, sur invitation, aux membres de l'Association des procureurs de la Couronne et du Bureau des avocats de la Couronne, aux avocats des divers ministères et aux avocats de la Couronne des autres provinces. Le cours pour le personnel de deuxième année, axé sur les exercices pratiques et la participation, est entièrement consacré à l'art de plaider. Au cours de l'exercice, environ 90 avocats de l'association, plusieurs avocats des autres ministères et des avocats de la Couronne des autres provinces y ont participé.

Seize membres du personnel de soutien ont suivi des cours de formation en gestion, et sept autres ont participé à des colloques.

Volume de travail

Chaque année, le Réseau des procureurs de la Couronne engage des poursuites dans un grand nombre d'affaires complexes, dont le nombre ne cesse d'augmenter, concernant les complots, prêts usuraires, fraudes, extorsions et délits de cols blancs. Leur acheminement judiciaire prend plus de temps qu'autrefois et elles font de plus en plus l'objet d'un jugement. Elles peuvent exiger de longues heures d'étude des transcriptions d'écoute électronique et des éléments de preuve. Il peut y être question d'ententes délictueuses, de prêts usuraires, d'extorsion ou de fraude. L'avocat qui prépare ce genre de causes doit parfois y consacrer énormément de temps. En outre, les statistiques ne font jamais état des milliers d'heures consacrées à des affaires qui ne parviennent jamais jusqu'aux tribunaux ou sont réglées en quelques minutes après audition d'un plaidoyer de culpabilité. La Couronne, qui se contentait auparavant d'agir sur la foi de l'enquête menée par la police, apporte aujourd'hui de plus en plus souvent son concours à l'enquête, avant même que les accusations ne soient portées. Cette situation est notamment attribuable aux facteurs suivants:

— l'accroissement considérable du nombre de délits commerciaux complexes;
— les nouvelles méthodes de détection, d'enquête et de poursuite utilisées contre le crime organisé;
— la nécessité de soumettre à un examen et à une autorisation judiciaire le recours à certains moyens d'enquête comme les tables d'écoute et les mandats de perquisition;
— la nécessité de recourir, dans bien des cas, au travail conjugué de plusieurs spécialistes: agents de police, experts en criminalistique, procureurs de la Couronne, etc.;
— l'examen de plus en plus approfondi par les tribunaux de la façon dont la preuve a été obtenue, ce qui oblige à consulter la Couronne à presque toutes les étapes d'une enquête criminelle afin de s'assurer que la preuve obtenue sera recevable.

Charter of Rights and Freedoms

Legal issues involving the charter are being argued d[illegible] in provincial courts. Many cases are now reaching the Court of Appeal, and a few have been decided by the Supreme Court of Canada. The law in this area is still in a state of flux. There is no question that the charter of Rights is adding substantially to the workload of the Crown attorney. We are endeavoring to ensure that all counsel is as prepared as possible to deal with Charter arguments as they arise. This is being done by means of lectures and panel discussions at the Crown Attorneys' Association spring meeting and summer school, and by the dissemination of a great deal of material to the various Crown Attorneys' offices, coordinated by the office of the Director of Crown Attorneys.

In addition, unreported decisions in Charter cases are synopsized by the Crown attorney for Hamilton-Wentworth, and are disseminated frequently in digest form by the office of the Assistant Deputy Minister of Criminal Law. An assistant Crown attorney in Hamilton maintains a Central Collection Database of otherwise unpublished legal material on charter and other legal issues written by Crown attorneys, providing all Crowns with access to these materials.

Young Offenders Act

The *Young Offenders Act* has had a great impact on the Crown Attorneys' System. Time spent in court has increased by approximately 11 per cent over 1983-84. Some relief was obtained by the hiring of 15 extra professional staff for 1985-86. However, the addition of 16- and 17-year-olds to the youth court system on April 1, 1985 has had a further significant impact on Crown attorneys' time.

Although the transfer of 16- and 17-year-olds to Youth Court means these offenders are prosecuted by Crown attorneys in a different court system than they previously had been, there is a substantial difference in the amount of time required to conduct court cases in the Young Offenders Court. The special needs of young persons as defined by the *Young Offenders Act* require more time being spent in hearing representations from Youth Court workers, probation officers and the youth's guardians than would be spent in adult court.

In addition, the *Young Offenders Act* is still under the process of judicial interpretation. The Crown must be aware of changes in the court's interpretation of the act, increasing the preparation time required for prosecution of those cases. As in other areas, educationl programs for Crown attorneys at the Crown Attorneys' Association's spring and fall meetings and summer school, assist in keeping Crown updated as to the development of the law in this area.

Charte des droits et libertés

La Charte des droits et libertés est invoquée tous les jours devant les tribunaux de la province. Plusieurs causes sont maintenant à l'étude devant la Cour d'appel, et quelques-unes ont fait l'objet d'un jugement de la Cour suprême du Canada. L'incertitude juridique prévaut encore dans ce domaine. Il est indéniable que la Charte des droits a accru considérablement le travail des procureurs de la Couronne. Nous nous employons à préparer le mieux possible nos avocats à cet égard par le biais de conférences et discussions lors des réunions du printemps et de l'automne organisées par l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario, et par la diffusion de nombreux documents aux divers bureaux des procureurs de la Couronne, dont le directeur assure la coordination.

En outre, le bureau du sous-ministre adjoint au droit criminel distribue fréquemment un résumé, préparé par le procureur de la Couronne de la région Hamilton-Wentworth, des jugements non publiés concernant les causes qui invoquent la Charte des droits. Un procureur adjoint de la Couronne de Hamilton tient à jour un fichier central des documents juridiques non publiés sur la Charte des droits et divers textes juridiques rédigés par des procureurs de la Couronne, que tous les procureurs peuvent consulter facilement.

Loi sur les jeunes contrevenants

La *Loi sur les jeunes contrevenants* a eu des effets importants sur le Réseau des procureurs de la Couronne. Le nombre d'heures qu'ils ont passé en cour a augmenté d'environ 11 pour 100 par rapport à l'exercice 1983-1984. Cette situation a nécessité l'engagement de 15 autres spécialistes au cours de l'exercice 1985-1986. L'élargissement, le 1er avril 1985, de la compétence des tribunaux pour adolescents aux jeunes contrevenants âgés de 16 et 17 ans a aussi accru la charge de travail des procureurs de la Couronne.

Par suite de cette mesure, les procureurs de la Couronne doivent maintenant traduire les jeunes contrevenants de 16 et 17 ans devant un tribunal pour adolescents, et non un tribunal pour adultes. La différence est cependant importante, car les comparutions devant les tribunaux pour adolescents demandent beaucoup plus de temps, et compte tenu des besoins spéciaux des jeunes définis par la *Loi sur les jeunes contrevenants*, un plus grand nombre d'heures doit être consacré à l'audition des travailleurs judiciaires, des agents de probation et des tuteurs.

Sans compter que cette loi n'a pas encore fait l'objet d'une interprétation judiciaire. La Couronne doit être consciente des changements dans l'interprétation de la loi par les tribunaux, ce qui accroît le temps de préparation nécessaire des poursuites. Comme dans d'autres secteurs, les procureurs de la Couronne peuvent se tenir au courant de l'évolution de la loi dans ce domaine en participant aux stages d'été et aux réunions de formation du printemps et de l'automne organisés par leur association.

Drinking and Driving

On December 4, 1985, s.239 of the Criminal Code was proclaimed, increasing some of the penalties for drinking and driving offences. On December 20, 1985, new provisions to the *Highway Traffic Act* came into force, increasing the periods of mandatory licence suspension following conviction for a drinking and driving offence. The provision for these stiffer penalties has increased the workload of Crown attorneys, since many cases which would previously have been dealt with by way of guilty pleas are proceeding to trial.

In addition, the drinking and driving provisions have opened a variety of Charter of Rights challenges. Recent challenges to the legislation have included the question of whether the accused's rights must be read following a roadside demand, the legality of the RIDE-type programs, and whether the non-proclamation of the conditional discharge and roadside testing provisions in all provinces offends s.15 of the charter.

A large number of the cases heard in the Provincial Court (Criminal Division) are drinking and driving charges. The provisions for increased penalties, in combination with the vulnerability of the drinking and driving provisions to constitutional challenges, have greatly increased the number of trials heard in provincial courts.

Domestic Violence

A directive was issued in 1982 to all Crown attorneys instructing them to vigorously prosecute cases of domestic assault. In every county and district, at least one Crown prosecutor has been designated to be the specialist in domestic violence. In larger centres, more than one person may be designated. All designated prosecutors have received training in dealing with the special problems faced by domestic violence victims. Regional seminars were conducted in 1984 by the ministry, the Ontario Women's Directorate, the Ministry of the Solicitor General and the Secretariat of Justice. Specialists work closely with the police to ensure active and vigorous investigations and prosecutions. They also ensure that victims are fully aware of their rights and of access to protection under the law. When necessary, they will refer victims to an interval house, or to other community support organizations. In the fall of 1986, approximately 50 additional Crown attorneys will be designated as specialists and trained on the issue of domestic assault.

Pornography

This problem remains a most serious one and continues to be of concern to the ministry, particularly pornography involving children or violence against women. The Federal Department of Justice recently introduced amendments to the Criminal Code in this area; the amendments will be carefully reviewed and appropriate submissions made to the department.

Conduite en état d'ivresse

L'article 239 du Code criminel, proclamé le 4 décembre 1985, a pour effet d'augmenter les peines imposées pour conduite en état d'ivresse. Les nouvelles dispositions du *Code de la route*, entrées en vigueur le 20 décembre 1985, augmentent les périodes obligatoires de suspension du permis de conduire après condamnation pour conduite en état d'ivresse. Ces mesures plus rigoureuses ont alourdi le travail des procureurs de la Couronne, car un grand nombre de causes qui entraînaient auparavant un plaidoyer de culpabilité font maintenant l'objet d'un procès.

En outre, certaines dispositions sur la conduite en état d'ivresse peuvent entraîner des contestations au nom de la Charte des droits. Voici quelques questions récemment soulevées à cet égard: la police est-elle tenue, après avoir arrêté un automobiliste en bordure de route, de lui faire lecture de ses droits? Les programmes de type "RIDE" sont-ils légaux? Comme les dispositions sur la libération conditionnelle et les alcootests en bordure de route n'ont pas été proclamées dans toutes les provinces, sont-elles contraires à l'article 15 de la charte?

Un nombre important des causes dont est saisie la Division criminelle de la Cour provinciale portent sur la conduite en état d'ivresse. En raison des peines plus sévères prévues et de l'incertitude qui entoure la constitutionnalité des mesures adoptées sur la conduite en état d'ivresse, le nombre de causes dont sont saisis les tribunaux provinciaux a considérablement augmenté.

Violence au foyer

En 1982, les procureurs de la Couronne ont reçu instruction d'engager des poursuites vigoureuses dans les cas de violence au foyer. Dans tous les comtés et districts, au moins un procureur de la Couronne s'occupe spécialement des causes relatives à ce type de violence. Dans les grands centres, plusieurs personnes peuvent être désignées à cette fin. Tous les poursuivants désignés ont reçu une formation spéciale sur les problèmes particuliers des victimes de la violence au foyer. En collaboration avec la Direction générale de la condition féminine, le ministère du Solliciteur général et le secrétariat à la Justice, le ministère a organisé en 1984 des colloques régionaux sur cette question. En collaboration étroite avec la police, des procureurs spécialisés s'assurent que les enquêtes sont effectuées sans délai et que les poursuites sont engagées. Ils veillent aussi à ce que les victimes soient bien informées de leurs droits et effectivement protégées par la loi. Au besoin, ils les envoient dans un centre d'accueil ou un organisme communautaire de soutien. À l'automne 1986, une formation spéciale sur la violence au foyer sera assurée à quelque 50 autres procureurs de la Couronne.

Pornographie

Le ministère porte toujours une attention spéciale à ce grave problème, en particulier à la pornographie qui exploite les enfants ou la violence à l'égard des femmes. Le ministère fédéral de la Justice a récemment présenté des modifications au Code criminel dans ce domaine; elles seront étudiées attentivement et feront ensuite l'objet de mémoires qui seront présentés au ministère.

Child Abuse

Crown attorneys have consistently been active in various programs relating to child abuse. For example, part of the November 1983 Crown Attorneys' Association meeting was devoted to better understanding the roles of the social worker and police in child abuse cases and to more effectively prosecuting such cases. As well, Crown attorneys have participated in the Metropolitan Toronto Chairman's Special Committee on Child Abuse to develop a protocol with the Children's Aid societies and the police to more effectively manage and prosecute child sexual abuse cases in Metropolitan Toronto. About 25 Crown attorneys in Toronto and area have received special training and have been designated as special contact persons to assist other Crown attorneys and the police in this project. Another Crown attorney participated in a technical working group to develop a standardized child sexual abuse protocol for the province.

Toronto's child abuse designation program has been expanded so that every Crown attorney's office in the province has a prosecutor designated to coordinate child abuse cases. These prosecutors will receive a special training program in the fall of 1986.

This important issue was also placed on the agenda for the historic first meeting in July 1986, between the Ontario Crown Attorneys' Association and the National District Attorneys' Association of the United States.

Hate Propaganda

This problem has been and will continue to be dealt with on a high priority basis. Any allegation of hate propaganda is reviewed carefully by several Crown counsel under the direct supervision of the Assistant Deputy Attorney General (Criminal Law). The counsel are not varied, which means that they have, over the years, built up an overview of the problem and expertise in the law. A special police team called Project H has been formed to investigate hate propaganda.

While the legislation appears clear and simple, it is fraught with legal complexities, especially bearing in mind the Charter of Rights and Freedoms.

During the past year, several prosecutions have been instituted. The most notable was R. vs. Zundel last year where a conviction for spreading false news was obtained after a lengthy trial with much attendant publicity. Mr. Zundel appealed his conviction and sentence. The appeal has not been heard.

Several accused were charged with distributing a document entitled "The Pope's Secrets." None of the accused appeared for trial and bench warrants are outstanding. Two individuals were convicted of promoting hate propaganda in connection with a publication "The Nationalist Report" and were sentenced to seven months in jail. They have appealed conviction and sentence.

Enfance maltraitée

Les procureurs de la Couronne ont toujours participé activement aux divers programmes relatifs à l'enfance maltraitée. C'est ainsi qu'en novembre 1983, une partie de la réunion de l'Association des procureurs de la Couronne a porté sur le rôle des travailleurs sociaux et des policiers et la façon d'intenter des poursuites plus efficaces dans les cas d'enfants maltraités. Les procureurs de la Couronne ont aussi participé aux travaux du comité spécial du président du conseil de la communauté urbaine de Toronto en vue d'établir un protocole avec les sociétés d'aide à l'enfance et la police qui permette de traiter et poursuivre plus efficacement les cas d'agression sexuelle à l'égard des enfants dans la région de Toronto. Environ 25 procureurs de la Couronne de la région de Toronto ont reçu une formation spéciale afin d'aider les autres procureurs de la Couronne et la police. Un autre procureur de la Couronne a participé aux travaux d'un groupe technique chargé d'établir un protocole uniforme pour les cas d'agression sexuelle à l'égard des enfants dans la province.

Le programme de nomination de procureurs spéciaux à Toronto a été élargi pour faire en sorte qu'il y ait un coordonnateur des poursuites relatives aux enfants maltraités dans tous les bureaux des procureurs de la Couronne de l'Ontario. Ces poursuivants recevront une formation spéciale à l'automne 1986.

Cette question figure à l'ordre du jour de la première réunion, en juillet 1986, de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario et de la National District Attorney's Association of the United States.

Incitation à la haine

Une priorité particulière continue d'être accordée à cette question. Toute allégation d'incitation à la haine est étudiée attentivement par plusieurs avocats de la Couronne, sous la direction du sous-procureur général adjoint (Droit criminel). Ces avocats ont accumulé, au cours des années, une expérience juridique précieuse en la matière. En outre, une escouade spéciale de police, appelée "Projet H", a été mise sur pied pour enquêter sur les cas d'incitation à la haine.

La loi peut paraître relativement claire et simple, mais elle devient vite source de complexités juridiques, surtout si l'on tient compte de la Charte des droits et libertés.

Au cours de l'exercice, plusieurs poursuites ont été engagées pour incitation à la haine. La plus célèbre, la cause R. c. Zundel, a donné lieu l'année derniere à une condamnation pour diffusion de fausses informations à la suite d'un long procès entouré de beaucoup de publicité. M. Zundel a interjeté appel de sa condamnation et de la sentence, et l'appel n'a pas encore été entendu.

Plusieurs personnes ont été accusées d'avoir distribué un document intitulé "The Pope's Secrets." Les accusés ne s'étant pas présentés devant le tribunal, des mandats décernés par le juge saisi ont été émis contre eux. Deux accusés ont été reconnus coupables d'incitation à la haine pour une publication intitulée "The Nationalist Report" et condamnés à sept mois de prison. Ils ont interjeté appel de la condamnation et de la sentence.

The Criminal Law Division has vigorously recommended to the federal government that the hate propaganda provisions of the Criminal Code be amended to facilitate the proof of the mental element of the offence. To date, the federal government has not introduced amending legislation. The Federal Law Reform Commission released a report on hate propaganda. The report is being studied carefully.

Inquests

By statute, the Crown attorney is appointed as counsel to the coroner during inquests. The Crown attorney examines the witnesses and makes summations to the jury. There are approximately 240 inquests each year which the Crown attorney or his assistants attend. Most inquests are relatively straight forward but many can become controversial and complex.

METFORS

In the summer of 1977, the Metropolitan Toronto Forensic Service (METFORS) began its operations in the Queen Street Mental Health Centre, 999 Queen Street West, Toronto. METFORS is governed by a board consisting of the chairman, who is the Crown attorney for York, a representative from the ministries of Health and Correctional Services and the Clark Institute and the director.

Prior to the implementation of METFORS, substantial delays were experienced in obtaining court-ordered mental assessments of accused persons. The courts are interested in the mental stability of newly arrested accused persons if they appear to be suffering from some mental disorder which might affect their attendance for trial if released on bail, or result in danger either to the public or themselves if released from custody. The court also is interested in their fitness to stand their eventual trial.

METFORS is able to provide, within two or three days of the date of arrest, a thoroughly researched assessment which may guide the courts in determining the question of bail and other issues.

Over the last seven years, the number of assessments required by the courts has varied widely with an average of 45 requests for such assessments per month, which is well within the capability of METFORS. The 23 beds in the in-patient unit are well-utilized, quite often full to capacity with accused persons who have been remanded for examination for 30- to 60-day periods.

Law Reform

In the past four or five years, there has been a considerable number of working papers and proposals dealing with criminal law reform in Canada. These proposals require a response from the ministry, both in writing and by attendance at various workshops which means that considerable time must be spent studying the proposals, preparing position papers and recommending changes to the Criminal Code.

Criminal Code Review

Senior officials of the Crown Attorneys' System are members of the government consultation group reviewing the Criminal Code. They meet regularly with the Canadian Law Reform Commission. The group consists of personnel from each province and from the federal government. This group was set up to give provincial governments regarding the direction criminal law is taking. The group meets regularly for three-day sessions, at which time various parts of the Criminal Code undergo in-depth study and analysis.

La Division du droit criminel a instamment recommandé au gouvernement fédéral de modifier le Code criminel de façon à faciliter la preuve de l'élément moral d'une infraction de cette nature. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral n'a proposé aucune modification. La Commission fédérale de réforme du droit a récemment publié un rapport sur l'incitation à la haine, qui fait l'objet d'une étude attentive.

Enquêtes du coroner

Aux termes de la loi, le procureur de la Couronne a qualité de conseiller juridique dans les enquêtes du coroner. Il interroge les témoins et fait des exposés au jury. Chaque année, les procureurs de la Couronne ou leurs adjoints participent à environ 240 enquêtes du coroner. La plupart de ces enquêtes sont relativement simples, mais nombre d'entre elles peuvent avoir un caractère complexe et controversé.

METFORS

À l'automne 1977, le Service de médecine légale de la communauté urbaine de Toronto (METFORS) a ouvert ses portes dans les locaux du Centre de santé mentale de Toronto (999, rue Queen ouest). Ce service est géré par un conseil d'administration composé du président, qui est le procureur de la Couronne de York, de trois membres représentant respectivement le ministère de la Santé, le ministère des Services correctionnels et l'Institut Clark, et du directeur.

Avant la mise sur pied de ce service, les évaluations mentales des accusés ordonnées par les tribunaux faisaient l'objet de retards importants. Les tribunaux se préoccupent de l'équilibre mental d'un accusé récemment arrêté s'il semble atteint d'un trouble mental qui peut affecter sa présence au procès s'il est mis en liberté sous caution ou constituer une cause de danger pour le public ou pour l'accusé lui-même s'il est relâché. Ils tiennent aussi à ce que l'accusé soit apte à subir son procès.

METFORS est en mesure de fournir aux tribunaux, dans les deux ou trois jours suivant l'arrestation, une évaluation approfondie qui peut les aider à trancher la question de la caution et bien d'autres encore.

Au cours des sept dernières années, le nombre d'évaluations demandées par les tribunaux a considérablement varié, avec 45 demandes par mois en moyenne, ce qui correspond parfaitement aux capacités du service METFORS. Les 23 lits du service d'hospitalisation mis à la disposition des inculpés envoyés pour une période d'évaluation de 30 à 60 jours sont bien utilisés et souvent tous occupés.

Réforme du droit

Au cours des quatre ou cinq dernières années, un nombre considérable de documents de travail et de propositions ont été consacrés à la réforme du droit criminel au Canada.

Ces propositions exigent des réponses écrites du ministère et sa participation à divers ateliers, et il faut un temps considérable pour étudier les propositions, préparer des documents et recommander des modifications au Code criminel.

Révision du Code criminel

De hauts fonctionnaires du Réseau des procureurs de la Couronne font partie du groupe consultatif chargé de la révision du Code criminel, qui se réunit périodiquement avec la Commission de réforme du droit du Canada. Ce groupe, qui se compose de représentants de chaque province et de fonctionnaires fédéraux, a été mis sur pied pour permettre aux provinces d'influer sur l'orientation du droit criminel. Il tient régulièrement des sessions de trois jours au cours desquelles il analyse diverses parties du Code criminel.

Victim/Witness Services

During the 1982-83 fiscal year, the Crown Attorneys' System became directly involved in victim/witness services. Two pilot projects still operate in London and Ottawa, providing an important base for the development and introduction of improved services for this group.

A Management Board submission for the support of eight pilot victim/witness projects has received policy approval from Cabinet. At present, Management Board is considering the request for funding.

The long-term goal is to have at least one victim/witness assistant in each of the Crown attorneys' offices in Ontario. A provincial coordinator for victim/witness asssitance is currently seconded from the federal government until October 1986.

Provincial Offences Act

The office of the director of Crown attorneys has assumed responsibility for continuing activities related to the implementation of the *Provincial Offences Act*. Liaison is maintained with more than 350 Ontario municipalities and several ministries in order to make available the simpler and more expeditious procedures under Part I of the act for the prosecution of offences under provincial statutes and municipal by-laws.

Planning has also begun for the future implementation of Part II of the act, which will make available less costly procedures for the prosecution of all parking violations. Two counsel are working full-time on this project.

Abortion

The Morgentaler prosecution, which was ongoing throughout the year, has resulted in Dr. Morgentaler's acquittal by a jury on a charge of conspiracy to procure a miscarriage. The main issue in the trial was whether an abortion clinic, which has not been approved in the manner set out in the Criminal Code, is lawful. A large part of the trial was taken up with argument as to whether the abortion provisions of the code contravene the Charter of Rights and Freedoms. That issue was decided on the substantive issues.

The Crown has appealed the acquittal on two grounds — one relating to the defence of necessity being left to the jury, the other relating to the conduct of defence counsel in addressing the jury. The defence cross-appealed the constitutional issues and the appeal was heard. The legislation was held to be constitutional and merits of the Crown's appeal to the Supreme Court of Canada was granted. The Crown tried to expedite the appeal but the Chief Justice of the Supreme Court concluded it should not be heard until the autumn sittings to allow the defence sufficient time to prepare properly.

Services d'aide aux victimes et aux témoins

Au cours de l'exercice 1982-1983, le Réseau des procureurs de la Couronne a participé activement à la prestation des services d'aide aux victimes et aux témoins. Deux projets pilotes, qui se poursuivent à London et Ottawa, contribuent grandement à l'amélioration des services d'aide à ces personnes.

Un mémoire du Conseil de gestion du gouvernement portant sur huit projets pilotes de ce genre a été approuvé par le Conseil des ministres, et le Conseil de gestion du gouvernement étudie actuellement une demande de financement de ces projets.

L'objectif à long terme est de faire en sorte que dans tous les bureaux des procureurs de la Couronne de l'Ontario, il y ait au moins une personne chargée de ces services. Un coordonnateur provincial des services d'aide aux victimes et aux témoins a été détaché par le gouvernement fédéral jusqu'en octobre 1986.

Loi sur les infractions provinciales

Le Bureau du directeur des procureurs de la Couronne est chargé de l'application de la *Loi sur les infractions provinciales*. Il assure la liaison avec plus de 350 municipalités ontariennes et divers ministères, en vue de mettre en place les procédures plus simples et plus rapides prévues dans la Partie I de la loi pour les infractions aux lois provinciales et aux règlements municipaux.

Le bureau a également commencé à planifier l'application de la Partie II de la loi, qui permettra de réduire les frais de poursuite pour infractions de stationnement. Deux avocats travaillent à plein temps à la réalisation de ce projet.

Avortement

La poursuite contre le Dr Morgentaler, accusé de conspiration en vue de procurer un avortement, qui s'est étalée sur tout l'exercice, s'est terminée par un verdict d'acquittement. Le procès visait principalement à déterminer la légalité d'une clinique d'avortement non autorisée selon les dispositions du Code criminel. Une partie importante du procès a porté sur la possibilité que les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement contreviennent à celles de la Charte des droits et libertés. Le jugement a été rendu en se basant sur des points de fond.

La Couronne a interjeté appel de l'acquittement en invoquant deux motifs: la défense de la nécessité sur laquelle le jury a eu à se prononcer, et la façon dont l'avocat de la défense s'est adressé au jury. La défense a présenté un appel sur les aspects constitutionnels de cette cause, et l'appel a été entendu. Le caractère constitutionnel de la loi a été reconnu et l'autorisation pour la Couronne d'en appeler à la Cour suprême du Canada a été accordée. La Couronne a cherché à accélérer la tenue de l'appel, mais le juge en chef de la Cour suprême a conclu que l'appel ne devait pas être entendu avant la session d'automne, pour donner à la défense suffisamment de temps pour se préparer.

Prostitution

Since the Hutt case in 1978 in which the Supreme Court of Canada held that soliciting had to be pressing and persistent to be unlawful, there has been a tremendous increase in street soliciting and all its attendant problems. The ministry supports the recent amendments to the Criminal Code which should provide law enforcement officials with the legal powers to deal effectively with soliciting in public places.

Prostitution

Depuis la cause Hutt, en 1978, dans laquelle la Cour suprême du Canada a déterminé que la sollicitation doit être pressante et persistante pour constituer un acte illégal, on a constaté une augmentation importante des actes de sollicitation sur la voie publique et des problèmes qui en découlent. Le ministère appuie les récentes modifications qui ont été proposées au Code criminel et qui devraient donner aux responsables de l'application de la loi les pouvoirs nécessaires pour traiter efficacement le problème de la sollicitation dans les lieux publics.

CROWN LAW OFFICE — CRIMINAL

Douglas Hunt, Director
Edward Then, Deputy Director

Composition

The Crown Law Office — Criminal is composed of 33 lawyers who specialize in criminal law. While the major responsibility of the office encompasses criminal appeals to the Supreme Court of Ontario, the Court of Appeal and the Supreme Court of Canada, counsel are also heavily engaged in special prosecutions as well as special services including applications for authorizations, extraditions and search warrants. Counsel are also actively engaged in advisory duties such as providing expert assistance not only to the Attorney General, Crown attorneys in the field, the police and the public, but also in the justice policy and law reform area.

RESPONSIBILITIES

Criminal Appeals

Criminal appeals to the Supreme Court of Ontario, Court of Appeal and Supreme Court of Canada constitute the major responsibility of the office and a large portion of the workload. There has again been an increase in the number of criminal appeals disposed of by the Court of Appeal during the past year. The Court of Appeal has continued the practice of sitting from five to seven panels per month for the hearing of criminal appeals. During the past year, 1,838 appeals were filed in the Court of Appeal. Of this number, 921 were solicitor appeals, 757 were prisoner appeals and 160 were Crown appeals. In excess of 500 appeals, in which counsel from this office participated, were disposed of by the Court of Appeal.

The Charter of Rights has had an increasingly greater impact on both the number and complexity of motions and appeals. The dramatic increase in the number of decided cases on various sections of the Charter of Rights has contributed to a corresponding increase in the number of charter applications at all stages of the criminal process. This development has, in turn, substantially increased the demands on this office for advice from Crowns in the field, the number of charter issues dealt with in motions and appeals, and the number of interventions on the part of counsel in this office on appeals brought by other provinces to the Supreme Court of Canada. In addition, the manifest intent on the part of the judiciary at all levels to give effect to charter rights and remedies has, as never before, taxed the ingenuity and industry of counsel in justifying not only certain sections of the

BUREAU DES AVOCATS DE LA COURONNE — DROIT CRIMINEL

Douglas Hunt, directeur
Edward Then, directeur adjoint

Composition

Le Bureau des avocats de la Couronne (Droit criminel) comprend 33 avocats spécialistes du droit criminel. Il s'occupe principalement des appels interjetés en vertu du droit criminel devant la Cour suprême de l'Ontario, la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada, mais consacre également beaucoup de temps à des poursuites spéciales et aux services spéciaux tels que les demandes d'autorisation, d'extradition et de mandat de perquisition. Il conseille aussi le procureur général, les procureurs de la Couronne, les policiers et le public, ainsi que les responsables du secteur de la justice et de la réforme du droit.

RESPONSABILITÉS

Appels criminels

Les appels en matière criminelle interjetés devant la Cour suprême de l'Ontario, la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada constituent la responsabilité principale du bureau et la plus grande partie de son travail. La Cour d'appel a été saisie d'un nombre encore plus important d'appels criminels au cours de l'exercice et a continué de tenir chaque mois entre cinq et sept audiences pour les entendre. Elle a ainsi reçu 1 838 appels, dont 921 interjetés par des avocats, 757 par des détenus et 160 par la Couronne. Les avocats du bureau ont participé à plus de 500 causes entendues par la Cour d'appel.

La Charte des droits a des incidences de plus en plus importantes sur le nombre et la complexité des requêtes et des appels. L'augmentation considérable du nombre de jugements rendus en vertu des diverses dispositions de la Charte des droits a directement contribué à l'accroissement du nombre des cas d'application de la charte à toutes les étapes de la procédure criminelle. Cette situation a eu pour effet d'augmenter sensiblement le nombre d'avis demandés au bureau par les procureurs de la Couronne, le nombre de requêtes et d'appels invoquant la Charte des droits et les interventions des avocats du bureau dans les causes portées en appel devant la Cour suprême du Canada par les autres provinces. En outre, l'intention manifeste de toutes les instances de la magistrature de prendre en compte les différentes dispositions de la Charte des droits a eu pour effet de mettre à l'épreuve, comme jamais auparavant, l'ingéniosité des avocats à défendre certaines dispositions du Code criminel et des lois provinciales. La préparation des plaidoiries demande donc beaucoup

Criminal Code but of other provincial statutes. Accordingly, the time required to prepare for argument has increased dramatically. Apart from the special impact of the charter, the generally heavy caseload the office has experienced in recent years has continued throughout the year, particularly in the areas of criminal appeals and special prosecutions.

As an example of the type of complex appeals involving difficult charter issues, reference may be made to the Morgentaler, Videoflicks, B.C. Motor Vehicle Reference, Mills and Seo cases.

While the office managed to hold the line on the number of Crown appeals taken to the Court of Appeal in the past year, it has assessed in excess of 400 requests for Crown appeals from Crown attorneys in the field during that time. Each request involved at least three counsel who spend a great deal of time in researching the law and preparing opinions regarding the viability of each request.

Special Prosecutions

As in the past, this year the office prosecuted an increasing number of offences involving organized crime, referred by the Tri-Forces Unit, which has over the past nine years laid charges against more than 650 persons involved in various aspects of organized crime. As well as counsel involvement in the actual prosecution of charges, counsel in the Crown Law Office were consulted by and advised members of the task force at regular intervals in the course of every major investigation. In certain of these cases, consultation took place on a daily basis.

In addition, the office prosecuted a number of complicated commercial transactions involving allegations of fraud, corruption and conspiracy. Such prosecutions are becoming increasingly complex because of the sophistication with which these crimes are perpetrated and the methods used to secret the proceeds. They involve not only an inordinate amount of pre-trial preparation and consultation but also, frequently, several counsel working on each case. An example of the initiative that the office has taken to meet the demands raised by this type of case has been the development of an expert search warrant team which has acquired a national reputation.

Liaison with the fraud squad of the Metropolitan Toronto Police, the Ontario Provincial Police and the Royal Canadian Mounted Police is an important feature of the office's activities in order to provide the specialized prosecutorial assistance needed not only at a trial level, but also from the outset of the investigation in most cases.

The Ontario Securities Commission continued in the past year to refer complex investigations involving allegations of fraud in the trading of securities and other unlawful conduct. Consumers protection legislation has also added to the burden of this branch, with special prosecutions under these statutes. Investigations involving various trust companies and other financial institutions are consuming more and more of the office's time and effort.

plus de temps. En plus des effets particuliers de la Charte des droits, le volume de travail important que le bureau accomplit depuis quelques années s'est maintenu, notamment dans le domaine des appels criminels et des poursuites spéciales.

Les appels interjetés dans les causes Morgentaler, Videoflicks, B.C. Motor Vehicle, Mills and Seo illustrent bien la complexité des appels fondés sur les dispositions de la Charte des droits.

Tout en parvenant à limiter le nombre d'appels portés par la Couronne devant la Cour d'appel au cours de l'exercice, le bureau a néanmoins évalué plus de 400 demandes d'appel soumises par les procureurs de la Couronne. Chaque demande est étudiée par au moins trois avocats, qui consacrent beaucoup de temps à effectuer les recherches juridiques nécessaires et à préparer un avis sur les possibilités de succès de chacune.

Poursuites spéciales

Comme lors des exercices antérieurs, le bureau a intenté des poursuites pour un nombre croissant de délits liés au crime organisé, soumis à son attention par l'escouade spéciale des trois forces policières chargée des enquêtes spéciales. Ce travail a permis d'inculper, au cours des neuf dernières années, plus de 650 personnes liées au crime organisé. En plus de s'occuper de ces poursuites, les avocats du bureau sont consultés périodiquement, parfois même quotidiennement, par l'escouade spéciale dans le cadre des enquêtes importantes.

Le bureau a également intenté des poursuites pour un certain nombre d'allégations de fraude, corruption ou complot en matière commerciale. Ces poursuites sont de plus en plus complexes en raison du soin particulier avec lequel ces délits sont commis et des méthodes utilisées pour dissimuler le produit de ces opérations. Ce genre d'affaires exige une longue préparation avant le procès et mobilise souvent plusieurs avocats. À titre d'exemple des initiatives du bureau dans ce domaine, il convient de souligner la création d'une équipe spéciale chargée d'exécuter les mandats de perquisition, dont l'efficacité est reconnue dans tout le Canada.

Dans le cadre de ses activités, le bureau maintient des liens étroits avec l'escouade des fraudes de la police de la communauté urbaine de Toronto, la Police provinciale de l'Ontario et la Gendarmerie royale du Canada, et leur fournit une aide spécialisée à l'étape du procès, et généralement dès le début de l'enquête.

Au cours de l'exercice, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a continué à confier au bureau des enquêtes complexes sur des allégations de fraude et des irrégularités dans le commerce des valeurs mobilières. Les poursuites spéciales intentées au titre des lois sur la protection du consommateur ont aussi alourdi la charge de travail du bureau, qui doit également consacrer de plus en plus de temps et d'efforts aux enquêtes portant sur les sociétés de fiducie et autres institutions financières.

During the past year, counsel continued their involvement in the extremely complex investigation pertaining to Greymac, Crown and Seaway Trust. While investigation is ongoing in some aspects, criminal charges were laid against several of the principals of these companies which represent a dollar amount of some $190,000,000. These matters will be dealt with in the fall of 1986. Three counsel were involved on a full-time basis during the past year with diverse prosecutions involving fraud and secret commissions in the Sarnia area. These prosecutions are particularly onerous not only because of the complexity of the legal issues but because counsel must spend a great deal of time away from home.

Other Court Appearances

Court appearances by lawyers in the office also encompass diverse matters involving various provisions of the Criminal Code of Canada and the Provincial Statutes of Ontario.

Appearances on judicial interim release hearings in murder cases, pre-trial judicial interim release review hearings, release pending appeal applications, contested motions and summary conviction appeals in Weekly Court require daily attendance in the Supreme Court of Ontario. Weekly court matters also include *mandamus*, prohibition, and *certiorari*. *Habeas corpus* applications and young offenders appeals required further appearances by counsel. In this area, as well, the impact of the Charter of Rights has resulted in more preparation time. Counsel appear on applications for leave to appeal and appeals in the Supreme Court of Canada which are heard every two weeks. When such applications are granted, there are more lengthy and subsequent appearances for the appeal hearing. In view of the importance of the issues now being decided by the Supreme Court of Canada under the Charter of Rights, senior counsel from this office have substantially increased their involvement as interveners on behalf of Ontario on numerous appeals brought to the Supreme Court by other provinces. For example, counsel from this office took an active role as intervener on behalf of Ontario in the B.C. Motor Vehicle Reference case.

More applications for judicial interim release and bail reviews, in spite of procedural adjustments to standardize court dates for the latter, required daily appearances of at least two lawyers to ensure that the Crown's case was properly advanced and dangerous offenders were not at liberty prior to their trials.

Advisory Responsibilities

One of the Crown Law Office functions is to foster in its personnel a level of expertise in selected specialized areas of criminal law and procedure so they can advise others involved in the administration of justice who require legal opinions, often on an emergency basis or, at least, short notice. Specific examples of this expertise include the areas of search warrants, extradition, commission evidence, judicial authorizations, the *Young Offenders Act* and the Charter of Rights.

Au cours de l'exercice, plusieurs avocats du bureau ont poursuivi leur travail d'enquête très complexe sur les activités des entreprises Greymac, Crown et Seaway Trust. Ce travail se poursuit, mais des accusations criminelles ont déjà été portées contre plusieurs dirigeants de ces sociétés, qui représentent environ 190 000 000 $. Ces causes seront entendues à l'automne 1986. Trois avocats ont aussi travaillé à temps plein à diverses poursuites pour fraude et commissions secrètes dans la région de Sarnia. Ces poursuites sont particulièrement onéreuses, car elles font appel à des questions juridiques complexes et obligent les avocats qui s'en occupent à passer beaucoup de temps loin de chez eux.

Autres comparutions devant les tribunaux

Les avocats du bureau doivent également comparaître devant les tribunaux pour diverses causes portant sur les dispositions du Code criminel du Canada et des lois provinciales de l'Ontario.

Tous les jours, ils se présentent devant la Cour suprême de l'Ontario pour des affaires diverses: mise en liberté provisoire par voie judiciaire dans des affaires de meurtre, révision de ces mises en liberté provisoire avant le procès, libération en attendant le résultat de la demande d'appel, requêtes contestées et appels interjetés contre des déclarations sommaires de culpabilité. Ils comparaissent aussi chaque semaine lorsque le tribunal entend les demandes de *mandamus*, d'interdiction, de *certiorari* et d'*habeas corpus*, et les appels interjetés par des jeunes contrevenants. Dans ce domaine, la Charte des droits a eu également pour effet d'augmenter le travail de préparation des dossiers. Toutes les deux semaines, les avocats comparaissent devant la Cour suprême du Canada, qui entend les demandes d'autorisation d'appel et les appels. Lorsque la cour fait droit à ces demandes, ils comparaissent ensuite à plusieurs reprises et plus longuement pour l'audition de l'appel. En raison de l'importance des décisions que la Cour suprême du Canada est appelée à rendre sur la Charte des droits, les avocats principaux du bureau comparaissent de plus en plus souvent devant la Cour suprême pour faire valoir la position de l'Ontario dans le cadre des nombreux appels interjetés par les autres provinces. C'est ainsi qu'ils ont participé activement aux audiences de cette cour sur l'affaire B.C. Motor Vehicle.

L'augmentation des demandes de mise en liberté provisoire et de révision du cautionnement par voie judiciaire (malgré les modifications apportées en vue d'uniformiser les dates dans ce dernier cas) a exigé la comparution quotidienne devant les tribunaux d'au moins deux avocats, chargés de s'assurer que les intérêts de la Couronne étaient bien défendus et que des délinquants dangereux n'étaient pas mis en liberté avant leur procès.

Rôle consultatif

L'une des responsabilités du bureau est de disposer de spécialistes dans certains domaines du droit et de la procédure criminels, afin de fournir aux fonctionnaires chargés de l'administration de la justice les avis juridiques dont ils ont souvent besoin de toute urgence ou dans de très brefs délais, par exemple dans les domaines suivants: mandats de perquisition, extraditions, commissions rogatoires, autorisations judiciaires, dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et de la Charte des droits.

To this end, the office lawyers are constantly encouraged to involve themselves in private research and a variety of academic pursuits, including writing text books and articles and participating in continuing legal education programs and seminars. Several members of the staff are instructors in the Law Society continuing education programs, in the bar admission course, criminal law section and the Canadian Bar Association continuing legal education programs.

This advisory function also extends to the delivering of lectures and conducting of seminars at many ministry-sponsored courses for provincial judges, Crown attorneys and justices of the peace and at similar courses conducted by various police and regulatory agencies.

In the past year, counsel from this office participated extensively with Court of Appeal judges in the essential task of revising the Criminal Appeal Rules.

Committee Work

Members of the Crown Law Office — Criminal continued to participate on various interministerial committees during the past year, such as dealing with: *inter alia*, drinking/driving, seatbelt usage, highway safety, traffic tribunals, the drinking age, foreign investment, psychiatry, remands in custody, victim justice and the special Rules Committee for Provincial Offences. Counsel also staff the Criminal Justice Advice Service for the victims of racially-motivated criminal offences.

Justice Policy

In the past year, the Crown Law Office continued its commitment to formulate justice policy in the area of criminal law. The most prominent areas of involvement were:

— *Judicial Independence:* This is an ongoing policy concern stemming from the involvement of counsel in litigation raising the issue of the independence of justices of the peace. The Supreme Court of Canada has ruled in *Valente* that the justices of the peace are independent. Expertise developed on the issue of judicial independence has found some legislative expression in the new *Courts of Justice Act* and study continues of this very important issue.

— *Drinking and Driving:* The considerable expertise of this office has been utilized by way of extensive liaison with federal government and has found expression in Bill C-19 amending the Criminal Code with respect to drinking and driving offences and raising penalties for several driving offences. There has also been close contact with the Ministry of Transportation and Communications (MTC) in regarding more provincial licence suspensions. Counsel expertise is also relied on by the Drinking and Driving Countermeasures program of this ministry.

— *Seatbelt Usage:* Expertise is offered to MTC on an ongoing basis as issues arise regarding seatbelt legislation.

— *Foreign Investment:* Counsel is involved with the Enterprise Crime Task Force in conjunction with local and foreign police forces in developing approaches to the investigation of and potential legislation against the involvement of organized crime in Canadian business enterprises.

— *Victims of Crime:* Counsel have been extensively involved with an inter-governmental task force which has made recommendations regarding victims of crime in the criminal justice system and continue to be involved in the implementation stage.

C'est pourquoi le bureau incite ses avocats à s'intéresser à la recherche et à l'étude personnelle, à rédiger des ouvrages de référence et des articles et à participer aux programmes de formation permanente destinés aux juristes. Plusieurs avocats participent, en qualité de professeurs, aux programmes de formation permanente de la Société du barreau et de l'Association du barreau canadien et aux cours d'admission au barreau (droit criminel).

Ils donnent également des conférences et préparent des séminaires dans le cadre des cours organisés par le ministère à l'intention des juges provinciaux, des procureurs de la Couronne et des juges de paix, et par les services policiers et organismes de réglementation.

Au cours de l'exercice, les avocats du bureau ont participé activement avec les juges de la Cour d'appel à la révision des règles de procédure des appels criminels.

Participation aux travaux des comités

Au cours de l'exercice, les avocats du bureau ont participé aux travaux de divers comités interministériels sur divers sujets, entre autres: ivresse au volant, port de la ceinture de sécurité, sécurité routière, tribunaux de la circulation, âge légal pour la consommation d'alcool, investissements étrangers, psychiatrie, renvoi en détention provisoire, droits des victimes. Ils font partie du comité spécial des règles sur les infractions provinciales. Ils assurent également le fonctionnement du service de conseils juridiques destiné aux victimes d'actes criminels motivés par le racisme.

Politiques judiciaires

Au cours de l'exercice, le Bureau des avocats de la Couronne a participé activement à l'élaboration des politiques judiciaires en matière de droit criminel, notamment dans les domaines suivants:

— *Indépendance de la justice:* Cette préoccupation constante découle de la participation des avocats du bureau à des litiges sur l'indépendance des juges de paix. La Cour suprême du Canada a déterminé, dans l'affaire *Valente*, que les juges de paix sont indépendants. Les connaissances spécialisées acquises par le bureau sur cette question se retrouvent en partie dans la nouvelle *Loi sur les tribunaux judiciaires*, et cette question très importante continue d'être approfondie.

— *Conduite en état d'ivresse:* Le bureau a collaboré étroitement avec le gouvernement fédéral en ce domaine et a contribué à l'élaboration du projet de loi C-19 qui modifie les dispositions du Code criminel sur la conduite en état d'ivresse et prévoit des sanctions plus rigoureuses pour plusieurs infractions. Il a aussi collaboré étroitement avec le ministère des Transports et des Communications relativement à l'augmentation des périodes de suspension du permis de conduire. Ce ministère profite également de ses connaissances spécialisées pour son programme de lutte contre l'alcool au volant.

— *Port de la ceinture de sécurité:* Dans ce domaine, le bureau collabore avec le ministère des Transports et des Communications selon ses besoins.

— *Investissements étrangers:* En collaboration avec les forces policières canadiennes et étrangères, le bureau participe aux travaux d'une équipe spéciale chargée d'élaborer des moyens plus efficaces, sur le plan de l'enquête et des lois, de faire échec au crime organisé dans les entreprises canadiennes.

– *Criminal Law Reform:* This area has constituted the heaviest commitment of the branch to the justice policy area. Counsel have been involved in developing the ministry's policy positions regarding the numerous amendments to the Criminal Code proclaimed in Bill C-19 in December 1985. There is ongoing involvement with all federal government criminal law reform projects including the fundamental revision of the Criminal Code and *Evidence Act.*

– *Prostitution:* Counsel have been involved in the formulation of policy, the assessment of the Fraser and Bagley recommendations and in discussions with the federal government which has culminated in the passage by the federal government of Bill C-49, replacing the provisions of the Criminal Code by an entirely new approach to the problem of street solicitation.

– *Pornography:* In addition to the continuing involvement with the Task Force on Pornography, Project P, spearheaded by the Ontario Provincial Police, counsel are engaged in formulating policy based on the Fraser/Bagley recommendations in this area.

– *Hate Literature:* In addition to the undertaking of prosecutions in this area, counsel are formulating policy with a view to recommending Criminal Code amendments.

– *Human Rights and Race Relations:* Counsel in the Crown Law Office are engaged in work on an ongoing basis involving:
  – all meetings of the Ontario Human Rights Commission (two days per month);
  – liaison with the Ontario Human Rights Commission on matters of mutual concern;
  – handling of hate literature complaints;
  – maintenance of a telephone advisory and referral service for citizen complaints about racially motivated violence, primarily to assist complainants in laying and prosecuting charges.

Provincial Offences Act

The Crown Law Office continues to be engaged in criminal litigation arising out of the *Provincial Offences Act.* This is another area in which a high degree of competence has been developed. The office has continued to advise Crown attorneys in the field about the many issues arising from this unique legislation.

Extradition and Commission Evidence

With the advent of white collar crime, international criminals, swift means of travel and the proximity of international borders, this office is involved with extradition hearings of criminals who have travelled across international borders to escape Canadian criminal law. To prosecute this type of crime, it is now necessary to apply for Letters Rogatory and orders to take Commission Evidence in foreign countries, and to effect extradition in other cases. In cooperation with foreign authorities, this office reciprocates. Direct assistance in these areas is also provided to the Crown attorneys. The dramatic increase in this area of responsibility continued in the past year.

– *Victimes d'actes criminels:* Le bureau a pleinement collaboré au travail d'un groupe d'étude intergouvernemental qui a présenté des recommandations sur la participation des victimes d'actes criminels au système judiciaire, et sa collaboration se poursuit au stade de la mise en oeuvre.

– *Réforme du droit criminel:* C'est dans ce domaine que le bureau a apporté sa plus importante contribution à l'élaboration des politiques judiciaires, notamment aux nombreuses modifications du Code criminel (projet de loi C-19) proclamées en décembre 1985. Il collabore aussi à tous les projets fédéraux de réforme du droit criminel, notamment à la révision fondamentale du Code criminel et de la Loi sur la preuve.

– *Prostitution:* Le bureau a collaboré avec le gouvernement fédéral à l'élaboration des politiques et à l'évaluation des recommandations Fraser-Bagley qui ont conduit à l'adoption du projet de loi C-49, lequel remplace les dispositions du Code criminel sur la sollicitation sur la voie publique par des mesures entièrement nouvelles.

– *Pornographie:* En plus de participer au groupe de travail sur la pornographie (projet "P"), dirigé par la Police provinciale de l'Ontario, le bureau collabore à l'élaboration d'une politique fondée sur les recommandations Fraser-Bagley.

– *Incitation à la haine:* En plus d'intenter des poursuites dans ce domaine, le bureau élabore des recommandations en vue de modifier le Code criminel.

– *Droits de la personne et relations interraciales:* Les avocats du bureau participent constamment à de nombreuses activités dans ce domaine:
  – réunions de la Commission ontarienne des droits de la personne (deux jours par mois);
  – liaison avec cette commission sur des sujets d'intérêt commun;
  – traitement des plaintes portant sur des publications haineuses;
  – service téléphonique de consultation et d'orientation destiné aux victimes d'agressions pour motifs raciaux en vue d'aider les plaignants à intenter des poursuites.

Loi sur les infractions provinciales

Le bureau continue de s'occuper des litiges de nature criminelle qui découlent de la *Loi sur les infractions provinciales* et a acquis en ce domaine une compétence particulière. Il conseille aussi les procureurs de la Couronne sur les nombreuses questions que soulève cette loi.

Extraditions et commissions rogatoires

En raison de divers facteurs, notamment la criminalité des cols blancs, les crimes internationaux, la rapidité des moyens de transport et la proximité des frontières, le bureau est amené à s'occuper de plus en plus de l'extradition de criminels qui cherchent à se soustraire au droit criminel canadien. Afin de poursuivre ce genre de criminels, il est devenu nécessaire de demander des lettres rogatoires et des ordonnances permettant de recueillir la preuve lors de commissions rogatoires tenues à l'étranger et de procéder aux extraditions. Le bureau travaille en collaboration avec les pays étrangers à titre de réciprocité. Il aide aussi directement les procureurs de la Couronne à cet égard. Au cours de l'exercice, ces activités ont considérablement augmenté.

Young Offenders Act

The *Young Offenders Act* was proclaimed by Parliament within the past year to replace the *Juvenile Delinquents Act*. Counsel from this office, in conjunction with counsel in the Crown Attorneys' System, participated extensively in several province-wide training seminars to familiarize Crown counsel with the provisions and procedures under this entirely new approach to young offenders. Counsel expertise in this field is shared with counsel in the Crown Attorneys' System. This legislation has also given rise to a considerable number of motions and some major appeals, all of which have been handled by counsel from this office. Counsel are also developing approaches to solve some of the difficulties which have become apparent with the passsage of the federal *Young Offenders Act*, as well as consulting with and advising federal authorities regarding amendments to this act.

Office of the Public Complaints Commissioner

During the past year, the office provided seven senior counsel to assist the Public Complaints Commissioner to conduct hearings into public complaints. This important new program constituted a significant strain on the resources of the office.

Other Responsibilities

This office also handles various administrative matters in the criminal justice field, including transfer of charges under the Criminal Code, transfer of probation orders, reciprocal enforcement of maintenance orders, the *Criminal Records Act*, the *Lord's Day Act* and many prosecutions under provincial and federal statutes other than the Criminal Code of Canada. Another time-consuming responsibility is the administration of the *Protection of Privacy Act* in reference to wiretap authorizations. Finally, advice and assistance or informal expert opinion to other government departments, local Crown attorneys and others involved in the administration of justice on an "on call" basis, as well as participation in inter-departmental committees, constituted an important part of the office's workload.

Loi sur les jeunes contrevenants

Au cours de l'exercice, le Parlement a adopté la *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui remplace la *Loi sur les jeunes délinquants*. En collaboration avec le Réseau des procureurs de la Couronne, des avocats du bureau ont participé activement à de nombreuses séances de formation à l'intention des avocats de la Couronne sur les dispositions et les procédures de cette loi, qui aborde la délinquance juvénile d'une façon entièrement nouvelle. Le bureau partage ses connaissances spécialisées dans ce domaine avec les procureurs de la Couronne. Cette nouvelle loi a également fait l'objet d'un nombre considérable de requêtes et de quelques appels importants, qui ont tous été pris en charge par le bureau. Le bureau cherche également à résoudre quelques-unes des difficultés que l'adoption de la loi a suscitées, et conseille les autorités fédérales sur les modifications à apporter.

Bureau du commissaire aux plaintes du public

Au cours de l'exercice, le bureau a fourni au commissaire aux plaintes du public sept avocats principaux pour l'aider à mener les enquêtes relatives aux plaintes du public. Les ressources du bureau se trouvent lourdement sollicitées par ce nouveau programme.

Autres responsabilités

Le bureau accomplit aussi diverses tâches administratives en matière de justice pénale, notamment en ce qui concerne le renvoi des accusations portées en vertu du Code criminel, le transfert des ordonnances de probation, la mise à exécution réciproque des ordonnances alimentaires, la *Loi sur le casier judiciaire*, la *Loi sur le dimanche* et les nombreuses poursuites intentées en vertu des lois provinciales ou fédérales autres que le Code criminel du Canada. Il consacre également beaucoup de temps à l'administration de la *Loi sur la protection de la vie privée* en ce qui concerne les autorisations d'écoute électronique. Enfin, un élément important de son travail consiste à fournir des avis juridiques, sur demande, aux divers ministères, aux procureurs provinciaux de la Couronne et aux autres responsables de l'administration de la justice, et à participer aux travaux des comités interministériels.

Civil Law Division

Blenus Wright, Assistant Deputy Attorney General — Civil Law

The Assistant Deputy Attorney General is responsible for the Crown Law Office (Civil Law), which is divided into the Constitutional Law and Civil Law Branches and the Legal Services Branches which provide legal advice and services to all government ministries. He deals with conflict of interest matters and is the Attorney General's representative on the Rules Committee of the Supreme and District Courts and the Law Foundation of Ontario.

Division du droit civil

Blenus Wright, sous-procureur général adjoint — droit civil

Le sous-procureur général adjoint dirige le Bureau des avocats (Droit civil), qui comprend la Direction du droit constitutionnel et la Division du droit civil, ainsi que la Direction des services juridiques, qui fournit conseils et services juridiques à tous les ministères. Le sous-procureur général adjoint s'occupe des conflits d'intérêt et représente le procureur général au comité des règles de procédure de la Cour suprême et des cours de district et à la Law Foundation of Ontario.

CROWN LAW OFFICE — CIVIL LAW

Julian Polika, Director

The branch consisted of 32 staff lawyers, including the director and three contract lawyers at the end of March 1986. It provides an independent legal service for all government ministries.

Serving the Ministry of the Attorney General
The branch provides a complete civil legal service for the ministry. The Charter of Rights has spawned much complex litigation, which, in turn, increases the pressure on branch resources.

Serving Other Ministries
Branch lawyers appeared on behalf of the government in actions in the Small Claims Court in the County, Supreme and Federal Court Trial Division, and in appeals and applications before the Divisional Court of Appeal for Ontario, Federal Court of Appeal and the Supreme Court of Canada.

Branch lawyers also appeared before various boards and tribunals and conducted provincial prosecutions on behalf of several ministries. For those ministries and governmental bodies not served by the legal services branches program, the branch provided a complete legal service.

The branch has been involved in labor management matters across government. Branch lawyers appear on grievances on a regular basis and in consequential court proceedings.

Workload
The number of new cases assigned during the fiscal year (excluding the reciprocity office) decreased by 1.7 per cent to 2,107. As of March 31, 1986 (also excluding the reciprocity office) there were 4,634 cases in progress as opposed to 5,105 in the preceding year, a decrease of 9.2 per cent.

Most of the cases handled and in progress involved serious litigation — applications for judicial review, Supreme Court of Ontario actions and actions in other levels of court. In the last six fiscal years, the intake of new cases has varied; the number of files on hand has increased from 2,500 in 1979-1980 to 4,634 cases in 1985-86. The files on hand represent a core of complex and time-consuming litigious matters. The increased workload has lead to the creation of a management team within the branch, composed of three deputy directors, an executive assistant to the director and a manager of litigation.

Complex Actions
In the last year, the branch continued to deal with a number of complex and notable actions, each involving a great amount of time on the part of the Crown law officers involved. The following two areas continue to be of particular significance:

— as a result of provincial action concerning Crown Trust Company, Greymac Trust Company and Seaway Trust Company, more than 49 files have been opened; the ensuing complex litigation continues before the courts; and

BUREAU DES AVOCATS DE LA COURONNE — DROIT CIVIL

Julian Polika, directeur

À la fin de mars 1986, la direction comptait 32 avocats, dont le directeur et trois avocats contractuels. Elle assure à tous les ministères des services juridiques indépendants.

Services fournis au ministère du Procureur général
La direction fournit au ministère une gamme complète de services juridiques dans le domaine du droit civil. La Charte des droits a suscité beaucoup de litiges, dont la complexité continue d'exiger beaucoup d'efforts de la part du personnel.

Services fournis aux autres ministères
Les avocats de la direction plaident en première instance au nom du gouvernement devant la cour des petites créances, la Cour de comté, la Cour suprême et la Cour fédérale, et en appel devant la Cour divisionnaire, la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour d'appel fédérale et la Cour suprême du Canada.

Ils comparaissent également devant divers conseils, commissions et tribunaux et intentent des poursuites devant la Cour provinciale au nom des ministères. La direction fournit aussi une gamme complète de services juridiques aux ministères et organismes gouvernementaux qui ne sont pas desservis par les services juridiques.

Les avocats de la direction interviennent dans les relations de travail au sein de la fonction publique et s'occupent régulièrement des griefs et des procès qui en résultent.

Charge de travail
Au cours de l'exercice, 2 107 nouvelles causes ont été confiées à la direction (à l'exclusion de celles qui concernent le Bureau des accords de réciprocité), soit 6,2 pour 100 de moins qu'il y a un an. Au 31 mars 1986 (si l'on exclut toujours les causes qui concernent le Bureau des accords de réciprocité), 4 634 causes étaient en cours contre 5 105 il y a un an, soit une baisse de 9,2 pour 100.

La plupart de ces causes étaient des affaires importantes, concernant des demandes d'examen judiciaire et des actions devant la Cour suprême de l'Ontario ou d'autres instances. Au cours des six derniers exercices, le nombre de nouvelles causes a varié; le nombre de dossiers à l'étude, qui était de 2 500 en 1979-1980, a presque doublé en 1985-1986, passant à 4 634. Ces dossiers représentent des litiges complexes, qui exigent beaucoup de temps.

Cette situation a nécessité la mise sur pied d'un groupe de gestion composé de trois directeurs adjoints, d'un adjoint administratif au directeur et d'un chef du contentieux.

Actions complexes
Au cours de l'exercice, la direction a été saisie de plusieurs causes complexes et célèbres, auxquelles les avocats de la Couronne ont dû consacrer beaucoup de temps. En voici deux exemples particulièrement importants:

— À la suite des poursuites provinciales engagées contre Crown Trust Company, Greymac Trust Company et Seaway Trust Company, plus de 49 dossiers ont été ouverts, et cette cause particulièrement complexe est toujours devant les tribunaux;

— in the area of Indian land claims, the Temagami land claims trial was successfully completed and is now under appeal. The trial commenced in June 1982. More than 100 days of evidence were heard, with judgment being reserved. A number of new claims by other Bands has now been received.

Law Reform
As in the past few years, there has been a considerable volume of reports, working papers and proposals dealing with provincial and federal law reform, all requiring ministry response. Throughout the year, the branch was particularly involved as a ministry representative in programs and seminars.

Legal Advisory and Research Services
Following a trend in the large law firms, a section of the branch, under the supervision of a deputy director, has assumed responsibility for advisory services — providing legal opinions, solicitors' work and research services. Particular emphasis is placed on supporting ongoing complex litigation. As part of this endeavor, a legal database is being established.

Charter of Rights and Freedoms
Counsel have taken on various challenges based upon the civil law provisions of the Charter of Rights. In addition, counsel worked closely with counsel in the constitutional law branch to ensure that positions taken were in accord with provincial policy. In particular, the branch is defending a challenge to the Theatres Act and mandatory retirement. Legal issues involving the charter are being raised in ongoing litigation of all types.

Although the law in this area is in its infancy, one consequence is clear — the complexity of and workload in civil proceedings is increasing.

Training and Development
The branch meets with the constitutional law branch yearly to review matters of particular importance to civil law. This meeting is educational in nature with seminars, panel discussions and lectures on legal subjects of current interest. To augment their expertise, Crown law officers attended seminars held by the Canadian Bar Association, the Law Society of Upper Canada and private organizations. In addition, they have participated in such seminars as instructors and lecturers.

French-Language Instruction
The branch must be in a position to respond when the language of pleading or of trial is French. Accordingly, counsel participate in French-language instruction on a continuing basis.

Reciprocity Office
This part of the branch deals with the enforcement of maintenance orders originating in Ontario, in other parts of Canada, the United States and 13 other reciprocating countries as well as the service of foreign legal documents and similar matters. It also administers the Hague Convention on the civil aspects of international child abduction as implemented by Ontario. The convention came into effect in December 1983, with Portugal, France and Switzerland participating. It is anticipated that the United Kingdom and the United States will shortly ratify the Convention, with a consequent increase in the branch's workload.

— En ce qui concerne les revendications territoriales des autochtones, l'affaire de la bande Temagami est maintenant en appel. Commencée en juin 1982, l'audition de cette cause a duré plus de 100 jours et le jugement est en délibéré. D'autres bandes ont présenté de nouvelles revendications.

Réforme du droit
Comme par le passé, le ministère a reçu un nombre considérable de rapports, documents de travail et propositions concernant la réforme des lois provinciales et fédérales. La direction a aidé le ministère à y répondre, notamment en participant à divers programmes et colloques au cours de l'exercice.

Services de recherche et de conseils juridiques
S'inspirant des très grands cabinets d'avocats, une section a été chargée, sous la conduite d'un directeur adjoint, de fournir des services de consultation, des avis juridiques et des services de recherche, notamment en ce qui concerne les litiges complexes. La section est en voie de mettre sur pied une banque de données juridiques.

Charte des droits
Plusieurs lois ont été contestées en vertu des dispositions en droit civil de la Charte des droits. Les avocats de la direction ont aussi collaboré étroitement avec leurs collègues de la Direction du droit constitutionnel pour s'assurer que les positions adoptées étaient conformes à la politique provinciale. C'est ainsi que la direction conteste une action intentée contre les dispositions de la *Loi sur les salles de cinéma* et la retraite obligatoire. Plusieurs questions juridiques relatives à la Charte des droits sont soulevées dans le cadre de divers litiges. Cette branche du droit n'en est encore qu'à ses débuts, mais il est déjà évident que les avocats de la direction doivent s'occuper de poursuites civiles toujours plus nombreuses et complexes.

Formation et perfectionnement
Chaque année, les membres de la direction étudient avec leurs collègues de la Direction du droit constitutionnel des questions de droit civil particulièrement importantes. Ces rencontres prennent la forme de colloques, groupes de discussion et conférences sur des sujets juridiques d'actualité. En vue de se perfectionner, les avocats de la Couronne participent à des colloques organisés par l'Association du barreau canadien, la Société du barreau du Haut-Canada et des organismes privés. Ils participent également à ces colloques en qualité d'instructeurs et de conférenciers.

Cours de français
La direction doit être en mesure de remplir son rôle lorsque l'acte de procédure ou le procès sont en français. C'est pourquoi les avocats de la direction suivent régulièrement des cours de français.

Bureau des accords de réciprocité
Ce bureau assure l'exécution des ordonnances alimentaires émanant des tribunaux de la province, des diverses régions du Canada, des États-Unis et de 13 pays ayant conclu des accords de réciprocité, et signifie les avis et autres documents juridiques similaires provenant de juridictions étrangères. Il administre aussi la Convention de La Haye sur les aspects civils des enlèvements internationaux d'enfants, conformément aux ententes conclues par l'Ontario. Cette convention est entrée en vigueur en décembre 1983 et le Portugal, la France et la Suisse y ont adhéré. Sa ratification prochaine par le Royaume-Uni et les États-Unis devrait augmenter la charge de travail du bureau.

During the fiscal year, the office handled a total of 1,107 provisional and final orders originating in Ontario and the reciprocating jurisdictions. In addition, 210 other requests pertaining to service of documents from other countries, the location of absent parents and letters rogatory were received.

Automated Litigation Support

Increasing complex actions, involving hundreds of thousands of pages of documentary evidence, transcripts and similar material has necessitated the use of computers. Preliminary studies showed that litigation is cost effective in medium to large cases when computers are used. A manager of litigation support is responsible for office automation.

Particular Services Rendered

— *Judicial Review:* Under the *Judicial Review Procedure Act*, the Attorney General is entitled to be heard on the argument of applications for judicial review and, by statute, all applications for judicial review must be served upon the Attorney General. At the time of service, applications are examined to determine whether an intervention will be made on behalf of the Attorney General or whether the branch will be acting on behalf of a named party. In the fiscal year 1985-86, 229 applications for judicial review were received and counsel in the branch intervened or appeared on behalf of parties in 101 of these applications.

— *Claims For and Against the Crown:* Pursuant to the *Proceedings Against the Crown Act*, a notice of claim must be served upon counsel in the branch before an action is brought against the Crown. This enables counsel to investigate the claim before an action has begun to determine what the position of the Crown will be and whether a settlement is possible. The branch handles the full range of claims available in law except for certain technical subjects — such as patents and trademarks — requiring particular expertise. In the fiscal year 1985-86, the branch received 252 notices of claim.

— *Motor Vehicle Accident Claims:* The branch acts on government's behalf in motor vehicle accident claims where the government or an employee has a claim against an individual. Claims against the government where the government has no counterclaim are handled by the insurers' counsel. In the fiscal year 1985-86, 555 such claims were received.

— *Mechanics' Lien Actions:* As of January 1, 1976, the *Public Works Creditors Payment Act* was repealed and the Crown, save for the Ministry of Transportation and Communications, was made subject to the provision of the Mechanics' Lien Act with the exception that a lien could not attach to property of the Crown. In the fiscal year 1985-86, 75 such actions were received.

— *Expropriations:* Over the last several years, the branch has developed expertise in the area of expropriations. On behalf of the Ministry of Transportation and Communications and the Ministry of Government Services, the branch now handles matters before the Land Compensation Board and in the courts. In the fiscal year, 1985-86, six such matters were received.

Au cours de l'exercice, le bureau a fait appliquer 1 107 ordonnances provisoires et définitives émanant de l'Ontario et des juridictions signataires des accords de réciprocité, et reçu 210 autres demandes relatives à la signification d'actes provenant de pays étrangers, à la recherche de parents absents et à des lettres rogatoires.

Informatisation du contentieux

La direction a recours à l'informatique pour traiter le nombre croissant de causes complexes qui nécessitent des centaines de milliers de pages de preuves, de transcription et d'autres documents similaires. Selon des études préliminaires, l'utilisation des ordinateurs permet de réduire les coûts des causes de moyenne ou de grande importance. Un chef du contentieux est responsable de l'informatisation du travail.

Services particuliers

— *Examen judiciaire:* La *Loi sur la procédure d'examen judiciaire* autorise le procureur général à se faire entendre lors des demandes d'examen judiciaire et prévoit que ces demandes doivent toutes lui être signifiées. Dès la signification d'une demande, la direction établit si elle interviendra au nom du procureur général ou d'une autre partie. Au cours de l'exercice 1985-1986, la direction a reçu 229 demandes d'examen judiciaire et est intervenue au nom des parties dans 101 cas.

— *Recours:* La *Loi sur les actions contre la Couronne* prévoit la signification d'un avis aux avocats de la direction avant d'intenter une action contre la Couronne, ce qui leur permet d'étudier la demande avant que l'instance ne soit introduite et d'établir la position de la Couronne et la possibilité d'un règlement. La direction se charge de tous les recours que permet la loi, sauf dans certains domaines techniques nécessitant des connaissances particulières comme celui des brevets et des marques de commerce. Au cours de l'exercice 1985-1986, la direction a reçu 252 avis de demande.

— *Accidents automobiles:* La direction se charge d'intenter une action contre un particulier, au nom du gouvernement ou d'un de ses fonctionnaires, en cas d'accident de véhicules automobiles. Les avocats de nos assureurs s'occupent des demandes introduites contre le gouvernement en l'absence de demande reconventionnelle. Au cours de l'exercice 1985-1986, la direction a reçu 555 demandes de ce genre.

— *Privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux:* Depuis l'abrogation de la *Loi sur le paiement des créanciers des ouvrages publics*, le 1er janvier 1976, la Couronne (sauf le ministère des Transports et des Communications) est assujettie aux dispositions de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux*, qui prévoit cependant que les biens de la Couronne ne peuvent faire l'objet d'un privilège. Au cours de l'exercice 1985-1986, la direction a reçu 75 actions introduites en vertu de cette loi.

— *Expropriations:* La direction se spécialise depuis quelques années dans le domaine des expropriations et défend aujourd'hui les intérêts du ministère des Transports et des Communications et du ministère des Services gouvernementaux devant l'Office d'indemnisation foncière et les tribunaux. Au cours de l'exercice 1985-1986, six cas d'expropriation lui ont été confiés.

— *Boards and Tribunals:* The branch provides counsel to various boards and tribunals — for example, the Game and Fish Hearing Board, the Environmental Assessment Board, the Ontario Municipal Board and the Criminal Injuries Compensation Board. The Ontario Human Rights Commission continues to use the branch services. Counsel have appeared on the commission's behalf on boards of inquiry ordered by the Minister of Labour to investigate alleged breaches of the Human Rights Code. During the year, 35 such matters were received.

— *Her Majesty's Proctor:* Pursuant to the *Matrimonial Causes Act*, the position of Her Majesty's Proctor was created to provide an independent officer to assist the courts in divorce actions and other related matrimonial cases. As of January 1, 1985, the position was eliminated with the duties assumed by the Attorney General. Counsel within the branch appear for the Attorney General regarding applications made by a spouse in a divorce action to prevent the issuance of a decree absolute. The courts have also asked for branch assistance in pending matrimonial matters. In the year, 60 such matters were reviewed and counsel within the branch actively dealt with eight of these.

— *Provincial Prosecutions:* The branch has been called upon to conduct provincial prosecution cases involving a particular area of expertise or when the matter transcends county boundaries. In particular, prosecutions have been conducted on behalf of the Ministry of Agriculture and Food. In the fiscal year 1985-86, five such prosecutions were conducted.

— *Inquests:* The Crown attorney is appointed counsel to the coroner by statute. However, during inquests, issues of concern to particular ministries may arise which require the participation of counsel from the branch. In such cases, counsel obtain standing for Her Majesty in Right of Ontario or in the name of the Crown body involved to ensure that all matters bearing on the government interest are addressed. In 1985-86, counsel participated in five such inquests.

— *Labor Law:* Counsel in the branch give legal advice on labor matters, appear on arbitrations and in consequential judicial review applications. The branch is enhancing its labor law expertise. In 1985-86, branch counsel handled 185 arbitrations.

— *Advisory Services — Providing Legal Opinions:* The branch, in response to specific inquiries from ministries and other governmental bodies, provides legal opinions on a wide variety of subjects, including the interpretation of provincial statutes. These opinions may also be prepared to establish a position in anticipation of litigation or as a result of litigation. During the year, 164 opinions were provided.

— *Commissions et tribunaux:* La direction fournit des conseils juridiques à un certain nombre de commissions et de tribunaux tels que la Commission des recours en matière de chasse et de pêche, la Commission d'évaluation de l'environnement, la Commission des affaires municipales de l'Ontario et la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Les avocats de la direction fournissent aussi leurs services à la Commission ontarienne des droits de la personne et ont comparu en son nom devant des commissions d'enquête chargées par le ministre du Travail d'étudier des allégations d'infraction au Code des droits de la personne. Au cours de l'exercice, la direction a étudié 35 cas de ce genre.

— *Le procureur spécial de Sa Majesté:* Conformément aux dispositions de la *Loi sur les causes matrimoniales*, le procureur spécial de Sa Majesté est chargé d'assister les tribunaux dans les causes de divorce et autres causes connexes. Cette fonction ayant été abolie le 1er janvier 1985, cette responsabilité incombe maintenant au procureur général, et des avocats de la direction interviennent en son nom lorsqu'un conjoint présente une demande en vue d'empêcher l'émission d'un jugement définitif de divorce. Les tribunaux ont également demandé l'aide de la direction pour un certain nombre de causes matrimoniales en instance. Au cours de l'exercice, les avocats de la direction ont étudié 60 cas de ce genre et sont intervenus dans 8 d'entre eux.

— *Poursuites provinciales:* La direction est chargée d'intenter des poursuites provinciales dans certains domaines spécialisés ou lorsqu'une affaire dépasse les limites d'un comté. C'est ainsi qu'elle a intenté des poursuites au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Au cours de l'exercice, elle a intenté cinq poursuites de ce genre.

— *Enquêtes du coroner:* En vertu de la loi, le procureur de la Couronne est nommé d'office conseiller du coroner. Lorsqu'une enquête soulève des questions qui intéressent certains ministères et exigent la participation des avocats de la direction, ces derniers peuvent intervenir au nom de Sa Majesté la Reine du Chef de l'Ontario ou de l'organisme de la Couronne en cause pour défendre les intérêts du gouvernement. Au cours de l'exercice, nos avocats ont participé à cinq enquêtes de ce genre.

— *Droit du travail:* Les avocats de la direction fournissent des avis juridiques sur le droit du travail, les procédures d'arbitrage et les demandes d'examen judiciaire qui en découlent. La direction cherche constamment à parfaire ses connaissances en droit du travail. Au cours de l'exercice, ses avocats sont intervenus dans 185 cas d'arbitrage.

— *Services consultatifs et avis juridiques:* En réponse à des questions précises des ministères et organismes gouvernementaux, la direction fournit des avis juridiques sur divers sujets, notamment sur l'interprétation des lois provinciales. Elle prépare aussi des avis servant à établir une position en prévision ou à la suite d'un litige. Au cours de l'exercice, elle a fourni 164 avis juridiques.

— *Supreme and County Court Actions:* Actions where the Crown or Her Majesty the Queen in Right of Ontario is named, require a notice as dictated by the *Proceedings Against The Crown Act.* Actions may commence against other Crown bodies — such as corporations and employees — for which the Crown is liable. In addition, the branch brings actions for breach of contract, collections and other civil matters. During the year, 94 Supreme Court actions, 34 District Court actions and 159 collection matters were opened.

— *Legislative Advice:* The branch is frequently involved in preparing legislation where a change may be necessitated by a court judgment. This requires constant liaison with the ministries concerned to ensure the legislative changes conform to judicial pronouncements as well as to the needs of a ministry.

— *Public Inquiries:* On a day-to-day basis, legal officers answer public inquiries pertaining to statutes administered by the ministry.

— *Solicitors' Work:* The branch provides a full range of solicitor's services to the Ministry of the Attorney General and any ministry or governmental body which does not have a legal branch. The branch has conducted all solicitor's services for Ontario Place Corporation.

— *Petitions to Cabinet:* Counsel are responsible for preparing petitions to Cabinet originating primarily because of statutory provisions. During the year, 54 such matters were received.

— *Causes portées devant la Cour suprême et les cours de comté:* Pour intenter une action désignant Sa Majesté la Reine du Chef de l'Ontario, il faut émettre un avis conformément à la *Loi sur les actions contre la Couronne.* Il est cependant possible d'intenter une action contre des sociétés de la Couronne et des fonctionnaires dont la Couronne est responsable. La direction intente aussi des actions pour rupture de contrat, recouvrement et autres questions de droit civil. Au cours de l'exercice, elle a intenté 94 actions devant la Cour suprême, 34 devant les cours de district et 159 actions en recouvrement.

— *Conseils législatifs:* La direction collabore souvent à la préparation de projets de loi lorsque des changements législatifs sont rendus nécessaires par suite du jugement d'un tribunal. Aussi est-elle en communication étroite avec les ministères pour faire en sorte que les changements apportés soient conformes aux décisions du tribunal et aux exigences des ministères.

— *Demandes de renseignements du public:* Les avocats de la direction répondent chaque jour aux demandes de renseignements du public sur les lois administrées par le ministère.

— *Service des procureurs:* La direction fournit un service de procureurs au ministère du Procureur général et aux ministères et organismes gouvernementaux qui n'ont pas de direction juridique. C'est ainsi qu'elle offre à la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario les services nécessaires en la matière.

— *Requêtes au Conseil des ministres:* Les avocats de la direction sont chargés de préparer les requêtes au Conseil des ministres, principalement à l'égard des dispositions législatives. Au cours de l'exercice, la direction a reçu 54 demandes de requête.

Crown Law Office - Civil Law
Number of Files opened in 1985-86 and on hand on March 31, 1986

Bureau des avocats de la Couronne - Droit civil
Nombre de dossiers ouverts en 1985-86 et non réglés au 31 mars 1986

Type of Matter	Opened/ Dossiers ouverts	On Hand/ Dossiers non réglés	Sujet
Judicial Reviews	101	297	Examens judiciaires
Supreme Court Actions	94	346	Cour suprême
District Court Actions	34	126	Cours de district
Small Claims Court	11	26	Cour des petites créances
Criminal Proceedings	–	3	Poursuites criminelles
Expropriations	6	71	Expropriations
Federal Court	3	13	Cour fédérale
Inquests	5	6	Enquêtes du coroner
Provincial Prosecutions	5	18	Poursuites provinciales
Bankruptcy	1	7	Faillites
Appeals	101	211	Appels
Tribunal Proceedings	35	153	Poursuites administratives
Matrimonial	8	11	Causes matrimoniales
Ombudsman	2	9	Ombudsman
Opinions	164	294	Avis juridiques
Interpleaders	19	43	Appels en garantie formelle
Contracts	29	44	Contrats
Petitions to Cabinet	54	83	Requêtes au cabinet
Mechanics' Lien	75	227	Privilège des constructeurs et des fournisseurs
Labour	185	220	Syndicats
Motor Vehicles Negligence	555	1291	Conduite négligente d'un véhicule automobile
Notices of Claim	252	575	Avis de demande
Quashing Subpoenas	17	9	Rejet de subpoena
Collections	159	235	Recouvrement
Hague Convention	1	0	Convention de La Haye
Reciprocity Matters	1317	967	Affaires de réciprocité
Charter and Constitutional	26	38	Charte des droits et constitution
Other	165	278	Divers
TOTAL	3424	5601	TOTAL

CONSTITUTIONAL LAW OFFICE

John Cavarzan, Director

The office consists of five lawyers, including the director. The regular functions of the office are to advise all ministries on constitutional questions, review litigation in Ontario courts, in the federal Court of Canada, and in the Supreme Court of Canada in which constitutional questions are raised, and to engage in such litigation where advisable.

BUREAU DU DROIT CONSTITUTIONNEL

John Cavarzan, directeur

Le Bureau du droit constitutionnel comprend cinq avocats dont le directeur. Il est chargé de conseiller les ministères sur les questions constitutionnelles, d'examiner les litiges mettant en cause des questions constitutionnelles devant les tribunaux ontariens, la Cour fédérale du Canada et la Cour suprême du Canada, et d'intervenir lorsqu'il le juge souhaitable.

The Canadian Charter of Rights and Freedoms became law on April 17, 1982. Charter issues have been raised in thousands of cases throughout Canada since then. Many of those cases were heard in Ontario courts, a fact reflected in the Notices of Constitutional Issue this past year, which surpassed by far those of the years prior to 1982. The Attorney General of Ontario has intervened in several appeals pending before the Supreme Court in which Charter issues have been raised. In late 1983 and early 1984, that Court began to hear argument in those cases. It has since released decisions in 16 Charter cases, signalling a clear intent to interpret rights broadly.

A series of meetings of federal and provincial ministers and officials, and finally, a first ministers' meeting in March, 1983 resulted in the Accord of March 16, 1983 signed by governments and representatives of the aboriginal peoples. This accord provides that specific amendments will be made to the constitution and it commits the signatories to a series of first ministers' conferences in the five-year period ending April 17, 1987 for the purpose of completing the agenda of Aboriginal Rights issues. The first such first ministers' conference was held on March 8 and 9, 1984 in Ottawa. This process has placed a heavy demand on the branch's resources. Finally, the election of a new government in Quebec has generated proposals for further amendments to Canada's constitution which will permit Quebec to be a party to the *Constitution Act, 1982*. Division counsel will be engaged in preparing Ontario's response.

The division has continued to maintain close liaison with the Ministry of Intergovernmental Affairs and with other interested ministries. Members of the division attended the following federal/provincial conferences during the year:

First Ministers' Conference on Aboriginal Matters Ottawa, April 2-3, 1985;

Federal-Provincial Ministers' Meeting on Aboriginal Constitutional Matters, Toronto, Ontario, June 5-6, 1985;

Federal-Provincial Meeting of Officials on Aboriginal Constitutional Matters, Ottawa, March 20-21, 1986;

Each of these conferences required extensive preparatory work and follow-up to implement decisions and generally to advance the conference goals.

In addition, division members participated in the proceedings of two inter-ministerial committees, primarily to provide advice on constitutional matters.

As part of the normal operations of the division, the Attorney General received 430 notices of constitutional questions raised in Ontario courts and 21 notices of constitutional issues in cases before the Supreme Court of Canada. These notices required analysis of the questions involved and assessment as to the advisability of the Attorney General of Ontario being represented. As a result, the division represented the Attorney General in 23 cases. In addition, division members cooperated with members of the Civil Law Division and the Crown Law Office — Criminal in questions regarding matters dealt with by them.

Depuis son entrée en vigueur le 17 avril 1982, la Charte canadienne des droits et libertés a été invoquée dans des milliers de causes devant les tribunaux. Un grand nombre d'entre elles ont été jugées par des tribunaux ontariens, comme en témoigne le nombre important d'avis de questions constitutionnelles reçus au cours de l'exercice par rapport aux années antérieures à 1982. Le procureur général de l'Ontario est intervenu dans le cadre de plusieurs causes invoquant la Charte, portées en appel devant la Cour suprême, qui a commencé à entendre ces causes à la fin de 1983 et au début de 1984. Les jugements qu'elle a déjà rendus dans 16 cas indiquent qu'elle entend interpréter les droits de la personne de façon libérale.

À la suite d'une série de rencontres de hauts fonctionnaires et de ministres fédéraux et provinciaux et d'une réunion des premiers ministres en mars 1983, les gouvernements et les représentants des autochtones ont signé un accord, le 16 mars 1983, prévoyant certaines modifications à la Constitution et l'organisation d'une série de conférences des premiers ministres au cours de la période de cinq ans se terminant le 17 avril 1987 en vue de statuer sur les questions relatives aux droits des autochtones. La première de ces conférences a eu lieu à Ottawa les 8 et 9 mars 1984. Elle a nécessité un travail important de la part de la direction. Enfin, l'élection d'un nouveau gouvernement au Québec a suscité d'autres modifications à la constitution canadienne en vue d'amener le Québec à signer la *Loi constitutionnelle* de 1982. Les avocats du bureau sont chargés d'élaborer la réponse de l'Ontario.

Le bureau entretient des relations étroites avec le ministère des Affaires intergouvernementales et les autres ministères concernés. Au cours de l'exercice, il a participé aux conférences fédérales-provinciales suivantes:

Conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones, Ottawa, 2 et 3 avril 1985;

Réunion fédérale-provinciale des ministres sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones, Toronto, 5 et 6 juin 1985;

Réunion fédérale-provinciale des fonctionnaires sur les questions constitutionnelles relatives aux autochtones, Ottawa, 20 et 21 mars 1986.

Pour chacune de ces rencontres, le bureau a dû préparer des documents, assurer le suivi des décisions prises et, de façon générale, promouvoir les objectifs des conférences.

Le bureau a aussi participé aux délibérations de deux comités interministériels, principalement pour les conseiller en matière constitutionnelle.

Le procureur général a reçu 430 avis de questions constitutionnelles soulevées devant les tribunaux ontariens et 21 avis de questions constitutionnelles soulevées devant la Cour suprême du Canada. Dans le cadre de ses activités normales, le bureau a dû analyser ces questions pour déterminer s'il était utile que le procureur général soit représenté, et a décidé de le faire dans 23 causes. Il a aussi collaboré avec la Division du droit civil et le Bureau des avocats de la Couronne (Droit criminel) sur des questions constitutionnelles soulevées dans d'autres causes.

Some of the Notices of Constitutional Issues arise in criminal proceedings. Where the notice raises a charter issue, almost all of the follow-up is done by the Crown Law Office (Criminal). When requested, Constitutional Law Branch counsel have provided assistance.

Important cases in the Supreme Court of Canada in which the division members took part during the year include:

O.P.S.E.U. v. Attorney General of Ontario
This is an appeal from the decision of the Ontario Court of Appeal upholding the provisions of the *Public Service Act* prohibiting provincial public servants from engaging in certain federal partisan political activities. The decision was rendered before the Charter of Rights and Freedoms came into force and the Supreme Court of Canada struck out the constitutional questions which had been set concerning freedom of expression, freedom of association and equality. It heard argument and reserved on the question whether the prohibited activities are within exclusive federal power as pertaining to federal elections.

R. v. Nortown Foods Ltd.
R. v. Edwards Books and Art Ltd.
R. v. Longo Brothers Ltd.
R. v. Magder
These appeals to the Supreme Court of Canada raise the issue of the constitutional validity of the *Retail Business Holidays Act* which provides that most retail businesses must remain closed on certain named holidays, including Sundays. The Ontario Court of Appeal held that the act was within provincial legislative competence pursuant to section 92 of the *Constitution Act, 1867*. The court also held that the act was not inconsistent with the guarantee of freedom of religion in section 2(a) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, except as it applied to those who closed their stores on a day other than Sunday because of a sincerely held religious belief. Only one appellant, Nortown Foods Ltd., could demonstrate this and the act was held to be constitutionally inapplicable to it.

The same issues were argued before the Supreme Court of Canada, as well as the questions of whether a corporation can demonstrate a sincerely held religious belief, the proper interpretation to be given to section 52 of the *Constitution Act, 1982*, and the application of section 15 (the equality rights) to these cases. The court has reserved its decision in these appeals.

Jones v. Her Majesty the Queen
In this appeal to the Supreme Court of Canada from the Court of Appeal of Alberta, the father of several children argued that provisions of the *School Act* of Alberta infringed rights which he enjoyed under sections 7 and 2(a) of the charter. The *School Act* requires that a child attend public school, an approved private school or receive "efficient instruction," proof of which is provided by a certificate for which the parent must apply. The appellant argued that the requirement that the parent apply for the certificate was a denial of his religious freedom under section 2(a). He also argued that prosecuting a parent for failing to comply with the *School Act* infringed rights enjoyed under section 7 of the charter because his religion prevented him from applying for the certificate, and, therefore, eliminated any defence to the charge. The case raises important issues, including the

Quelques-uns de ces avis sont liés à des affaires criminelles, et le suivi est presque entièrement assuré par le Bureau des avocats de la Couronne (Droit criminel) lorsque la Charte des droits est en cause. Les avocats du bureau ont fourni leur aide sur demande.

Voici quelques-unes des causes importantes entendues devant la Cour suprême du Canada auxquelles le bureau a participé.

SEFPO c. le procureur général de l'Ontario
Le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario qui confirme les dispositions de la *Loi sur la fonction publique* interdisant aux fonctionnaires provinciaux de participer à certaines activités politiques partisanes à l'échelon fédéral a été porté en appel. Ce jugement avait été rendu avant l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés, et la Cour suprême du Canada a écarté les questions constitutionnelles touchant la liberté d'expression, la liberté d'association et l'égalité. Après avoir entendu les plaidoiries, elle a mis en délibéré la question du pouvoir fédéral exclusif d'interdire les activités touchant les élections fédérales.

R. c. Nortown Foods Ltd.
R. c. Edwards Books and Art Ltd.
R. c. Longo Brothers Ltd.
R. c. Magder
Ces appels devant la Cour suprême du Canada portaient sur la constitutionnalité de la *Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail*, qui prévoit que la plupart des commerces de détail doivent être fermés certains jours fériés et le dimanche. La Cour d'appel de l'Ontario a déterminé que cette loi relève de la juridiction provinciale en vertu de l'article 92 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et indiqué qu'elle n'est pas incompatible avec le droit à la liberté de religion garanti par l'article 2(a) de la Charte canadienne des droits et libertés, sauf lorsqu'elle s'applique aux commerces de détail qui ferment leurs portes pour des motifs religieux une journée autre que le dimanche. Un seul appelant, Nortown Foods Ltd., a pu démontrer qu'il était touché par ce dernier aspect, et la cour a déterminé que la loi était constitutionnellement inapplicable dans son cas.

Les mêmes questions furent présentées devant la Cour suprême du Canada, qui devait également établir si une entreprise peut invoquer et démontrer des motifs de croyance religieuse, clarifier l'interprétation de l'article 52 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et déterminer si l'article 15 (droits à l'égalité) s'applique à ces causes. La Cour suprême a réservé sa décision.

Jones c. Sa Majesté la Reine
Dans cet appel devant la Cour suprême du Canada suite à une décision de la Cour d'appel de l'Alberta, l'appelant, père de plusieurs enfants, fit valoir que la *School Act* de l'Alberta violait les droits qui lui étaient reconnus par les articles 7 et 2(a) de la charte. Cette loi oblige un enfant à fréquenter une école publique, une école privée agréée, ou à recevoir un "enseignement adéquat" attesté par un certificat que les parents doivent se procurer. L'appelant allégua que l'obligation de se procurer un certificat constituait une négation de la liberté de religion reconnue par l'article 2(a) et que les poursuites pour défaut de se conformer à la *School Act* de l'Alberta violaient les droits reconnus à l'article 7 de la charte, car sa religion l'empêchait de demander le certificat, ce qui ne lui permettait pas de présenter une défense. Cette cause soulève d'importantes questions, notamment la prédominance

degree to which a parent's religious beliefs may prevail over mandatory educational requirements and the propriety of enforcing school attendance requirements against the parent by prosecuting for failure to hold a certificate rather than for failure to provide an adequate substitute for public school education. The Attorney General intervened in this case to argue that mandatory educational requirements are justified because they forward the state's interest in education.

Lamb v. Lamb
The Supreme Court of Canada held that an order for exclusive lifetime possession of the matrimonial home could be made under Ontario's *Family Law Reform Act* together with a lump sum award for support made under the federal *Divorce Act*. It had been argued that the provincial order was inoperative because of the existence of the federal order.

The following cases in other courts are also significant:

Reference re Bill 30, an Act to Amend the Education Act
This was a reference by the Lieutenant-Governor-in-Council to the Ontario Court of Appeal, which was asked for its opinion on the constitutional validity of Bill 30, legislation designed to extend full funding to Ontario's Roman Catholic separate high schools. The attack on Bill 30 was based on the equality guarantee and the freedom of religion guarantee found in the Canadian Charter of Rights and Freedoms. The Court of Appeal heard arguments in the fall of 1985 and released its opinion on February 18, 1986. By a vote of three to two, the validity of Bill 30 was upheld.

Information Retailers v. Municipality of Metropolitan Toronto
In this case the Ontario Court of Appeal upheld section 222 of the *Municipal Act* which delegates to municipalities the power to regulate adult entertainment parlors. It was held that the province could enact legislation which had a moral aspect as long as the legislation was not prohibitory and directed at a matter within provincial legislative jurisdiction, such as the regulation of a business or the protection of children.

Blainey v. Ontario Hockey Association and Ontario Human Rights Commission
This application was brought by a girl who was prohibited from playing hockey on a boys' team because of an Ontario Hockey Association rule and prohibited from laying a complaint of sex discrimination before the Ontario Human Rights Commission because of section 19(2) of the Human Rights Code which permitted sex discrimination in athletic activities. The government had announced its intention to repeal section 19(2) because of its infringement of equality rights in the charter. Division counsel represented the Ontario Human Rights Commission in court to argue that section 19(2) was unconstitutional. The section was upheld by a High Court judge. This decision was overruled by the Ontario Court of Appeal. An application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada is pending.

des convictions religieuses des parents sur les conditions obligatoires en matière d'éducation et le bien-fondé des poursuites engagées contre les parents en vue du respect des exigences de scolarité, poursuites intentées pour ne pas avoir remplacé l'enseignement dispensé par l'école publique par un enseignement adéquat. Le procureur général de l'Ontario est intervenu dans cette cause et a déclaré que l'éducation obligatoire était justifiée dans la mesure où elle favorisait les intérêts de l'État en matière d'éducation.

Lamb c. Lamb
La Cour suprême du Canada a déterminé qu'une ordonnance de possession exclusive à vie du foyer conjugal pouvait être émise en vertu de la *Loi ontarienne portant réforme du droit de la famille*, et qu'un montant forfaitaire pouvait être accordé en vertu de la loi fédérale sur le divorce. La Cour devait déterminer si l'ordonnance provinciale était inopérante en raison de l'existence d'une ordonnance fédérale.

Voici quelques causes importantes entendues par d'autres instances.

Renvoi du projet de loi 30 modifiant la Loi sur l'éducation
Le lieutenant-gouverneur en conseil a demandé à la Cour d'appel de l'Ontario son avis sur la constitutionnalité du projet de loi 30 visant à financer entièrement les écoles secondaires séparées catholiques de l'Ontario. Ce projet de loi avait été contesté au nom de la liberté de religion et des droits à l'égalité garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. Après avoir entendu les plaidoiries à l'automne 1985, la Cour d'appel fit connaître son opinion le 18 février 1986 et confirma, par un vote de 3 à 2, la validité du projet de loi 30.

Information Retailers c. la municipalité de la communauté urbaine de Toronto
Dans cette cause, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé l'article 222 de la *Loi sur les municipalités*, qui donne aux municipalités le pouvoir de réglementer les lieux de divertissement pour adultes. Elle a indiqué que la province pouvait adopter des lois ayant des incidences morales dans la mesure où elles ne comportaient pas d'interdiction et portaient sur des affaires de compétence provinciale comme la réglementation d'une activité commerciale ou la protection des enfants.

Blainey c. l'Ontario Hockey Association et la Commission ontarienne des droits de la personne
Cette cause portait sur une requête présentée par une jeune fille qui avait été refusée dans une équipe de hockey composée de garçons en raison des règlements de l'Ontario Hockey Association et qui n'avait pu porter plainte pour discrimination fondée sur le sexe devant la Commission ontarienne des droits de la personne, l'article 19(2) du Code des droits de la personne autorisant la discrimination fondée sur le sexe dans les activités sportives. Le gouvernement avait annoncé qu'il entendait abroger l'article 19(2) parce qu'il violait les droits à l'égalité reconnus par la Charte. Au nom de la Commission ontarienne des droits de la personne, la division fit valoir devant les tribunaux que l'article 19(2) était inconstitutionnel. L'article fut cependant confirmé par un juge de la Haute Cour, dont le jugement fut annulé par la Cour d'appel de l'Ontario. Une demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada est en cours.

Gandhi v. Workers' Compensation Board
Ryan et al. v. Her Majesty the Queen

A number of injured workers have challenged provisions of the *Workers' Compensation Act* which permit different rights to sue for injuries arising out of employment to workers depending on whether their employers fall within schedule 1 or 2 of the act. The argument is based on section 15 of the charter. The Attorney General's position is that section 15 was not in operation at the time these accidents occurred and, therefore, that these workers' rights to sue are not affected by section 15. Further, since the different rights to sue follow from the different compensation obligations imposed on the employers within the two schedules, there is no infringement of equality rights. The applications are being heard this fall by a High Court judge. The issues raised are important because the applicants' argument, if successful, would mean that section 15 of the charter has seriously curtailed the ability of the province to replace legal rights of action with no fault compensation schemes.

Nurse v. Disher

In a single mother's application for support and custody of her child, she requested leave under section 10 of the *Children's Law Reform Act* to ask for blood tests of the respondent, the putative father. He challenged the statutory jurisdiction to make this order on the basis that the judge's authority infringed his rights under section 7 of the charter (security of the person and fundamental justice) and section 8 of the charter (unreasonable search and seizure). He also argued that the Family Court judge could not decide the constitutional question. The Family Court judge decided that he was competent to decide the charter issues and upheld the impugned provision. The putative father then applied to the Divisional Court for judicial review of the constitutional validity finding. The Divisional Court refused to hear the matter on the basis that it was premature. The Court of Appeal refused leave to appeal. The matter will now go back to the Family Court for adjudication of the original application for support and custody. This proceeding is important because it establishes, in civil proceedings, that charter issues should be dealt with by the court which has jurisdiction over the whole proceeding and that the full proceeding should be completed, with opportunity for appeal, rather than permitting a party to interrupt, delay and fragment proceedings by instituting judicial review.

Eastern Canada Food Distributors Ltd. v. Minister of Agriculture and Food, Jardine et al.

This case raised the issue of whether the seizure of certain margarine which allegedly violated the color restrictions in the *Oleo Margarine Act* was unconstitutional as an interference with interprovincial trade or an unreasonable seizure contrary to the Charter of Rights and a violation of the principles of fundamental justice. It was dismissed on non-constitutional procedural grounds.

Gandhi c. la Commission des accidents du travail
Ryan et al. c. Sa Majesté la Reine

Un certain nombre de travailleurs accidentés ont contesté la *Loi sur les accidents du travail*, qui reconnaît des droits différents de poursuite pour des accidents du travail selon que les employeurs figurent à l'annexe 1 ou à l'annexe 2 de la Loi. Leur contestation repose sur l'article 15 de la charte. De l'avis du procureur général, l'article 15 de la charte n'était pas en vigueur lorsque ces accidents sont survenus et les droits de poursuite de ces travailleurs ne sont pas touchés par l'article 15. En outre, leurs droits à l'égalité ne sont pas violés car les droits différents de poursuite découlent des obligations différentes en matière d'indemnisation imposées aux employeurs dans ces deux annexes. Ces requêtes seront entendues cet automne par un juge de la Haute Cour. Les questions soulevées sont importantes, car si les requérants ont gain de cause, cela voudrait dire que l'article 15 de la charte a considérablement réduit le pouvoir de la province de remplacer les droits d'action par des régimes d'indemnisation sans égard à la responsabilité.

Nurse c. Disher

Dans le cadre d'une demande d'ordonnance alimentaire et de garde de son enfant, une jeune mère célibataire a présenté une requête, en vertu de l'article 10 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*, afin d'obliger le père putatif à se soumettre à une analyse sanguine. Le défendeur a contesté la compétence du juge en alléguant que les dispositions de la loi violaient les droits qui lui sont reconnus par l'article 7 (sécurité de sa personne et justice fondamentale) et l'article 8 de la Charte (fouilles, perquisitions ou saisies abusives), et fit valoir que le juge d'un tribunal de la famille ne pouvait entendre une question constitutionnelle. Le juge du tribunal de la famille détermina qu'il était compétent en la matière et confirma la disposition contestée. Le père putatif sollicita un examen judiciaire de cette conclusion auprès de la Cour divisionnaire, qui décida que l'affaire était prématurée et refusa de l'entendre. La Cour d'appel refusa d'accorder l'autorisation d'en appeler. Il revient maintenant au tribunal de la famille de décider de la requête initiale d'ordonnance alimentaire et de garde d'enfant. Cette décision est importante, car elle établit, dans les instances civiles, que les questions relatives à la Charte des droits doivent être traitées par le tribunal qui a compétence pour l'ensemble de la poursuite, que la poursuite doit être complétée jusqu'au droit d'appel, et qu'une partie ne peut l'interrompre ou la retarder par une demande d'examen judiciaire.

Eastern Canada Food Distributors Ltd. c. le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Jardine et al.

Dans cette cause, il s'agissait de savoir si la saisie de margarine pour infraction alléguée aux restrictions relatives à la couleur de la *Loi sur la margarine* était inconstitutionnelle parce qu'elle constituait une ingérence dans le commerce interprovincial, ou une saisie déraisonnable contraire à la Charte des droits et une violation des principes de justice fondamentale. La cause fut rejetée sur des aspects de procédure.

Lavigne v. O.P.S.E.U. and Council of Regents for Colleges of Applied Arts and Technology
Lavigne brought an application in the Supreme Court of Ontario for a declaration that the provisions of the collective agreement between O.P.S.E.U. and the Council of Regents for Colleges of Applied Arts and Technology, and sections of the *Colleges Collective Bargaining Act*, were unconstitutional because they permitted agency shop union dues to be used for non-collective bargaining purposes. The challenge was based on section 2(d) (freedom of association) of the charter. Judgment was reserved.

Re Bregzis and Governing Council of the University of Toronto
The plaintiff challenged the constitutional validity of the defendant university's mandatory retirement policy and section 9(a) of the Ontario Human Rights Code, 1981 and sought an interlocutory injunction restraining the university from imposing its policy pending the final determination of his application on the merits. The Supreme Court of Ontario dismissed the application.

Charboneau v. College of Physicians and Surgeons of Ontario
Plaintiff challenged the constitutional validity of section 64(a) of the *Health Disciplines Act* which provides for peer assessment of doctors' practices in Ontario with selection on a random basis. The challenge was based on section 7 (life, liberty and security of the person), section 8 (search and seizure) and section 15 (equality). The Supreme Court of Ontario upheld the constitutional validity of the legislation.

Her Majesty the Queen v. G.J.M.
Defendant young offender challenged the constitutional validity of section 33 of the *Young Offenders Act* which permits a youth court to review a disposition where there has been a wilful failure to comply, because it discriminated against young offenders on the basis of age. The Provincial Court (Family Division) upheld the constitutional validity of this section of the act.

Lavigne c. SEFPO et le Conseil des affaires collégiales des collèges d'arts appliqués et de technologie
Dans cette cause, qui invoquait l'article 2(d) de la Charte sur la liberté d'association, le requérant, M. Lavigne, demandait à la Cour suprême du Canada de déclarer inconstitutionnels les dispositions de la convention collective entre le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et le Conseil des affaires collégiales des collèges d'arts appliqués et de technologie et certains articles de la *Loi sur la négociation collective dans les collèges d'arts appliqués et de technologie*, autorisant l'utilisation des cotisations syndicales à des fins autres que celles prévues par la négociation collective. La Cour a réservé sa décision.

Bregzis et le Conseil des gouverneurs de l'université de Toronto
Le demandeur contestait la constitutionnalité de la politique de l'université défenderesse sur la retraite obligatoire et l'article 9(a) du Code des droits de la personne de l'Ontario (1981) et demandait une injonction interlocutoire pour empêcher l'université d'imposer sa politique jusqu'au jugement définitif sur son bien-fondé. La Cour suprême de l'Ontario a rejeté cette requête.

Charboneau c. College of Physicians and Surgeons of Ontario
Le demandeur contestait la constitutionnalité de l'article 64(a) de la *Loi sur les sciences de la santé*, qui prévoit que dans l'exercice de leur profession en Ontario, les médecins doivent être évalués par leurs pairs, choisis au hasard. Cette contestation invoquait l'article 7 (vie, liberté et sécurité), l'article 8 (fouilles, perquisitions ou saisies) et l'article 15 (droits à l'égalité) de la charte. La Cour suprême du Canada a confirmé la constitutionnalité de cette loi.

Sa Majesté la Reine c. G.J.M.
Le défendeur, un jeune délinquant, contestait la constitutionnalité de l'article 33 de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui autorise un tribunal pour adolescents à revoir une décision en cas de défaut volontaire de s'y conformer, alléguant que cet article constituait à l'endroit des jeunes contrevenants une discrimination fondée sur l'âge. La Cour provinciale (Division de la famille) a confirmé la constitutionnalité de cet article de la loi.

Statistical Summary for Fiscal Year 1985-86			Données statistiques pour l'exercice 1985-1986
Litigation	**85-86**	**84-85**	**Litiges**
Notices of constitutional issues given under s. 122, *Courts of Justice Act* (including Charter issues)			Avis de questions constitutionnelles en vertu de l'article 122 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* (Charte des droits comprise)
Non-Criminal	164	78	Affaires non criminelles
Criminal	232	17	Affaires criminelles
Judicial Review	34	29	Examen judiciaire
Total	430	124	Total
Notices of constitutional issues from Federal Court of Canada	6	6	Avis de questions constitutionnelles de la Cour fédérale du Canada
Notices of constitutional issues from Supreme Court of Canada	14	21	Avis de questions constitutionnelles de la Cour suprême du Canada
Notices of constitutional issues from other provinces	1	1	Avis de questions constitutionnelles des autres provinces
Constitutional cases undertaken (argued or assistance provided)	69	58	Affaires constitutionnelles engagées (plaidoirie ou aide)
Written opinions and advice (includes opinions requested on proposed federal and provincial legislation)	44	42	Avis juridiques écrits (y compris les avis sollicités sur les projets de lois fédéraux et provinciaux)
Many informal opinions given in meetings and consultations with other ministries			Avis officieux fournis lors de rencontres et consultations avec d'autres ministères
Conferences and meetings on aboriginal and non-aboriginal constitutional matters	3	5	Conférences et rencontres sur les droits des autochtones et autres questions constitutionnelles
Participation in inter-ministerial committees	2	6	Participation à des comités interministériels

LEGAL SERVICES

Brock Grant, Executive Coordinator

Legal services to ministries

The Legal Services Branches provide legal advice and services to all Ontario government ministries and some agencies, boards and commissions. The executive coordinator is responsible for the overall administration of the program including recruitment and career development of all branch lawyers, evaluation of the provision of legal services to client ministries, and development of a unified approach to legal opinions.

Most ministries have separate ministry legal branches, varying in size from one lawyer plus support staff up to 19 lawyers plus support staff. The branch has a present staff of 266, consisting of 19 legal directors, 137 lawyers, 110 para-legal clerks and secretarial and administrative support staff. Private sector lawyers are retained when required.

Affirmative Action

The branch is fully committed to the principles of affirmative action. At present, 27 per cent of branch lawyers are female. Over the past few years, the percentage of female lawyers hired into the program has exceeded the percentage called to the bar in Ontario. It is anticipated that this trend will continue.

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

Brock Grant, coordonnateur général

Services juridiques aux ministères

La Direction des services juridiques fournit des conseils et services juridiques aux ministères du gouvernement de l'Ontario et à certains organismes, offices et commissions. Le coordonnateur général est responsable de l'administration du programme, du recrutement et du perfectionnement des avocats de la direction, de l'évaluation des services juridiques fournis aux ministères et de l'uniformisation des avis juridiques.

La plupart des ministères ont une direction des services juridiques, qui peut compter jusqu'à 19 avocats en plus du personnel d'appui. L'effectif actuel de la direction est de 266 personnes, soit 19 directeurs, 137 avocats et 110 commis parajuridiques, secrétaires et employés de soutien. Des avocats du secteur privé sont aussi engagés lorsque le gouvernement a besoin de leurs services.

Action positive

La direction respecte fidèlement les principes de l'action positive. À l'heure actuelle, 27 pour 100 de ses avocats sont des femmes. Le pourcentage d'avocates engagées ces dernières années par la direction est supérieur au pourcentage de femmes acceptées au Barreau de l'Ontario. Cette tendance devrait se poursuivre.

Professional Development
Educational programs offered by the Canadian Bar Association, The Law Society of Upper Canada and The Advocates Society, as well as in-house educational programs, provide opportunities for lawyers to keep abreast of changes in the law. Movement of lawyers between the legal branches of the different ministries and promotion within this program continue to have a high priority, creating more career development opportunities for government lawyers generally.

OFFICE OF THE OFFICIAL GUARDIAN

Willson A. McTavish, Official Guardian

The Official Guardian provides legal services in court for persons under a legal disability when there is no other proper person willing and able to do so. Court orders for such representation are given in accordance with the provisions of section 102(3) of the *Courts of Justice Act*, rule 7 of the Rules of Civil Procedure, sections 34, 36, 38, 64, 104, 106 and 110 of the *Child and Family Services Act*, Section 35(6) of the *Mental Health Act* and the *parens patriae* jurisdiction of the Supreme Court of Ontario. Pursuant to section 125 of the *Courts of Justice Act* and Section 32 of the *Children's Law Reform Act*, the Official Guardian investigates and reports to the court concerning children of divorce and separation.

Since its formal beginnings in 1881, the Office of the Official Guardian has traditionally protected the proprietary rights of children in the civil courts concerning their interests in estates and in proceedings commenced by or against them. The office has grown significantly since the *Divorce Act* of 1968, the *Family Law Reform Act* of 1978 and the *Children's Law Reform Act* of 1980. In 1985-86, approximately 13,000 reports were filed in court concerning children and their parents who were separating. Also, with increasing frequency, judges are requesting independent legal represention for children in custody and access proceedings.

Since 1980, the Official Guardian has responded to provincial court orders under the *Child Welfare Act* and the *Child and Family Services Act* requiring independent legal representation of children who are in need and whose wishes differ from their parents' wishes or those of a Childrens' Aid Society.

The office, consisting of 16 lawyers (including six women), seven law students, 14 social workers and 55 support staff, also draws on more than 600 private legal and social work professionals.

Perfectionnement
Le perfectionnement permet aux avocats de la direction de se tenir au courant des changements apportés aux lois grâce aux programmes internes et aux cours offerts par l'Association du barreau canadien, la Société du barreau du Haut-Canada et l'Advocates Society. Grâce aux mutations entre les directions des divers ministères et aux promotions au sein du programme, les avocats employés par le gouvernement peuvent améliorer constamment leurs possibilités de carrière.

BUREAU DU TUTEUR PUBLIC

Willson A. McTavish, Tuteur public

Le Tuteur public fournit des services juridiques, dans les tribunaux, aux personnes frappées d'incapacité juridique qui ne peuvent compter sur l'aide d'autres personnes. Ce mandat lui est confié par des ordonnances de la cour conformément aux dispositions de l'article 102(3) de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, de la règle 7 des Règles de procédure civile, des articles 34, 36, 38, 64, 104, 106 et 110 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, de l'article 35(6) de la *Loi sur la santé mentale* et de la compétence *parens patriae* de la Cour suprême de l'Ontario. En vertu de l'article 125 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* et de l'article 32 de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*, le Tuteur public fait enquête sur les enfants de parents divorcés et séparés et fait rapport à la cour.

Depuis sa création en 1881, le Bureau du Tuteur public protège les droits de propriété des enfants devant les cours civiles dans les causes de succession et autres procédures. Il connaît un essor considérable depuis l'adoption de la *Loi de 1968 sur le divorce*, de la *Loi portant réforme du droit de la famille* de 1978 et de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* de 1980. Au cours de l'exercice 1985-1986, il a soumis aux tribunaux quelque 13 000 rapports sur des enfants dont les parents avaient entrepris des procédures de séparation. En outre, les juges exigent de plus en plus fréquemment que des avocats représentent les enfants dans les causes visant à déterminer les droits de garde et de visite.

Depuis 1980, le Tuteur public donne suite aux ordonnances de la Cour provinciale émises en vertu de la *Loi sur le bien-être de l'enfance* et de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, et représente les enfants nécessiteux dont les intentions divergent de celles de leurs parents ou de la Société d'aide à l'enfance.

Le bureau comprend dix avocats et six avocates, sept étudiants en droit, 14 travailleurs sociaux et 55 employés de soutien et peut compter sur les services de plus de 600 avocats et travailleurs sociaux du secteur privé.

Increasing Demand

The Official Guardian contributes to developments in family and child law and attempts to meet new, related responsibilities and challenges. Besides representing children, the Official Guardian also represents the unborn, unascertained persons, mental incompetents not so found and absentees in proceedings affecting their financial and proprietary rights. With increasing frequency judges are requesting the Official Guardian to represent children concerning their personal rights in custody or access proceedings and in protection proceedings. The protection of proprietary and personal rights of such persons under a legal disability when there is no other proper person willing and able to act is a growing and onerous responsibility. One increasing activity is representation on behalf of children to the Criminal Injuries Compensation Board.

The jurisdiction of the Official Guardian is wide and complex. For example, he provides legal advice to minor parents before they consent to the adoption of their children and he also represents mentally incompetent persons who do not have a proper person willing and able to act for them and who refuse medical treatment under the *Mental Health Act*.

Accroissement de la demande

Le Tuteur public contribue à l'amélioration des lois relatives à la famille et aux enfants et cherche à relever de nouveaux défis et à assumer de nouvelles responsabilités dans des secteurs connexes.

En plus d'assurer la représentation des enfants, il s'occupe des enfants à naître, des personnes non identifiées, des personnes atteintes mais non légalement frappées d'incapacité mentale et des personnes absentes lorsque le tribunal l'autorise à les représenter dans les poursuites pouvant affecter leurs droits financiers ou de propriété. De plus en plus, les juges demandent au Tuteur public d'assurer la défense des droits des enfants dans les causes concernant les droits de garde, de visite et de protection. La protection des droits de propriété et des droits individuels des personnes frappées d'incapacité juridique est une responsabilité exigeante et un service de plus en plus demandé. C'est ainsi que le Tuteur public représente de plus en plus souvent les enfants devant la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

La compétence du Tuteur public est vaste et complexe. Par exemple, il fournit des conseils juridiques aux parents mineurs avant qu'ils ne confient leur enfant en adoption, et représente, lorsque personne ne veut ni ne peut le faire, les personnes atteintes d'incapacité mentale qui refusent de se soumettre aux traitements médicaux prévus par la *Loi sur la santé mentale*.

Operating statistics for the fiscal years	84/85	85/86	Données statistiques pour les exercices
Child Representation (Child Protection)	4,816	4,808	Représentation d'enfants (protection)
Child Representation (Custody/Access)	695	839	Représentation d'enfants (garde, visite)
Child Representation (Administrative Tribunals)	36	56	Représentation d'enfants (tribunaux administratifs)
Child Representation (General Counsel, Civil Litigation and Estates	1,834	1,610	Représentation d'enfants (défense, litiges civils et successions)
Official Guardian Investigations and Reports in Divorce/Custody access actions	12,885	12,998	Enquêtes et rapports sur les actions en matière de divorce et de droits de garde et de visite
Surrogate Court Audits	390	311	Vérifications des décisions de la Cour des successions
Minor's Funds—Payments into Court	187	311	Fonds des mineurs—consignations
—Payments out of Court Pursuant to New Fiats	824	808	—paiements hors cour relatifs aux nouvelles autorisations
—Payment out of Court Pursuant to Existing Fiats	2,464	2,333	—paiements hors cour relatifs aux autorisations existantes
TOTAL	24,131	24,074	TOTAL

OFFICE OF THE PUBLIC TRUSTEE

A.J. McComiskey, Public Trustee

The Office of the Public Trustee is a self-sustaining profit-making office with a present staff of 155.

The Public Trustee performs duties under a number of statutes, with the following main responsibilities:

- management of estates of mentally incompetent individuals;
- administration of estates of persons who die in Ontario intestate and without next-of-kin;
- gathering of assets on behalf of the Crown under the *Escheats Act* when there is no known owner of those assets or the owner is a corporation no longer in existence; and
- a general supervisory role over charities.

All administration costs of the Office of the Public Trustee are covered by earnings from three sources:

- compensation payable to the Public Trustee as executor, administrator, trustee or committee;
- legal fees; and
- income earned from investments after allowing for all interest required to be paid by regulation or by law.

Investment income is not gained from the estates of patients incapable of managing their own affairs. Any such assets are managed in the best interest of the patient and family. If funds are not required in the immediate future, they are invested directly in the name of the patient. The patient then receives whatever income the assets produce. Funds retained for such expenses as maintenance, clothing and spending money are kept in a common fund from which the patient receives interest.

Due to changes in the *Powers of Attorney Act* in 1979 and 1983, there has been a growing tendency for family members to take responsibility for managing the affairs of parents or elderly relatives who might previously have come under the care of the Public Trustee pursuant to the *Mental Health Act*.

Estates under Public Trustee control are often very substantial. Investments are generally made in deposit receipts, bonds or guaranteed investment certificates because they suit most patients' needs. However, some very large estates benefit from investment in the equity market which provides a balanced portfolio and a desirable mixture of income and capital gain potential. Consideration has to be given to obtaining desirable expertise and providing adequate controls.

New responsibilities which have been, or may be added to, the Public Trustee office include:

- acting as litigation guardian in the Supreme Court and district courts for mental incompetents and absentees. The Surrogate Court and its regulations should be reviewed so that its provisions are consistent with the responsibilities of the Public Trustee under the Rules of Practice. Consideration must also be given to what jurisdiction and responsibility, if any, the Public Trustee is to have in provincial courts, particularly the family division and the small claims courts.

BUREAU DU CURATEUR PUBLIC

A.J. McComiskey, Curateur public

Le Bureau du Curateur public est un organisme autonome à but lucratif qui comprend 155 employés.

Plusieurs lois définissent ses responsabilités, dont voici les principales:

- gestion du patrimoine des personnes frappées d'incapacité mentale;
- gestion de la succession des personnes décédées en Ontario sans testament et sans proche parent;
- recouvrement, au nom de la Couronne, conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*, des biens dont le propriétaire est inconnu ou ne peut être retrouvé ou est une entreprise qui n'existe plus;
- supervision générale des oeuvres de bienfaisance.

Les frais administratifs sont assumés par le bureau grâce à trois sources de revenu:

- rémunération à titre d'exécuteur, d'administrateur, de fiduciaire ou de curateur;
- frais juridiques;
- revenus provenant de placements, après remboursement des intérêts prévu par la loi ou les règlements.

Les revenus de placements ne proviennent pas du patrimoine des personnes incapables d'administrer leurs propres affaires. Dans ces cas, leurs biens sont gérés dans le meilleur intérêt du propriétaire et de sa famille. Si l'argent n'est pas requis dans l'immédiat, il est investi au nom du propriétaire, qui reçoit les fruits des placements. L'argent nécessaire aux frais d'entretien, d'habillement et aux menues dépenses est puisé à même un fonds central qui porte intérêt, lequel est versé au propriétaire.

Par suite des modifications apportées en 1979 et 1983 à la *Loi sur les procurations*, les familles prennent de plus en plus en main la gestion des affaires de leurs proches, qui auraient auparavant été du ressort du Curateur public en vertu de la *Loi sur la santé mentale*.

Les biens placés sous la surveillance du Curateur public sont souvent très importants. L'argent est généralement investi dans des dépôts garantis, des obligations ou des certificats de placement garanti, ce genre de placement répondant le mieux aux besoins de leurs propriétaires. Mais en raison de leur importance, certains biens peuvent nécessiter des investissements dans les valeurs mobilières, la constitution d'un portefeuille équilibré assurant un rendement intéressant et un gain en capital. Cette stratégie nécessite le recours aux spécialistes et un contrôle rigoureux.

Voici d'autres responsabilités qui peuvent être confiées au Bureau du Curateur public:

- Le Curateur public peut avoir qualité de tuteur à l'instance devant la Cour suprême et les cours de district pour les personnes absentes et frappées d'incapacité mentale. Les règlements de la cour des successions et des tutelles devraient être revus en conformité avec les responsaóilités du Curateur public selon les règles de pratique. Il importe aussi de définir, le cas échéant, la compétence et la responsabilité du Curateur public devant les cours provinciales, notamment la Division de la famille et la cour des petites créances.

— the custody of funds paid for prepaid funerals in the province may devolve upon the Public Trustee as might the Cemetery Perpetual Care Fund;
— operations of charitable organizations have become much more complex and far-reaching. It is likely the Public Trustee will have to take a more active role in controlling or eliminating charitable organizations not acting in the public interest.
— proposed amendments to mental incompetency legislation may result in the Public Trustee:
  — becoming public guardian of a mentally incompetent person;
  — helping private committees or guardians propound schemes;
  — supervising the actions of private guardians; and
  — reviewing and approving accounts of private conservators and/or guardians.

Traditionally, the Public Trustee, as an estate administrator, has not had to develop good social contact or public relations skills, but changes in the treating of mental incompetents — particularly the trend to living in the community instead of in institutions — necessitates a different, more social approach. In addition, proposed amendments to mental incompetency legislation may necessitate hiring more social workers, accountants and lawyers.

The data processing system has well served the branch, but the increasing complexity of estates and greater demands for information make modernization necessary.

— La garde des fonds versés en Ontario pour les préarrangements funéraires peut être dévolue au Curateur public, ainsi que celle des fonds d'entretien à perpétuité des cimetières.
— Les activités des oeuvres de bienfaisance étant devenues beaucoup plus importantes et complexes, elles devraient faire l'objet d'un contrôle plus rigoureux de la part du Curateur public, et celles qui n'agissent pas dans l'intérêt public pourraient disparaître.
— Les modifications proposées à la Loi sur l'incapacité mentale pourraient confier au Curateur public les responsabilités suivantes:
  — agir en qualité de Tuteur public d'une personne frappée d'incapacité mentale;
  — aider les curateurs ou tuteurs privés à présenter des ententes;
  — contrôler les actes des curateurs à la personne;
  — revoir et approuver les comptes des tuteurs privés.

Le Curateur public, chargé d'administrer les biens d'autrui, n'avait généralement pas à se préoccuper des relations publiques. Cependant, les nouvelles méthodes de traitement des incapables mentaux, notamment le fait qu'un grand nombre d'entre eux ne sont plus confinés aujourd'hui en établissement, exigeront une optique différente plus sociale. En outre, compte tenu des modifications proposées à la loi sur l'incapacité mentale, il se pourrait bien qu'il doive compter sur un plus grand nombre de travailleurs sociaux, de comptables et d'avocats.

Le système de traitement des données dont le bureau dispose lui est très utile, mais en raison de la complexité accrue des patrimoines qu'il administre et de l'augmentation des demandes d'information, il devient impératif de le moderniser.

Programs and Administration Division

D.R. Peebles, General Manager

The division is responsible for the direction and coordination of the ministry's program support services including:

— budgeting, financial management and control;
— program analysis and evaluation;
— telecommunications;
— information and computer systems;
— personnel;
— office administration;
— audit;
— affirmative action;
— research; and
— the legal library.

Divisional responsibilities also include the Office of the Supreme Court Accountant and the administration of transfer payments relating to the Ontario Legal Aid Plan.

During 1985-86, the division worked closely with the operating branches and agencies of the ministry to optimize the use of manpower, money and technology. In addition, the division maintained contact with the central agencies to ensure that ministry needs and priorities were fully understood.

Division des programmes et de l'administration

D.R. Peebles, directeur général

La division dirige et coordonne les services de soutien du ministère, notamment dans les domaines suivants:

— gestion financière et contrôle budgétaire
— analyse et évaluation des programmes
— services de télécommunications
— systèmes informatiques
— services du personnel
— services administratifs
— services de vérification
— programme d'action positive
— services de recherche
— bibliothèque de droit

La division supervise également le Bureau du comptable de la Cour suprême et administre les paiements de transfert concernant le Régime d'aide juridique de l'Ontario.

Au cours de l'exercice 1985-1986, la division a collaboré étroitement avec les directions et organismes du ministère de façon à utiliser au maximum les ressources humaines, financières et technologiques. Elle est aussi en contact permanent avec les organismes centraux et veille à ce que les besoins et priorités du ministère soient bien compris.

HUMAN RESOURCES BRANCH

P.W. Clendinneng, Director
K.A. Grant, Deputy Director

The Human Resources Branch is responsible for the development, coordination, and administration of personnel services within the ministry.

Existing and new staffing constraints, together with ongoing procedures to control expenditures, continued to extend the recruitment process. In 1985-86, 447 competitions were completed and 3,831 contracts were processed.

Every benefit was derived from provincially and federally funded work programs, and the branch administered special staffing initiatives such as: O.C.A.P., Co-Op, Summer Student Employment, Summer Experience Program, Ontario Youth Corps Program, and the work-week initiatives. A total of 293 students were employed during the summer of 1985, and during the fiscal year 1985-86, 239 Experience and 74 Ontario Youth Corps applicants were engaged.

The Training and Staff Development Program continued with 14 different programs mainly conducted in Toronto.

Maximum use was made of such training resources, as the Civil Service Commission and community colleges. During this period, participants in all training courses and seminars numbered 2,310.

Training conducted directly by the Human Resources Branch in the past year included:

- staffing course for line managers entitled "The Competition Process";
- two workshops were conducted, and 37 supervisors participated;
- the Staff Relations Seminar, with three workshops and 50 participants; and
- supplemental Performance Management Workshops, in support of the ministry's Performance Development Review Program for performance appraisal, with two workshops and 41 participants.

To support and systemize human resources planning a Management Profile was designed to identify an individual's managerial characteristics and electronic data processing equipment was purchased.

Pre-retirement programs coordinated by the employee counsellor on a cost-shared basis with other ministries in the justice policy field were continued during 1985-86. Four seminars were held in Toronto and were attended by 24 participants, including spouses. A special ministry pre-retirement program was initiated in November 1985 in cooperation with the Human Resources Secretariat. Four seminars were held for 114 individuals, including spouses.

Applying corporate evaluation guidelines to jobs within the ministry, the Human Resources Branch reviewed and classified 360 positions. Particularly significant was the revised classification system for lawyers.

The 1984/85 Collective Agreement recognized regular part-time staff for benefit purposes. As a result, over 200 unclassified employees were converted to civil service staff positions with pro-rated salary and benefits in keeping with the negotiated agreement.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

P.W. Clendinneng, directeur
K.A. Grant, directrice adjointe

La Direction des ressources humaines élabore, coordonne et administre les services du personnel au sein du ministère.

Les restrictions en matière de dotation en personnel et les contraintes budgétaires ont eu pour effet d'étaler le processus de recrutement. En 1985-1986, 447 personnes ont été embauchées et 3 831 contrats ont été accordés.

La direction a profité des programmes provinciaux et fédéraux d'aide à l'emploi et participé à divers programmes spéciaux tels que O.E.P.O., Coopératives Jeunesse au travail, les programmes d'emplois d'été pour les jeunes, le programme Expérience Été, Brigades Jeunesse Ontario et les semaines des carrières. Au cours de l'exercice 1985-1986, elle a embauché 293 étudiants pendant l'été 1985 et accueilli 239 participants au programme Expérience et 74 au programme Brigades jeunesse.

Dans le cadre du programme de formation et de perfectionnement du personnel, 14 cours ont été offerts, principalement à Toronto. La direction a aussi utilisé pleinement les programmes de formation de la Commission de la fonction publique et des collèges communautaires. Au cours de l'exercice, ces cours de formation ont accueilli 2 310 personnes.

Dans le cadre du programme de formation offert par la Direction,

- un cours sur la dotation en personnel et l'embauche par les concours publics a été organisé pour les chefs de service;
- 37 superviseurs ont participé à deux ateliers;
- trois ateliers sur les relations avec les employés ont réuni 50 participants;
- deux ateliers sur le rendement ont été organisés pour les cadres, en vertu du programme d'examen et d'amélioration du rendement, et ont été suivis par 41 participants.

En vue de faciliter la planification des ressources humaines, un profil de gestion a été élaboré pour évaluer l'aptitude à la gestion, et la direction a fait l'acquisition d'un système de traitement des données.

Les programmes de préretraite, coordonnés par le conseiller du personnel et dont les frais sont partagés entre les ministères du secteur de la justice, se sont poursuivis au cours de l'exercice. Quatre séminaires ont été organisés à Toronto et ont accueilli 24 participants, dont leurs conjoints. Dans le cadre d'un programme spécial de préretraite mis sur pied en novembre 1985 en collaboration avec le secrétariat aux ressources humaines, quatre séminaires ont accueilli 114 participants, dont leurs conjoints.

L'application des normes d'évaluation des postes au sein du ministère a permis de réévaluer et classifier 360 postes, notamment de réviser la classification des postes des avocats.

Pour tenir compte de la convention collective de 1984-1985, qui reconnaît au personnel permanent à temps partiel le droit aux avantages sociaux, plus de 200 employés non classifiés ont intégré les rangs des fonctionnaires et jouissent de salaires et d'avantages sociaux proportionnels.

Streamlining of ministry organizations to support extended program operations continued and Human Resources staff assisted management in revising branch head office in Courts Administration Division, Civil Law, and Computer and Telecommunications Services. The application or updating of automated systems in Provincial Court (Criminal Division) offices including Toronto, continued, as did developmental work for the introduction of the *Support and Custody Order Enforcement Act*, both requiring organization and position administration.

The decision to include all ministry unclassified staff in the central IPPEB system for record and salary purposes involved an input exercise of positions and personnel status records for approximately 2,500 staff. The ongoing requirement to maintain a current inventory has dramatically increased the demand on branch support staff.

AUDIT SERVICES BRANCH

Anton M. Odeh, Director

The branch assists the ministry's senior management to determine whether there are adequate administrative and financial control measures to safeguard ministry assets, and to ensure ministry resources are properly accounted for and effectively utilized.

As part of the Programs and Administration Division, the branch undertook a major planning process to develop and establish a multi-year plan to set objectives for the next three years, with specific initiatives for the fiscal year 1986-87. A five-year plan for audit assignments was drawn up, taking into consideration such relevant factors as sensitivity and size of operations, degree of risk exposure and prior audit findings.

During 1985-86, regular audit requirements were discharged in accordance with the audit plan and special projects and investigations were conducted on request. A total of 354 such audits were completed in the fiscal year.

The ministry's responsibility to provide for the administration of justice across the province requires 575 administrative and judicial offices, each constituting a single audit unit.

Staff development and technical improvement processes were expanded to enhance branch capability and expertise in the fields of EDP and comprehensive auditing. This enabled the branch to expand its coverage to include examination of ministry operations not previously subjected to audit scrutiny.

In addition to the ongoing program of regularly planned audit projects to meet mandatory audit requirements, the branch will undertake new initiatives, including audits of major ministry computerized operations, participation in the design, development and implementation of new systems, and implementation of a program to carry out comprehensive, value for money audits.

The branch will continue to enhance its technical EDP audit capabilities and acquire or develop the essential range of knowledge and skills required in the areas of organizational effectiveness and management functions and systems.

La direction a poursuivi son travail de modernisation des structures organisationnelles du ministère et collaboré à la révision des opérations du bureau principal de la Division de l'administration des tribunaux (Droit civil) et des Services de télécommunications et d'informatique. Le travail de mise à jour des systèmes informatisés des bureaux de la Cour provinciale (Division criminelle), notamment à Toronto, s'est poursuivi, ainsi que l'élaboration de la structure organisationnelle nécessitée par l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants*.

La décision d'intégrer au système central SIPSAS, à des fins administratives et salariales, le personnel non classifié du ministère a nécessité l'évaluation des postes et des dossiers d'environ 2 500 personnes. Comme la direction doit constamment maintenir à jour son fichier, ses besoins en personnel de soutien ont considérablement augmenté.

DIRECTION DES SERVICES DE VÉRIFICATION

Anton M. Odeh, directeur

La direction aide les hauts fonctionnaires du ministère à vérifier si les systèmes de contrôle administratif et financier permettent d'assurer la sécurité de l'actif confié au ministère, et si les ressources sont comptabilisées comme il se doit et utilisées de façon efficace.

Au sein de la Division des programmes et de l'administration, la direction a établi un programme pluriannuel déterminant les objectifs des trois prochaines années et les projets particuliers de l'exercice 1986-1987. Elle a élaboré un programme quinquennal de vérification en fonction de certains facteurs tels que la délicatesse et l'ampleur des activités, l'importance des risques et les vérifications antérieures.

Au cours de l'exercice 1985-1986, la direction a procédé aux vérifications habituelles conformément au programme, effectué sur demande des enquêtes et des projets spéciaux, et achevé en tout 354 vérifications.

Pour assurer l'administration de la justice dans la province, le ministère dispose de 575 bureaux administratifs et judiciaires, qui constituent chacun une section de vérification.

Grâce aux efforts en matière de perfectionnement du personnel et aux améliorations techniques apportées, la direction a pu améliorer ses possibilités touchant les systèmes informatisés de vérification et la vérification intégrée, ce qui lui a permis de vérifier certaines activités du ministère qui ne faisaient pas auparavant l'objet d'une vérification.

En plus de poursuivre son programme de vérification habituelle obligatoire, la direction procédera à la vérification des principales activités informatisées du ministère, participera à l'élaboration et à l'application de nouveaux systèmes et mettra en oeuvre un programme de vérification intégrée et d'optimisation des ressources.

Elle entend aussi améliorer ses systèmes informatisés de vérification et accroître ses compétences dans le domaine des systèmes d'organisation et de gestion.

FINANCIAL MANAGEMENT AND PROGRAM PLANNING BRANCH

Oliver Carroll, Director
Daniel J. Saunders, Deputy Director, Program Planning
Ralph Maynard, Deputy Director and Chief Accountant

The responsibilities of this branch include:
- providing financial and analytical services to the ministry;
- liaising with central agencies on financial and program matters; the branch manages the budgetary resources to ensure that programs are funded to the level required to meet operating responsibilities; and
- assisting in the improvement and development of programs and activities, and providing an efficient and responsive financial reporting system. This is accomplished through three distinct but related sections of the branch: Budgeting, Finance and Accounts, and Program Planning and Analysis.

The financial planning and reporting activities include:
- expenditure planning forecast;
- estimates preparation and allocation;
- monthly financial reporting;
- coordinating financial and manpower needs;
- monitoring, forecasting and assisting in controlling ministry expenditures; and
- Management Board and Treasury liaison.

The accounts section provides a timely payment process for supplier accounts and payroll services and also provides a revenue recording and reporting function for the ministry.

The Program Planning section liaises with the central agencies of the government, analyzes the efficient allocation of ministry resources and assists in improving and developing programs and activities through quantifying and qualifying the delivery of ministry programs. Other duties include:
- developing effective methods to deliver services;
- reviewing the financial impact of new initiatives;
- analysing, coordinating, administering and developing federal/provincial/municipal cost-shared programs;
- coordinating the production of recommendations on issues; producing submissions to central agencies;
- administering the *Public Institution Inspection Act*; and
- providing administrative support to Royal commissions, judicial inquiries and special studies and conducting specific research assignments.

Expenditures for 1985-86 totalled $286,907,552 and revenues collected by the ministry totalled $153,909,551. The charts indicate the distribution between the major divisions and programs.

DIRECTION DE LA GESTION FINANCIÈRE ET DES PROGRAMMES

Oliver Carroll, directeur
Daniel J. Saunders, directeur adjoint des programmes
Ralph Maynard, directeur adjoint et chef comptable

Voici les principales responsabilités de la direction:
- fournir au ministère des services financiers et d'analyse;
- assurer la liaison avec les organismes centraux touchant les finances et les programmes; gérer les ressources budgétaires pour s'assurer que les programmes disposent des fonds requis;
- aider à l'amélioration et à l'élaboration des programmes et activités et assurer un système efficace d'information financière. Ce travail est accompli grâce à la collaboration de trois sections distinctes: le budget, les finances et la comptabilité, la planification et l'analyse des programmes.

La planification et la présentation de l'information financière comprennent plusieurs activités:
- prévisions des dépenses;
- préparation et répartition des ressources;
- rédaction de rapports financiers mensuels;
- coordination des besoins financiers et en personnel;
- contrôles et prévisions des dépenses du ministère;
- liaison avec le Conseil de gestion du gouvernement et le Trésor.

La section de la comptabilité assure le paiement des factures des fournisseurs et les services de paie du personnel, en plus de comptabiliser les recettes et d'en faire rapport.

La section de la planification des programmes est chargée des tâches suivantes: assurer la liaison avec les organismes centraux du gouvernement, analyser la répartition des ressources du ministère et collaborer à l'amélioration et à l'élaboration des programmes et activités en définissant les normes quantitatives et qualitatives de prestation des programmes. Elle doit également:
- mettre au point des méthodes efficaces de prestation de services;
- étudier les incidences financières des nouvelles initiatives;
- assurer l'analyse, la coordination, l'administration et l'élaboration des programmes fédéraux, provinciaux et municipaux à frais partagés;
- coordonner la préparation des recommandations, élaborer les mémoires à présenter aux organismes centraux;
- administrer la Loi sur l'inspection des établissements publics;
- fournir un appui administratif aux commissions royales, enquêtes judiciaires et études spéciales, et mener à bien des missions spéciales de recherche.

Au cours de l'exercice 1985-1986, les dépenses totales du ministère se sont élevées à 286 907 552 $, et les recettes ont été de 153 909 551 $. Les tableaux ci-après indiquent la répartition des dépenses et la provenance des recettes du ministère.

Financial Management and Program Planning Branch

EXPENDITURES/DÉPENSES

COURTS $145.5
TRIBUNAUX 145,5$

LEGISLATIVE COUNSEL AND POLICY DEVELOPMENT $3.1
CONSEILLER LÉGISLATIF ET ÉLABORATION DES POLITIQUES 3,1$

ADMINISTRATION $15.9
ADMINISTRATION 15,9$

CIVIL LAW $16.5
DROIT CIVIL 16,5$

BOARDS AND COMMISSIONS $17.9
CONSEILS ET COMMISSIONS 17,9$

CRIMINAL LAW $29.5
DROIT CRIMINEL 29,5$

LEGAL AID $58.5
AIDE JURIDIQUE 58,5$

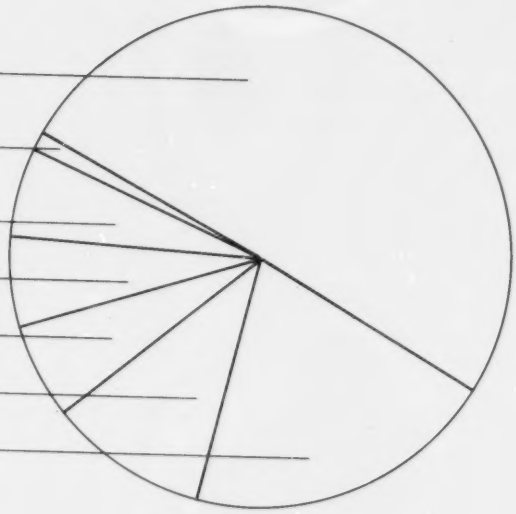

REVENUES/RECETTES

MISCELLANEOUS $2.4
DIVERS 2,4$

COST RECOVERY $31.9
RECOUVREMENT DES COÛTS 31,9$

OTHER $8.7
AUTRES 8,7$

GOVERNMENT OF CANADA $23.2
GOUVERNEMENT DU CANADA 23,2$

COURTS $119.6
TRIBUNAUX 119,6$

FEES, LICENCES AND PERMITS $36.5
DROITS, LICENCES ET PERMIS 36,5$

FINES AND PENALTIES $83.1
AMENDES 83,1$

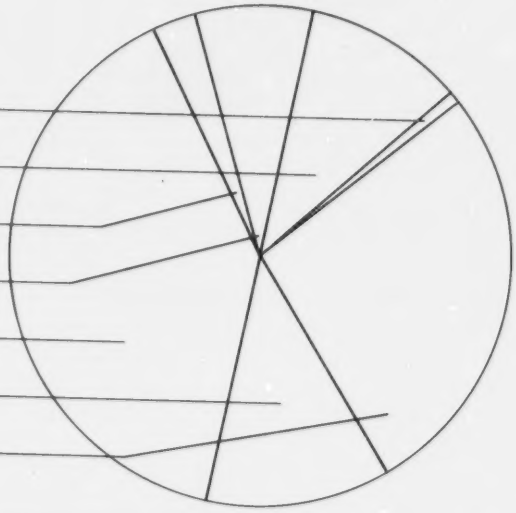

COMPUTER AND TELECOMMUNICATIONS SERVICES BRANCH

Maria B. Moore, Director

The Computer and Telecommunications Services Branch develops and provides computer systems and telecommunications services. During the past year, the branch published "Strategic Plan for Information Management," a report detailing a five-year plan to establish an efficient and coordinated computer services system within the ministry.

Systems Development and Support
The Systems Development and Support unit is responsible for developing new systems and enhancing and supporting operating systems. Maintenance and the technical support for systems and applications software are also provided.

DIRECTION DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET D'INFORMATIQUE

Maria B. Moore, directrice

Cette direction est chargée de fournir les systèmes informatiques et les services de télécommunications nécessaires. Au cours de l'exercice, elle a publié un rapport intitulé *Strategic Plan for Information Management*, qui présente un plan quinquennal visant à coordonner les services informatiques au sein du ministère.

Élaboration des systèmes informatiques et soutien technique
Cette section est chargée d'élaborer de nouveaux systèmes et d'améliorer et entretenir les systèmes existants, en plus d'assurer l'appui technique des systèmes et logiciels d'application.

During 1985-86, the branch continued to develop and implement several major projects, including the systems used by the Metropolitan Toronto Criminal Court, the Defaulted Fines Control and the Assessment Review Board. The branch also installed several smaller applications for other branches within the ministry. Major feasibility studies were undertaken for the Support and Custody Enforcement Order system (MECA), the Supreme and District Courts, the Sheriff's Office, the Young Offenders Program and the Ontario Municipal Board.

Consulting Services
The branch re-organized its services to include a walk-in Help Centre to provide consulting and development services and office automation support and training. The branch continued to provide its statistical and word processing services.

Operational Support
This unit has the responsiblity for all operational support (including systems software), hardware configuration and overall capacity planning. The scope of responsibility includes mainframe and minicomputer hardware/software back-up support.

Information Resources
Since data architecture is the key to the development of long-life information systems, this unit ensures that logical data systems designs meet the needs of the ministry. It maintains a data dictionary and directory of all data elements. This unit carries out the physical database design and manages the introduction of systems into the operating environment. It also has the responsibility for: contingency planning, defining and planning the data access security environment and physical security of data centre facilities.

Office Technology
The mandate of this unit is to guide all ministry branches to the full use of office automation technology. It is responsible for the desk-top ability to access data information, perform personal computing functions and carry out general office functions such as word processing. During the year, a number of office automation projects were implemented and several pilot projects were initiated.

Telecommunications
This unit is responsible for all aspects of planning and management of voice and data communications throughout the ministry.

ACCOUNTANT, SUPREME COURT OF ONTARIO

E.J. McGann, Accountant

The office is the depositary for all money, mortgages and securities which are paid into, or lodged with, the Supreme Court of Ontario. These are received and disbursed or released pursuant to judgments and orders of the court, and in accordance with the *Courts of Justice Act* and other relevant statutes.

Au cours de l'exercice, la direction a poursuivi ses efforts de mise en place de systèmes importants, notamment le système automatisé de contrôle des amendes impayées, les systèmes des cours criminelles de la communauté urbaine de Toronto et ceux de la Commission de révision de l'évaluation foncière, en plus de fournir plusieurs programmes d'application de portée plus restreinte aux autres directions du ministère. Elle a aussi entrepris d'importantes études de faisabilité sur un système automatisé de contrôle des ordonnances judiciaires et des systèmes destinés à la Cour suprême et aux cours de district, au bureau du shérif, au programme des jeunes contrevenants et à la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Services de consultation
La direction a réorganisé ses services en vue de mettre en place un centre de dépannage qui offre non seulement des services de consultation mais également un programme de formation et de soutien technique en bureautique. Elle continuera d'offrir des services d'analyse statistique et de traitement de textes.

Soutien opérationnel
Cette section est chargée de toutes les activités de soutien opérationnel (logiciels compris), de la configuration matérielle et de la planification générale, ainsi que du soutien de secours du matériel et des logiciels des ordinateurs principaux et des mini-ordinateurs.

Centre d'information
L'organisation et la structure des données étant à la base de l'élaboration de systèmes informatiques de longue durée, cette unité s'assure que la conception logique des systèmes répond aux besoins du ministère. Elle met à jour un dictionnaire des données et un répertoire de toutes les données élémentaires et s'occupe de la conception physique des bases de données et de l'installation des systèmes. Elle est aussi chargée d'établir des plans d'urgence, de définir et d'organiser les dispositifs sécuritaires d'accès au réseau et d'assurer la sécurité des centres d'informatique.

Bureautique
Cette section est chargée d'informatiser le travail de bureau dans toutes les directions du ministère et de faire en sorte que le personnel puisse recourir à un ordinateur de table pour accéder aux données, sache utiliser les ordinateurs personnels et exécuter les tâches générales de bureau telles que le traitement de textes. Au cours de l'exercice, un certain nombre de projets en bureautique ont été mis en oeuvre et plusieurs projets pilotes ont été entrepris.

Télécommunications
Cette section est chargée de tous les aspects de la planification et de la gestion de la télématique et des communications à commande vocale au sein du ministère.

COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

E.J. McGann, comptable

Le comptable est dépositaire des sommes d'argent, hypothèques et titres confiés à la Cour suprême de l'Ontario, qui sont reçus et déboursés ou dégagés à la suite des jugements ou ordonnances de la cour et conformément à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* et aux autres lois pertinentes.

Assets
Assets under management at the end of the 1985-86 fiscal year increased from $223 million the previous year to $232 million.

Revenue and Investments
Interest revenue from the portfolio increased to $22.7 million from $22.4 million (revised) in the fiscal year 1984-85. Monies paid into court for suits and matters in the 1985-86 fiscal year totalled $49.9 million compared to $71.4 million in 1984-85, while disbursements for the same period decreased to $61.1 million from $84.3 million in 1984-85.

Interest
Outside interest rates remained relatively stable for the whole of the fiscal year ending March 31, 1986. The interest rate paid on infants' funds in court was 10 per cent per annum, compounded semi-annually. Interest rates on monies in court are reviewed quarterly by the court finance committee.

LAW LIBRARY

Sharon Day-Feldman, Librarian

The law library provides legal information and research resources to the ministry's legal staff. Housing a collection of approximately 15,000 volumes of textbooks, law reports and legislative documents, the library continues to expand. Library staff assist in circulating materials, providing information and facilitating use of library resources. Other services include access to automated legal research database systems, library orientation programs, distribution of current periodicals and law reports, a monthly newsletter, and consultation on organizing and maintaining office library collections.

AFFIRMATIVE ACTION PROGRAM

Anna Hoad, Manager

The goal of the Affirmative Action Program is to raise and diversify the distribution of ministry female employees to a minimum of 30 per cent in all occupational groups by the year 2000, tangible evidence that the ministry has achieved equal opportunity. Some of the methods used to achieve this include observation of the competition process, course sponsorship and career counselling.

Hiring and Promotion
A total of 48 vacancies occurred in under-represented classifications — classifications in which fewer than 30 per cent of the incumbents are female. Although females represented only 34 per cent of the qualified applicants to these positions, they were considered to be the best qualified for, and were hired to fill, 42 per cent of the vacancies.

Actif
À la fin de l'exercice 1985-1986, l'actif géré s'élevait à 232 millions de dollars, contre 223 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Revenu et placements
Le revenu provenant des intérêts sur les valeurs en portefeuille est passé de 22,4 millions de dollars (chiffres révisés) pour l'exercice 1984-1985 à 22,7 millions de dollars. Les sommes versées à la cour pour actions et affaires judiciaires au cours de l'exercice 1985-1986 s'élèvent à 49,9 millions de dollars (71,4 millions de dollars en 1984-1985), et les décaissements à 61,1 millions de dollars (84,3 millions de dollars en 1984-1985).

Taux d'intérêt
Les taux d'intérêt extérieurs sont demeurés relativement stables pendant toute la durée de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1986. L'intérêt versé dans les fonds de mineurs a été de 10 pour 100 par an, composé deux fois l'an. Le taux d'intérêt versé sur les sommes détenues par les tribunaux est révisé tous les trois mois par le comité des finances de la Cour suprême.

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT

Sharon Day-Feldman, bibliothécaire

La bibliothèque de droit fournit des renseignements juridiques et des services de recherche au personnel du ministère. Elle abrite une collection d'environ 15 000 ouvrages, rapports juridiques et textes législatifs, qu'elle ne cesse d'élargir. Elle assure la diffusion des documents, fournit des renseignements et facilite la consultation des ressources. Elle possède également une base de données juridiques informatisée et offre des programmes d'orientation pour les usagers, une liste mensuelle des nouveaux périodiques et rapports juridiques, un bulletin mensuel d'information et des conseils sur l'organisation d'une bibliothèque dans les bureaux.

PROGRAMME D'ACTION POSITIVE

Anna Hoad, chef de programme

L'objectif du programme d'action positive est d'accroître le nombre de femmes dans toutes les catégories d'emploi de façon à ce qu'elles représentent au moins 30 pour 100 de l'ensemble des effectifs d'ici l'an 2000, ce qui indiquerait alors que le ministère applique une politique d'égalité des chances en matière d'emploi. L'observation des concours publics et l'organisation de cours de formation et d'orientation professionnelle sont quelques-uns des moyens utilisés à cette fin.

Embauche et promotion
Dans les catégories d'emploi où les femmes sont sous-représentées (où moins de 30 pour 100 des titulaires sont des femmes), il a fallu combler 48 postes vacants. Même si les femmes ne représentaient que 34 pour 100 des candidats qualifiés, elles furent considérées comme étant les plus qualifiées et furent embauchées pour combler 42 pour 100 des postes vacants.

Hiring Targets
Hiring targets are established for positions which are under-represented or considered to be "stepping stones" to under-represented positions. In choosing a target, it must be determined that there are qualified females available, and that vacancies are likely to occur. This year, 16 areas met this criteria and were targeted. A total of 49 women were hired into these areas. For 14 of these vacancies, the competition process was monitored by program personnel who encouraged qualified women to apply, who reviewed applications and observed the interview process.

Catégories désignées
Des catégories d'emploi sont désignées pour l'embauche de femmes à des postes où elles sont sous-représentées ou qui sont considérés comme conduisant à des postes où elles sont sous-représentées. Ces catégories sont déterminées en fonction des femmes qualifiées disponibles et des postes susceptibles d'être vacants. Au cours de l'exercice, 16 catégories d'emploi répondant à ces critères furent désignées, et 49 postes vacants furent ainsi comblés par des femmes. Pour 14 de ces postes, les responsables du programme ont incité les femmes qualifiées à se présenter, ont étudié les demandes et ont suivi les entrevues.

Occupational distribution of women / **Répartition du personnel féminin**

Group	Percentage of Female Representation within Group Pourcentage de l'effectif féminin	Groupe
Secretaries/Clerks	88	Secrétaires et commis
Managers	42	Cadres
Lawyers		Avocats
• Entry Level	41	• avocats débutants
• Senior Level	15	• avocats principaux

Although 88 per cent of ministry employees engaged in secretarial or clerical occupations are female, at 42 per cent, women also represent a significant number of ministry managers.

As the number of women graduating from law school increases, so does the number of female entry level lawyers employed by the ministry. In the last 10 years, their population has increased from 17 to 41 per cent.

The number of female lawyers has steadily increased at a senior level as well, where it has risen by 12 per cent in the last 10 years.

Wage Gap
At the end of the fiscal year, the average salary for women in the ministry was $24,367; for men it was $33,533. This is a wage gap of 27 per cent, a two per cent decrease from the previous year. The wage gap that remains is partially a reflection of the historical occupational segregation of women.

Career Development
Branch directors were encouraged to provide career development assignments which would contribute to the advancement of women. A total of 84 women (4 per cent of female staff) participated.

Three of these women participated at the middle management level in the courts administration area, one woman completed a year-long developmental assignment in the systems area, and another completed an assignment as a provincial prosecutor trainee.

Si 88 pour 100 des postes de secrétariat et de soutien sont occupés par des femmes, 42 pour 100 des femmes occupent quand même des postes de cadres au ministère.

Les femmes qui ont un diplôme en droit sont de plus en plus nombreuses, et le ministère embauche de plus en plus d'avocates débutantes: en dix ans, elles sont passées de 17 à 41 pour 100. Le nombre d'avocates principales a aussi augmenté constamment au cours des dix dernières années (progression de 12 pour 100).

Écart salarial
En mars 1986, le salaire moyen des femmes embauchées par le ministère était de 24 367 $ contre 33 533 $ pour les hommes, soit un écart de 27 pour 100, ce qui représente une baisse de 2 pour 100 par rapport à l'exercice précédent. Cet écart reflète en partie la discrimination dont les femmes sont traditionnellement victimes en matière d'emploi.

Avancement professionnel
Toutes les directions ont été encouragées à offrir aux femmes des postes qui contribueraient à leur avancement. Ces affectations ont touché 84 femmes (4 pour 100 de l'effectif féminin).

Trois femmes ont ainsi occupé des postes de cadres moyens dans l'administration des tribunaux, une femme a été affectée pendant un an au secteur des systèmes, et une autre a terminé un stage à un poste de poursuivant au nom de la Couronne.

Staff Training and Development
The ministry sponsored 48 per cent of its female staff in staff training and development at a cost of $290 per person. The Affirmative Action Program sponsored 335 of these women through its staff training and development budget.

Highlights
A three-year review of ministry legislation, publications and manuals, to identify gender-specific language, was completed this year. The review included recommendations for alternative phrasing.

Two annual conferences—one for the province-wide network of affirmative action representatives and the other for female managers and lawyers—were held. All representatives, female managers and lawyers from across the province were invited to attend. Current regional and occupational issues particular to women employees were identified and discussed. Strategies to address these issues were developed and incorporated into the affirmative action plan for 1986-87.

Program staff conducted 460 career counselling sessions for both men and women, and visited 10 regional centres to ensure all employees had access to this service.

The Affirmative Action Program will continue to provide its services to ensure that the progress made thus far is maintained and continued.

RESEARCH SERVICES

Dr. Andy Birkenmayer, Chief of Research Services

The Research Services unit was established in 1983 to provide the ministry with social science research and program evaluation to increase the amount of empirical information available to all staff and improve the quality of policy formulation and program planning.

Research projects are initiated at the request of senior management. Branch staff then plan, design and execute the project.

The branch provides ongoing research and analytical services to several programs and commissions attached to the ministry. It prepares the research and statistics sections of the annual report for the Office of the Public Complaints Commissioner and compiles annual statistics for the ministry's Affirmative Action Program. Continuing research and statistical support is also given to the Drinking/Driving Countermeasures Office.

The staff is available for consultation on matters of statistical interpretation and for providing, if necessary, detailed explanations of external research reports.

Staff of Research Services is increasingly interacting with Federal Department of Justice officials who are interested in evaluating the impact of legislative changes.

Formation et perfectionnement du personnel
Le ministère a assumé les frais de formation et de perfectionneme
(290 $ par personne) de 48 pour 100 de son personnel féminin, et
budget consacré à la formation professionnelle du programme d'
tion positive a permis de financer les cours de perfectionnement
335 de ces femmes.

Faits saillants
Une étude triennale sur les stéréotypes sexuels dans les text
législatifs et les publications du ministère a été achevée au cours
l'exercice, et des recommandations ont été présentées sur de no
velles formulations possibles.

Deux conférences annuelles ont été organisées, l'une pour le rése
provincial des représentants du programme d'action positive, l'aut
à l'intention des avocates et des cadres féminins de toute la provinc
Ces rencontres ont permis d'étudier les préoccupations régionales
professionnelles propres aux femmes et d'élaborer des stratégies q
font maintenant partie du programme d'action positive pour l'exe
cice 1986-1987.

Les responsables du programme ont organisé 460 rencontres d'orie
tation professionnelle à l'intention des hommes et des femmes,
visité dix centres régionaux pour s'assurer que tout le personnel pe
profiter de ce service.

Les responsables du programme d'action positive continueront d'o
frir leurs services pour que les progrès réalisés jusqu'ici soie
consolidés.

SERVICES DE RECHERCHE

Andy Birkenmayer, chef des services de recherche

Cette section a été créée en 1983 pour fournir au ministère de
services de recherche en sciences sociales et d'évaluation des pr
grammes en vue de mieux renseigner le personnel par des étude
empiriques et d'améliorer le processus d'élaboration des politiques
de planification des programmes.

Les recherches sont entreprises à la demande des cadres supérieurs,
les projets sont ensuite planifiés et mis à exécution.

La section offre en permanence des services de recherche et d'analys
aux divers programmes et commissions du ministère, prépare entr
autres les analyses statistiques du rapport annuel du commissaire au
plaintes du public et fournit des analyses statistiques pour le pr
gramme d'action positive du ministère et au Bureau de lutte contr
l'ivresse au volant.

La section offre aussi des services d'interprétation des statistiques et
si nécessaire, des explications détaillées des rapports de recherch
faits à l'extérieur.

Elle collabore de plus en plus étroitement avec les fonctionnaires d
ministère fédéral de la Justice à l'évaluation des incidences de
changements législatifs.

The activities of Research Services will continue to expand to meet the needs of ongoing ministry programs. A research analyst assists Crown attorneys in preparing cases dealing with appeals under the Charter of Rights and Freeedoms. With the expansion of the role of the Office of the Public Complaints Commissioner, new research and statistical methods will have to be devised. The success of the Drinking/Driving Countermeasures program during the Christmas season has demonstrated the positive impact of teaming a public information campaign with community involvement. New directions to curtail drinking and driving at other times of the year will have to be assessed and evaluated.

Provincial Court (Family Division)

H.T.G. Andrews, Chief Judge
R.J.K. Walmsley, Associate Chief Judge

Jurisdiction

During the fiscal year 1985-86, several important pieces of legislation came into effect that touched on the work of the Provincial Court (Family Division). On November 1, 1985, the *Child and Family Services Act, 1984* came into operation, replacing the old *Child Welfare Act* and several other statutes dealing with services to children. The act made some small but significant changes to the law of adoption and of child protection — such as directing the court to respect the ethnic integrity of native peoples. It also created a new area of jurisdiction by giving the court the authority to determine whether a child suffering from a mental disorder should be committed to a secure treatment program.

On March 1, 1986, the new *Family Law Act, 1986* replaced much of the old *Family Law Reform Act*, again making some small alterations to the court's jurisdiction over the law of support obligations. For example, the new act now vests the court with the authority to enforce and to vary the support provisions of separation agreements. Also on March 1, 1986, a few of the basic provisions of the *Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985*, came into force. The full act envisages the enforcement of support and custody orders in the Provincial Court (Family Division) by local agents of a provincial official called the Director of Support and Custody Enforcement along the lines employed in Manitoba, Alberta, Saskatchewan and several members of the British Commonwealth. At the present time, the authority of the Provincial Court (Family Division) includes the following matters:

— prosecution of young persons under the federal *Young Offenders Act* for offences under federal law. Although the age jurisdiction of the youth court increased in April 1985, from youths under the age of 16 years to youths under the age of 18 years, Ontario has decided to create a two-tier youth court. Youths who are charged with committing an offence when they are 12 years of age or more but under the age of 16 years of age are tried, as usual, before the

La section continuera d'élargir ses activités pour répondre aux besoins croissants du ministère. C'est ainsi qu'un analyste aide les procureurs de la Couronne à préparer les appels relatifs à la Charte des droits et libertés. Compte tenu du rôle de plus en plus important du Bureau du commissaire aux plaintes du public, la section devra aussi élaborer de nouvelles méthodes de recherche et d'analyses statistiques. Le succès de la campagne de Noël contre la conduite en état d'ivresse a montré les avantages que l'on peut tirer d'une campagne d'information axée sur la participation du public. Il faudra évaluer de nouvelles façons de sensibiliser le public à cette question aux autres époques de l'année.

Cour provinciale (Division de la famille)

H.T.G. Andrews, juge en chef
R.J.K. Walmsley, juge en chef adjoint

Compétence

Au cours de l'exercice 1985-1986, l'entrée en vigueur de mesures législatives importantes a eu des incidences sur le travail de la Cour provinciale (Division de la famille). C'est ainsi que le 1er novembre 1985, la *Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille*, qui remplaçait la *Loi sur le bien-être de l'enfance* et diverses lois sur les services à l'enfance, ont apporté quelques changements importants en matière d'adoption et de protection des enfants, notamment en obligeant la cour à respecter l'intégrité ethnique des autochtones et en lui confiant le pouvoir de décider si un enfant atteint de troubles mentaux doit suivre un traitement en milieu fermé.

La compétence de la cour sur les obligations alimentaires a été légèrement modifiée le 1er mars 1986 par la nouvelle *Loi de 1986 sur le droit de la famille*, qui remplace un grand nombre des dispositions de l'ancienne *Loi portant réforme du droit de la famille*. La cour peut maintenant faire appliquer et modifier les dispositions des accords de séparation sur les pensions alimentaires. Quelques dispositions importantes de la *Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants* sont aussi entrées en vigueur le 1er mars 1986.

Cette loi prévoit que ces ordonnances de la Cour provinciale (Division de la famille) pourront être appliquées localement par les agents d'un fonctionnaire provincial qui exerce les fonctions de directeur de l'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants, comme cela se fait au Manitoba, en Alberta, en Saskatchewan et dans plusieurs pays du Commonwealth. Voici les principaux domaines de compétence de la Cour provinciale (Division de la famille):

— Poursuites intentées contre les jeunes, en vertu de la loi fédérale sur les jeunes contrevenants, pour des infractions relevant des lois fédérales. Depuis avril 1985, la compétence des tribunaux pour adolescents n'est plus limitée aux jeunes de moins de 16 ans, mais s'étend aux jeunes de moins de 18 ans. Le gouvernement de l'Ontario a cependant décidé de créer deux paliers dans les tribunaux pour adolescents: un premier palier pour les jeunes contrevenants de plus de 12 ans et de moins de 16 ans, qui comparaissent

Provincial Court (Family Division) which constitutes the first tier. Youths who are charged with committing offences while 16 or 17 years of age, are tried before the Provincial Court (Criminal Division), the second tier of the youth court;

- child protection under the *Child and Family Services Act, 1984*, dealing with intervention by a local children's aid society into a family's life when the family's care and treatment of a child fall below certain minimum standards;
- secure treatment under the *Child and Family Services Act, 1984*, for children suffering from mental disorders;
- adoption under the *Child and Family Services Act, 1984*, dealing with the formal dissolution of previous parent-and-child relationships and the formal establishment of new ones;
- inter-spousal rights and obligations under the *Family Law Act, 1986*, and the *Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982*, covering such things as financial support of a dependent spouse and protection from spousal harassment and molestation;
- parent-and-child rights and obligations under the *Children's Law Reform Act*, the *Family Law Act, 1986*, and the *Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982*, such as custody and access, findings of paternity, child support, protection from harassment and molestation by the non-custodial parent and extra-territorial enforcement of custody orders; and
- enforcement of maintenance and support orders under the *Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985*, the *Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982* and, at the administrative level, the federal *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act*.

Judges presiding over the Provincial Court (Family Division) also have the authority to hear trials involving certain provincial offences (such as truancy and failure to report child abuse). Additionally, many intra-familial offences (such as domestic assaults and incest) are tried before judges who, while they normally preside over the Provincial Court (Family Division), reconstitute their courtroom as the local sittings of the Provincial Court (Criminal Division) or the Provincial Offences Court, because only these latter courts have the jurisdiction to hear these criminal and regulatory matters.

NORTHEASTERN REGION

The Northeastern Region is composed of seven districts from the judicial district of Cochrane in the north, Parry Sound in the south and Algoma in the west and Nipissing in the east. For administrative purposes only, Cochrane is treated as two judicial districts and the judicial district of Manitoulin is serviced by the judicial district of Sudbury.

During the past year, two judges, both of whom gave long and distinguished service to the bench, retired and one judge was transferred to another judicial district. Two of the three vacancies have been filled.

comme auparavant devant la Cour provinciale (Division de la famille), et un deuxième palier pour les poursuites contre les jeunes âgés de 16 et 17 ans, qui sont entendues par la Cour provinciale (Division criminelle).

- La protection des enfants conformément à la *Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille*, touchant les interventions de la Société d'aide à l'enfance lorsqu'une famille n'assure pas aux enfants des soins correspondant aux normes minimales.
- Les soins en milieu fermé, conformément à la *Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille*, pour les enfants atteints de troubles mentaux.
- L'adoption, en vertu de la *Loi de 1984 sur les services à l'enfance et à la famille*, pour ce qui a trait à la dissolution des anciennes relations parents-enfants et à la création juridique de nouveaux liens.
- Les droits et obligations réciproques des conjoints en vertu de la *Loi de 1986 sur le droit de la famille* et de la *Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires*, notamment le soutien financier d'un conjoint à charge et sa protection contre le harcèlement et la brutalité de son conjoint.
- Les droits et obligations des parents définis dans la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*, la *Loi de 1986 portant réforme du droit de la famille* et la *Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires*, notamment les droits de garde et de visite, la recherche de paternité, la pension alimentaire pour les enfants, la protection contre le harcèlement ou la brutalité du conjoint qui n'a pas la garde de l'enfant et l'application des ordonnances de garde dans d'autres juridictions.
- L'exécution des ordonnances alimentaires et de garde d'enfants en vertu de la *Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants* de la *Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires* et, sur le plan administratif, de la loi fédérale intitulée *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions*.

Les juges de la Cour provinciale (Division de la famille) sont aussi habilités à juger certaines infractions provinciales telles que la non-fréquentation scolaire et le défaut de signaler les agressions à l'égard des enfants. Ils peuvent aussi entendre de nombreux délits familiaux tels que les voies de fait et l'inceste, en transformant leur tribunal de la Cour provinciale (Division de la famille) en tribunal de la Cour provinciale (Division criminelle) ou de la Cour des infractions provinciales, ces instances étant seules habilitées à entendre les affaires criminelles et les causes portant sur la réglementation.

RÉGION DU NORD-EST

La région du Nord-Est comprend sept districts judiciaires, dont ceux de Cochrane au nord, de Parry Sound au sud, d'Algoma à l'ouest et de Nipissing à l'est. Pour des raisons administratives, le district de Cochrane comprend deux districts judiciaires, et celui de Manitoulin est desservi par le district de Sudbury.

Au cours de l'exercice, deux juges ont pris leur retraite après de longues années de service, et un troisième a été muté dans un autre district judiciaire. Seuls deux des trois postes vacants ont été comblés.

The court at North Bay (Nipissing) moved into excellent new and expanded facilities. The court at Sault Ste. Marie (Algoma) increased the number of interview rooms to provide more privacy to solicitors and their clients. Both the interior and exterior of the courthouse at Gore Bay (Manitoulin) have been refurbished and improved.

Generally throughout the region, the caseloads remained relatively constant although particular areas show increases in proceedings under the *Family Law Act, 1986* and the *Child and Family Services Act*. The number of proceedings under the federal *Young Offenders Act* remained relatively unchanged from last year. More young offenders were represented by counsel and more trial time was allotted for proceedings under the *Young Offenders Act* and the *Child and Family Services Act*. The implementation of the *Child and Family Services Act* did not create any problems. The Native Courtworker Program is in place in all but one court facility in the region and it appears to be working well.

Pre-trial procedure is an excellent process to reduce the use of court time, to narrow issues and to remove some of the distress created in the adversary system. Unfortunately, it is difficult to utilize pre-trial procedure effectively and efficiently throughout the whole region because, with the exception of Sudbury and Timmins, all court facilities are presided over by only one judge. It is not appropriate that the same judge preside over a hearing of a case of which he has gained previous knowledge by having presided at its pre-trial. To send another judge over great distances for the purpose would be uneconomic.

While the region is equipped to provide judicial services in French, there was not an increased demand for them.

The Family Court Clinic, which was under discussion for Sudbury, did not come to fruition. The Sudbury-Algoma Hospital in Sudbury is currently considering providing an educational facility for the rehabilitation of young offenders under 16 years of age. Discussions are continuing with the government and a feasibility study is well underway.

CENTRAL EAST REGION

The Central East Ontario Region encompasses the judicial districts of Muskoka and Durham and the counties of Simcoe, Northumberland, Peterborough and Victoria. The region has a permanent population of 781,670 which increases dramatically during three months of the year because of tourism. During 1985, another judge was appointed, bringing the total to six judges presiding on a full-time basis. In addition, a judge from another region presided one day each week.

Funded through local welfare organizations, the Ministry of Community and Social Services and by private citizens, crisis centres operated on a full-time basis in the main centres of this region. All of the centres were completely filled and additional accommodation is now being sought.

There were no problems relating to court accommodation since the facilities at Lindsay became available in June 1985.

In the judicial district of Muskoka, it is expected that a children's mental health clinic will be operating before the end of 1986.

La cour de North Bay (Nipissing) a aménagé dans de nouvelles installations modernes. La cour de Sault Ste. Marie (Algoma) dispose d'un plus grand nombre de salles d'entrevue pour les procureurs et leurs clients. Le Palais de justice de Gore Bay (Manitoulin) a fait l'objet de travaux de réfection intérieure et extérieure.

De façon générale, le nombre de causes dans la région n'a guère changé, mais les poursuites en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* et de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* ont augmenté dans certaines localités. Le nombre de poursuites en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* est aussi resté relativement inchangé. Mais les jeunes contrevenants ont plus souvent recours aux services d'un avocat, et les tribunaux doivent consacrer plus de temps à ces poursuites, ainsi qu'aux causes découlant de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, dont l'application n'a pas suscité de problèmes. Le programme des travailleurs judiciaires autochtones, qu'il ne reste plus qu'à implanter dans un seul tribunal de la région, semble efficace.

Le recours aux audiences préliminaires permet d'accélérer grandement l'audition des causes et de réduire l'anxiété que provoque la procédure contradictoire. Il est malheureusement difficile de recourir efficacement à cette formule dans toute la région car, à l'exception de Timmins et Sudbury, tous les tribunaux sont présidés par un seul juge. Or, il ne convient pas que le juge qui a présidé aux audiences préliminaires préside également au procès, et le déplacement, sur de grandes distances, d'un autre juge à cette fin entraînerait des frais importants.

La région est en mesure d'assurer les services nécessaires en français, mais la demande n'a pas augmenté.

Les pourparlers entrepris en vue de mettre sur pied un centre de la Division de la famille à Sudbury n'ont pas encore donné de résultat. L'hôpital de Sudbury-Algoma étudie actuellement la possibilité de fournir un service de réhabilitation pour les jeunes contrevenants de moins de 16 ans. Les discussions se poursuivent à cette fin avec le gouvernement et une étude de faisabilité est en cours.

RÉGION DU CENTRE-EST

Cette région comprend les districts judiciaires de Muskoka et de Durham et les comtés de Simcoe, Northumberland, Peterborough et Victoria. La population permanente de 781 670 habitants s'accroît de façon importante pendant la saison touristique qui dure trois mois. Au cours de l'exercice, un sixième juge est venu s'ajouter aux cinq juges qui desservent la région à plein temps, et un juge d'une autre région y a siégé une journée par semaine.

Les principales localités de la région disposent maintenant de centres détresse-secours à temps plein, financés par des particuliers, des organismes locaux et le ministère des Services sociaux et communautaires. Ces centres sont déjà débordés de demandes et ont besoin de nouveaux locaux.

Il n'y a pas de problème du côté des installations matérielles des tribunaux, les installations de Lindsay étant en service depuis juin 1985.

Dans le district judiciaire de Muskoka, un centre de santé mentale pour enfants devrait être en service avant la fin de 1986.

Court scheduling problems in Oshawa have been somewhat alleviated since the appointment of a new judge in 1985. There was still difficulty, however, in obtaining a judge for lengthy trials.

Pre-trial procedure, which is available in three areas, proved highly successful in alleviating the need for trials. Funding to employ qualified persons to conduct pre-trials would further relieve the need for trials.

No trials in French were carried out as none were requested.

There were no problems relating to the presence of a Crown attorney in the courts since the advent of the federal *Young Offenders Act*.

Whenever possible, documents were served by mail because of the high costs involved in personal service.

No complaints about the services provided by the sheriff's office were received.

Comments regarding the impact of the federal *Young Offenders Act* were varied. All areas reported an increase in paperwork. Some reported that the number of charges that were prosecuted increased while others indicated no change. Some areas found they had more and longer trials. Others reported no change.

Two areas employed summer students during the past year and administrators and judges found them to be helpful. They will continue the practice next year.

Because of a general lack of funding, no resources were developed in the region last year except for the family crisis centre in Muskoka.

The Christian Island project continued, with the costs of lay assessors, the court constable and court accommodation being supplied by the ministry. Native social workers were hired by the Ministry of Community and Social Services. Although seldom used, this project is necessary to help native people better understand the laws of the country. A study is currently being conducted by the ministry to determine whether the project should be continued or expanded to other areas. There are no native justices of the peace although the band councils have requested appointments for many years.

CENTRAL ONTARIO

The Provincial Court (Family Division) in central Ontario serves the judicial districts of York, Peel and York Region. Nineteen judges serve approximately 3,191,224 people. Judicial hearings are held in Toronto, Scarborough, Etobicoke, North York, Brampton and Newmarket.

A balanced and equitable deployment of judicial resources is the court's goal. Scarborough continued to have a relatively high share of the caseload and, subject to finding suitable accommodation, a third judge should be assigned to assist. In the meantime, assistance from Newmarket and from 311 Jarvis Street in Toronto was provided for extended trials, and assistance with pre-trials is under consideration.

La nomination d'un nouveau juge en 1985 a permis d'atténuer quelque peu les problèmes liés au calendrier des audiences à Oshawa, mais il est toujours difficile de compter sur un juge pour des procès de longue durée.

Le recours aux audiences préliminaires dans trois localités s'est révélé très efficace pour éviter la tenue de procès. Il serait possible d'améliorer davantage la situation en consacrant des fonds à l'engagement de personnes qualifiées pour ces audiences.

Aucun procès en français n'a été tenu, aucune demande n'ayant été présentée.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur les jeunes contrevenants* n'a suscité aucune difficulté touchant la présence devant les tribunaux d'un procureur de la Couronne.

Dans la mesure du possible, les documents sont signifiés par la poste, afin d'éviter les coûts élevés des services personnels. Aucune plainte n'a été reçue concernant les services fournis par le bureau du shérif.

L'entrée en vigueur de la *Loi sur les jeunes contrevenants* a eu des effets divers, notamment d'accroître le travail administratif dans toutes les régions. Dans certaines localités, le nombre de poursuites a augmenté, les procès sont plus nombreux et durent plus longtemps, dans d'autres, aucun changement n'a été signalé.

Deux localités ont engagé des étudiants pour l'été. Les administrateurs et les juges ont trouvé leur travail utile et comptent y recourir à nouveau au cours du prochain exercice.

Le manque général de fonds n'a pas favorisé la mise en place de nouvelles ressources dans la région, à l'exception de la création d'un centre détresse-secours pour les familles à Muskoka.

Le projet de Christian Island s'est poursuivi. Le ministère du Procureur général a assumé les coûts des assesseurs, des agents de police des tribunaux et des installations judiciaires, et le ministère des Services sociaux et communautaires a engagé des travailleurs sociaux autochtones sur l'île. Ce programme, rarement utilisé, permet aux autochtones de mieux comprendre les lois canadiennes. Le ministère du Procureur général a entrepris une étude pour déterminer si ce projet doit être poursuivi ou étendu à d'autres régions. Il n'y a pas encore de juges de paix autochtones, malgré les demandes répétées des conseils de bandes.

RÉGION DU CENTRE

La Cour provinciale (Division de la famille) de la région du Centre dessert les districts judiciaires de York, Peel et de la région de York, qui comptent 19 juges pour une population de 3 191 224 habitants. Les audiences se tiennent à Toronto, Scarborough, Etobicoke, North York, Brampton et Newmarket.

La cour cherche à assurer une répartition équitable des ressources judiciaires. Le volume de travail est relativement élevé à Scarborough, et un troisième juge devrait y être nommé sous peu, dès que les installations matérielles le permettront. Entre-temps, Scarborough peut compter sur l'aide des juges de Newmarket et du tribunal situé au 311, rue Jarvis, à Toronto, pour les procès prolongés, et une aide est envisagée pour les audiences préliminaires.

Redistribution of the caseload from East York and York to Scarborough and Etobicoke is still under consideration but hinges largely on re-alignment of support services and accommodation. A judge from Etobicoke assisted in Dufferin county on a temporary basis pending proposed redistribution of regions so that Orangeville might be served from Brampton.

While extended and contested child protection trials continued to present the biggest challenge, all courts scrutinized schedules and worked closely with their local bar and other services to optimize uniform and efficient use of time and resources.

Accommodation continued to be a problem in Scarborough and at 311 Jarvis Street in Toronto. However, plans to rectify the accommodation problem are progressing. Accommodation in North York was altered to provide appropriate space for the three judges in that court.

Regional meetings provided judges with the opportunity to exchange views and deal with such legal and policy issues as rules of practice, proposed amendments to the Criminal Code and *Evidence Act* regarding pornography and child witnesses and reform of sentencing under the federal *Young Offenders Act*.

The judiciary continued to be actively involved in professional development, continuing education and community relations at all levels.

The quality of the administrative component of the courts in the region continued to be high. While the demands placed upon staff by ever-increasing changes in practice and procedure continued to grow, the response was correspondingly positive.

EASTERN ONTARIO REGION

The caseload in the eastern Ontario region did not dramatically shift and court-related services generally remained unchanged during 1985-86. The judicial complement, however, did change. A judge resigned from the bench after 15 years to accept an appointment as Registrar for the Supreme Court of Canada. The judge was a leader in the development of French language courts in the province. As yet, a bilingual replacement has not been appointed for the United Counties of Stormont, Dundas and Glengarry where he served, nor has a substitute for his francophone services to the judicial district of Ottawa-Carleton been found. At the moment, one judge now carries the full load of the court's sittings in Stormont, Dundas and Glengarry as well as those in Prescott and Russell.

Other than one judge who was transferred to the United Counties of Leeds and Grenville and the County of Frontenac, the rest of Eastern Ontario's judiciary remains unchanged.

Le projet de redistribution des causes des tribunaux d'East York et de York à ceux de Scarborough et d'Etobicoke est toujours à l'étude, et sa réalisation dépend principalement d'une meilleure répartition des installations et des services d'appui. À titre temporaire, un juge d'Etobicoke a siégé dans le comté de Dufferin en attendant la réorganisation des régions, en vue de desservir Orangeville à partir de Brampton.

Les causes relatives à la protection de l'enfance, longues et contestées, continuent de présenter les difficultés les plus importantes, mais les tribunaux cherchent à améliorer le calendrier des audiences et collaborent étroitement avec le barreau local et les divers services en vue d'assurer une utilisation optimale du temps et des ressources.

Les installations de Scarborough et du 311, rue Jarvis, à Toronto posent toujours des problèmes. Les plans pour y remédier sont en bonne voie. Les installations de North York ont fait l'objet de travaux de réfection, et les trois juges de ce tribunal pourront disposer de locaux appropriés.

Des rencontres régionales ont permis aux juges d'échanger leurs points de vue et de discuter de divers sujets juridiques et politiques, notamment des règles de pratique, des modifications proposées au Code criminel et à la *Loi sur la preuve* touchant la pornographie et les témoignages d'enfants, et la réforme de l'imposition des condamnations en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*.

La magistrature participe toujours activement aux programmes de perfectionnement professionnel, d'éducation permanente et de relations communautaires à tous les échelons.

Le personnel administratif des tribunaux de la région assure un travail de qualité. Il s'adapte constamment et de façon dynamique aux exigences nouvelles qui découlent de l'évolution toujours plus grande des règles de pratique.

RÉGION DE L'EST

Au cours de l'exercice, le volume de travail dans la région de l'Est a connu une certaine stabilité, et les services connexes n'ont guère changé. Soulignons cependant certains changements du côté de la magistrature. Un juge a quitté ses fonctions pour occuper le poste de registraire de la Cour suprême du Canada, après 15 années de service. Ce magistrat a joué un rôle dynamique dans le développement des services en français dans les tribunaux ontariens. Il n'a pas encore été remplacé pour l'audition des causes en français dans les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, où il siégeait, et un suppléant pour les services en français n'a pas non plus été désigné dans le district judiciaire d'Ottawa-Carleton. À l'heure actuelle, un seul juge entend les causes dans les comtés de Stormont, Dundas et Glengarry ainsi que Prescott et Russell.

À l'exception d'un juge, muté dans les comtés unis de Leeds et Grenville et le comté de Frontenac, les autres magistrats de la région sont restés inchangés.

To better assist the parties through litigation, reduce the costs of court processes and remove, to some degree, the sting of the adversary process, several courts initiated or extended their pre-trial services. Pre-trial is routine at the court's sittings in the County of Frontenac and the judicial district of Ottawa-Carleton. The sittings in the counties of Lanark, Hastings, Lennox and Addington, and the United Counties of Stormont, Dundas and Glengarry continue to use the service on occasion. Pre-trial service along with normal trial service in both official languages is the goal for all sittings in Eastern Ontario.

NORTHWESTERN REGION

The Northwestern Region consists of the judicial districts of Thunder Bay, Kenora and Rainy River, which comprise more than half the total land area of Ontario but with three per cent of the total population. This area is served by seven judges, four of whom also preside in the Provincial Court (Criminal Division).

Judicial District of Thunder Bay

Regular court sittings are held at Thunder Bay, Nipigon-Red Rock, Armstrong, Beardmore, Geraldton, Long Lac, Schreiber-Terrace Bay, Marathon and Manitouwadge. Mental health services, provided by the Regional Children's Centre, improved after the appointment of a full-time psychiatrist.

The number of charges processed under the *Young Offenders Act* increased during the year, with corresponding demands on judicial, probation and mental health services. However, the lack of secure custody facilities for young offenders remains a problem in this region, although more native foster homes were found in some reserve areas.

Judicial District of Rainy River

Regular court sittings are held at Fort Frances, Rainy River and Atikokan. Charges under the *Young Offenders Act* increased, with corresponding demands on judicial time and more adjournments and trials. Youth court dockets now take longer to process than those of the Provincial Court (Criminal Division). There was also an increase in garnishment and default hearings under the *Family Law Act*. Mental health services are provided by the Child Guidance Centre, being a part of the Family and Social Services of Fort Frances. Youth court assessments improved as a result of regular visits from a Hamilton psychiatrist. A need for an open custody facility for girls has been demonstrated.

Judicial District of Kenora (Kenora)

Regular court sittings are held at Kenora, Red Lake, Pikangikum, Sandy Lake, Cat Lake and Poplar Hill. Sittings at other northern Indian reserves are scheduled as needed.

En vue de mieux aider les parties, de réduire les coûts des procédures judiciaires et d'humaniser la procédure contradictoire habituelle, plusieurs tribunaux tiennent des audiences préliminaires ou ont élargi ce service.

C'est ce que font généralement les tribunaux du comté de Frontenac et du district judiciaire d'Ottawa-Carleton, et occasionnellement ceux des comtés de Lanark, d'Hastings, de Lennox et Addington et des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry. Tous les tribunaux de la région de l'Est se sont fixé comme objectif de tenir tant les audiences préliminaires que les procès dans les deux langues officielles.

RÉGION DU NORD-OUEST

La région du Nord-Ouest comprend les districts judiciaires de Thunder Bay, Kenora et Rainy River, qui englobent plus de la moitié du territoire de l'Ontario mais ne desservent que 3 pour 100 de la population de la province. Ce territoire est desservi par sept juges, dont quatre président également aux audiences de la Cour provinciale (Division criminelle).

District judiciaire de Thunder Bay

La cour tient ses audiences à Thunder Bay, Nipigon-Red Rock, Armstrong, Beardmore, Geraldton, Long Lac, Schreiber-Terrace Bay, Marathon et Manitouwadge. Les services de santé mentale, qui sont assurés par le centre régional pour enfants, se sont améliorés depuis l'engagement d'un psychiatre à plein temps.

Le nombre de poursuites en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* a augmenté, ce qui a eu pour effet d'accroître les besoins en services judiciaires, de probation et de santé mentale. Cette région ne dispose cependant pas d'installations suffisantes pour la garde en milieu fermé, même s'il y a plus de foyers d'accueil autochtones dans certaines réserves.

District judiciaire de Rainy River

Les audiences dans ce district se tiennent à Fort Frances, Rainy River et Atikokan. Les accusations en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* se sont multipliées, et ont nécessité un plus grand nombre de procès et d'ajournements. Le traitement des dossiers des tribunaux pour adolescents est aujourd'hui plus long que celui des dossiers de la Cour provinciale (Division criminelle). Soulignons aussi l'augmentation des audiences pour saisie-arrêt et défaut en vertu de la *Loi sur le droit de la famille*. Les services de santé mentale sont assurés par le centre d'orientation pour enfants, qui relève des services sociaux et familiaux de Fort Frances. Les services d'évaluation des tribunaux pour adolescents se sont beaucoup améliorés grâce aux visites périodiques d'un psychiatre de Hamilton. Une installation de garde en milieu ouvert, à l'intention des jeunes filles, est nécessaire pour répondre aux besoins de cette région.

District judiciaire de Kenora (Kenora)

Les audiences se tiennent à Kenora, Red Lake, Pikangikum, Sandy Lake, Cat Lake et Poplar Hill. Elles se tiennent aussi, selon les besoins, dans les réserves amérindiennes du nord.

The Kenora Child Abuse Council received funding for a school-based sexual abuse prevention program. Two native child welfare agencies provide partial services under the *Child and Family Services Act* with Tikinagan Family Services serving the Northern Treaty 9 area and Ojibway Tribal Family Services serving the Kenora Treaty 3 area.

Judicial District of Kenora (Dryden)

Regular court sittings are held at Dryden, Sioux Lookout, Ignace, Savant Lake, Pickle Lake, Round Lake and Big Trout. The *Young Offenders Act* and the *Child and Family Services Act* have greatly altered judicial demands. The previous 60 per cent caseload of the Provincial Court (Criminal Division) and the 40 per cent load of the Provincial Court (Family Division) reversed itself but there was no decrease in the criminal court's needs. Trial scheduling for the Provincial Court (Family Division) increased from two weeks to two months in the past year.

The exigencies of the weather only allow sittings in about 50 per cent of scheduled northern fly-in court facilities and consequently a backlog of cases exists.

Service of documents under the *Family Law Act* in this region is expensive, ranging from $300 to $400 for one attempted service, and has presented financial problems to the applicants.

SOUTHWESTERN REGION

The sittings of the Provincial Court (Family Division) in this region were able to meet the caseload but only because conscientious judges and administrative staff used innovative techniques. Backlogs were kept manageable through the extensive use of pre-trials, ready lists and imaginative scheduling. However, the continuous scrambling to find judges available to give a day here and a day there to prevent cancellation of hearings reinforced the necessity of providing greater flexibility and coverage when vacancies occur — as they have in the counties of Grey and Bruce. Vacations, illness, professional development, and the time needed for training sessions for persons serving the court, judgment writing, case and statute law reviews and judicial meetings, continued to reduce judicial sitting time.

Judges in the region, noting an increase in matters under the federal *Young Offenders Act*, attributed it to the greater familiarity on the part of the police regarding the workings of the act. However, in some areas affected by the act, there was a decrease in the number of charges laid. All court offices reported long and contentious proceedings under the *Child and Family Services Act* beyond the capacity of the court sitting on a day-to-day schedule. Trials of up to 40 days were not uncommon.

In most parts of the region, the youth court sends young offenders to participate in an organized community service program, run by a mixture of paid employees with volunteer help. Judges have been impressed with the results of such participation. Such comments as "completed community service with enthusiasm," "was punctual and ended up doing more than was required," "has volunteered to return," "worked hard, impressed everybody with efforts," proved the value of the program.

Le Conseil sur l'enfance maltraitée de Kenora a reçu une subvention pour offrir un programme scolaire de prévention de la violence sexuelle. Deux organismes autochtones d'aide à l'enfance assurent des services partiels, en application de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*: les services familiaux Tikinagan desservent la région du Nord visée par le traité n° 9, et les services familiaux Ojibway, la région de Kenora visée par le traité n° 3.

District judiciaire de Kenora (Dryden)

Les audiences se tiennent à Dryden, Sioux Lookout, Ignace, Savant Lake, Pickle Lake, Round Lake et Big Trout. La *Loi sur les jeunes contrevenants* et la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* ont grandement modifié les besoins judiciaires: auparavant, 60 pour 100 des causes entendues par la Cour provinciale l'étaient par la Division criminelle, et 40 pour 100 par la Division de la famille, mais la situation s'est aujourd'hui inversée, et les besoins de la Division criminelle n'ont pas diminué. Le délai pour la tenue des audiences de la Division de la famille est passé de deux semaines à deux mois au cours de l'exercice.

Les conditions climatiques ont permis la tenue d'environ 50 pour 100 des audiences des cours mobiles prévues dans le Nord, et les causes en retard s'accumulent.

La signification des documents en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* coûte très cher dans cette région, allant de 300 $ à 400 $, ce qui représente un fardeau financier pour les parties.

RÉGION DU SUD-OUEST

Si la Cour provinciale (Division de la famille) peut généralement suffire à la tâche dans cette région, elle le doit à la collaboration étroite entre des juges consciencieux et un personnel administratif qui travaillent sans relâche et avec beaucoup d'imagination: le recours fréquent aux audiences préliminaires, à des listes d'attente et à un horaire souple ont permis de ne pas multiplier les causes accumulées. Pour éviter d'annuler des audiences, il faut constamment chercher des juges qui puissent se déplacer. Il importe donc d'assurer une plus grande souplesse en cas de vacance de poste, comme dans les comtés de Grey et Bruce. Les vacances, la maladie, les cours de perfectionnement, les séances de formation du personnel judiciaire, le travail qu'exigent la rédaction des jugements et l'examen des lois et de la jurisprudence, ainsi que les rencontres judiciaires, sont autant de facteurs qui réduisent le temps consacré aux audiences des tribunaux.

Les juges de la région ont noté une augmentation des poursuites en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, qu'ils attribuent à une meilleure connaissance de la loi par les forces policières. Dans certaines parties de la région, il y a cependant eu moins de mises en accusation. Tous les greffes ont enregistré des actions longues et contestées en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, qui dépassaient la capacité quotidienne des tribunaux. Il n'était pas rare que certains procès durent jusqu'à quarante jours.

Dans presque toute la région, les tribunaux pour adolescents peuvent compter sur un service communautaire bien organisé faisant appel à des salariés et à de nombreux bénévoles. Les juges reçoivent de plus en plus de rapports positifs sur ce programme: "a travaillé avec enthousiasme... a fait preuve de ponctualité et fait beaucoup plus que ce qu'on lui demandait... a volontairement offert de revenir... a travaillé fort et s'est attiré l'admiration de tous..." Ces observations montrent bien la valeur du programme.

Innovative programs were established in the region during the year including a private mediation centre in Windsor, set up by psychologists to deal with custody and access issues; a values program for young offenders in Lambton County, run by volunteers from Lambton College; and a counselling service for Sarnia youths referred by the court, families, schools and police.

Judges continued to offer interesting work experiences for those students participating in the experience programs. Through them the students gain insight into the workings of the Provincial Court (Family Division) and an increased appreciation and respect for the legal process and how it relates to the family.

Even though a revision in the federal divorce law has shortened grounds for divorce to a one-year separation period, there was no appreciable decrease in the number of custody matters brought before the Provincial Court (Family Division).

CENTRAL WEST REGION

This area of eight counties and judicial districts is served by eight judges with outside assistance provided when necessary by the Office of the Chief Judge. Outside assistance was necessary when a proceeding required several days of courtroom time. All lengthy matters were pre-tried and generally involved domestic relations and child welfare matters. Sittings take place in Fort Erie, Niagara Falls, Welland, St. Catharines, Cayuga, Simcoe, Brantford, Cambridge, Kitchener, Guelph, Burlington, Oakville, Milton and Orangeville. Orangeville did not, as indicated in the 1984-85 report, move into the central region. During the year, there was one retirement, a move to another region by the senior judge, the arrival of two replacement judges and the appointment of a new senior judge. There is still a pressing need for an additional judge to sit wherever most needed at a particular time.

The region is large, consisting of both urban and rural populations. Eight judges sit in 14 centres, a situation that created some difficulty with scheduling. Pre-trials of potentially lengthy matters somewhat alleviated these difficulties.

The *Young Offenders Act* has increased the number of charges laid. The numbers do, however, vary considerably from area to area, with the Niagara area, in particular, reporting a significant increase. However there was no undue delay having matters heard, in part because there was not an unusual number of trials, particularly lengthy ones. In addition, very few young persons spent significant time in detention prior to trial and therefore matters received early attention.

The disbanding of youth bureaus in certain areas of the region is a major concern. The particular fear is that there will be an inappropriate reduction in the number of charges being laid or, alternatively, that the number of charges will increase beyond that warranted by the behavior of the young people in the communities. There have been no new programs since the 1984-85 report.

Des programmes novateurs ont été mis en oeuvre dans la région: un centre privé de médiation mis sur pied à Windsor par des psychologues pour traiter des questions de garde et de visite, un programme sur les valeurs de la société à l'intention des jeunes contrevenants organisé dans le comté de Lambton par des bénévoles du collège de Lambton, et un service d'orientation pour les jeunes dirigés par les tribunaux, les familles, les établissements scolaires et la police de Sarnia.

Les juges proposent des expériences de travail intéressantes aux jeunes qui participent aux programmes d'emploi. Ces jeunes en arrivent ainsi à mieux connaître les rouages de la Cour provinciale (Division de la famille) et à apprécier davantage le système judiciaire et les services qu'il rend aux familles.

Si la loi fédérale sur le divorce a réduit à un an la période de séparation qui peut être invoquée comme motif de divorce, il n'y a cependant pas eu de baisse notable du nombre de causes inscrites devant la Cour provinciale (Division de la famille) pour obtenir la garde d'un enfant.

RÉGION DU CENTRE-OUEST

Cette région comprend huit comtés et districts judiciaires, desservis par huit juges, et peut compter sur l'aide du bureau du juge en chef, surtout lorsqu'un procès nécessite plusieurs jours d'audiences. Les causes de longue durée, qui traitent généralement des relations familiales et du bien-être de l'enfance, font l'objet d'audiences préliminaires. Les audiences se tiennent à Fort Erie, Niagara Falls, Welland, St. Catharines, Cayuga, Simcoe, Brantford, Cambridge, Kitchener, Guelph, Burlington, Oakville, Milton et Orangeville. Contrairement à ce qu'indiquait le rapport de 1984-1985, Orangeville n'a pas été rattachée à la région du Centre. Parmi les principaux changements survenus au cours de l'exercice, soulignons le départ d'un juge, la mutation du juge principal à une autre région, l'arrivée de deux juges suppléants et la nomination d'un nouveau juge principal. La région a toujours grand besoin d'un autre juge pour les audiences les plus urgentes.

La région du Centre-Ouest comprend des centres urbains et des milieux ruraux. Les huit juges de la région tiennent des audiences dans 14 localités, ce qui rend difficile l'établissement des calendriers. C'est pourquoi les causes plus longues font l'objet d'audiences préliminaires.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, le nombre des mises en accusation a augmenté. La situation diffère cependant beaucoup d'un centre à l'autre, la région de Niagara affichant par exemple une augmentation importante. Il n'y a cependant pas de délai excessif dans la tenue des audiences, notamment parce que le nombre de procès, surtout ceux de longue durée, n'est pas anormalement élevé. En outre, très peu de jeunes passent beaucoup de temps en détention avant leur procès, et les causes sont rapidement entendues.

Le démantèlement des centres pour adolescents dans certaines localités de la région est une source de préoccupation, car il pourrait y avoir une baisse inappropriée du nombre de mises en accusation, ou, au contraire, une augmentation du nombre d'accusations non justifiée par le comportement des jeunes dans leurs collectivités. Aucun nouveau programme n'a été instauré depuis la parution du rapport 1984-1985.

Some concern is also being expressed about the changes in detention procedures as a result of the *Child and Family Services Act*, specifically to what appears to be a lack of discretion given to judges and unnecessary difficulty in having young persons transferred from open to secure detention.

There were no significant changes regarding child protection proceedings. Lengthy matters continued to create scheduling difficulties with a consequent delay in having matters heard.

There were no significant changes in the number of applications. A major change, however, occurred as a result of the earlier provision in the legislation for the garnishment of wages. This reduced the number of default proceedings but resulted in more hearings where a dispute to the garnishment was filed. The legislative change appears to have resulted in an increase in monies collected. One court office (Kitchener) has a trial project at this time wherein duty counsel is involved significantly twice per week in default proceedings and in first appearances. In custody and access disputes, there was greater emphasis on obtaining reports regarding the best interests of children and the capacity of parents or other individuals to meet those interests. Mediation was used more often, particularly in the Kitchener court, where a volunteer mediator from the John Howard Society was available. It is too early yet to assess the results of these two projects.

There continued to be space shortages — particularly when long trials disrupted hearings of the regular list — and too few regular staff for the increased workload the Provincial Court (Family Division) has assumed with its growing jurisdiction over the past few years.

Les modifications de la procédure de détention, par suite de l'application de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, font aussi l'objet de préoccupations, notamment en raison du manque de pouvoir discrétionnaire des juges et des difficultés inutiles que présente le transfert des jeunes d'un milieu ouvert à un milieu fermé.

Il n'y a pas de changement important à signaler du côté de la protection de l'enfance. Ces causes sont parfois longues, ce qui peut entraîner des difficultés dans l'établissement d'un calendrier et des retards dans la tenue des audiences.

Le nombre de requêtes n'a pas non plus beaucoup changé. Soulignons cependant un changement important, découlant des dispositions antérieures de la loi sur la saisie-arrêt des salaires, qui a eu pour effet de réduire le nombre de poursuites pour défaut mais d'augmenter le nombre d'audiences en cas de contestation. Cette modification législative a manifestement eu pour effet d'accroître les sommes d'argent perçues. Dans le cadre d'un projet expérimental, le greffe du tribunal de Kitchener a un avocat de service qui s'occupe deux fois par semaine des poursuites pour défaut et des premières comparutions. Dans les litiges sur les droits de garde et de visite, l'accent est davantage mis sur l'intérêt de l'enfant et la capacité des parents ou des tiers à le respecter. Le recours à la médiation est plus fréquent, surtout à la cour de Kitchener, qui dispose d'un médiateur bénévole de la John Howard Society. Il n'est pas encore possible d'évaluer les résultats de ces deux projets.

Les locaux sont toujours insuffisants, surtout lorsque de longs procès ont lieu en même temps que les autres audiences, et le personnel est trop restreint par rapport au volume de travail accru qui découle des nouvelles responsabilités confiées depuis quelques années à la Cour provinciale (Division de la famille).

Provincial Courts (Criminal Division)

F.C. Hayes, Chief Judge
H.A. Rice, Associate Chief Judge

There was a slight decrease in the number of charges received in the Provincial Court (Criminal Division) and the Provincial Offences Court. However, the nature of the cases resulted in a general increase in the amount of court time required to obtain a final disposition.

In addition to the greater complexity of the cases, submissions involving the Charter of Rights required a significant amount of court time; while there was a small decrease in the number of narcotics prosecutions, many of them required many days, and sometimes months, to conclude.

Prosecutions under miscellaneous statutes, such as the *Income Tax Act*, the *Combines Act*, the *Environmental Protection Act* and matters asserting native treaty and aboriginal rights, required more court time and support facilities. As well, introduction of the Youth Court without any additional judicial or physical resources has created difficulties in other areas and delays in the disposition of cases.

Cour provinciale (Division criminelle)

F.C. Hayes, juge en chef
H.A. Rice, juge en chef adjoint

Le nombre d'accusations portées devant la Cour provinciale (Division criminelle) et la Cour des infractions provinciales a légèrement diminué, mais, en raison de leur nature, la cour a dû y consacrer plus de temps avant d'arriver à un jugement définitif.

En plus d'entendre des causes de plus en plus complexes, la cour consacre maintenant beaucoup de temps aux affaires relatives à la Charte des droits. Les poursuites relatives aux stupéfiants ont aussi légèrement diminué, mais leur règlement demande souvent plusieurs jours, parfois plusieurs mois.

Les poursuites intentées en vertu de diverses lois telles que la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur les coalitions*, la *Loi sur la protection de l'environnement*, et les questions portant sur les traités et les droits des autochtones mobilisent de plus en plus les services de soutien de la Cour provinciale. La mise en place de tribunaux pour adolescents sans affectation de nouvelles ressources a eu pour effet d'accroître le volume de travail et les délais de règlement.

Court sittings as of March 31, 1986 were presided over by 159 judges, 16 of whom continued in office after retirement age. The sittings of the court were held at 160 locations throughout the province, with multiple-courtroom establishment at approximately 25 of those locations.

The increased application of resources and amended scheduling procedures has improved the disposition time in York Region and Peel, but the increasing caseload and nature of the cases is placing a substantial demand on the available resources.

Meetings were held in various areas with representatives of the bench, the bar, the Crown attorney's office, and the area legal aid director to discuss scheduling procedures and other matters related to achieving an earlier disposition of criminal matters.

The method of assigning judicial personnel and the scheduling of cases in various areas is under continuous review so that a particular judge, or group of judges, can assume a continuing responsibility for a case at an early stage.

There has been an increased use of bilingual services in Metropolitan Toronto, both for trials and for preliminary hearings whenever requested by the accused. There were also bilingual trials in the Provincial Offences Court in the designated areas.

Probation officers of the Provincial Court (Criminal Division) continued to use community resources for the rehabilitation of the accused. These resources permit the person to render some service to the community.

Judges from Metropolitan Toronto worked in other areas of the province for 1,918 judge days during the fiscal year. The demand continued for the court to attend in remote communities in northwestern and northeastern Ontario. However, the introduction of the Youth Court made it impossible to return to the communities for sentencing and continuations as soon as was desirable.

The judges continued to participate in such education programs as:

- regional education seminars;
- a one-week education program held at the University of Western Ontario;
- observation of the hearing of criminal appeals with the cooperation and assistance of the Chief Justice of Ontario and members of the Court of Appeal; and
- conferences and seminars sponsored by the Canadian Association of Provincial Court Judges, the Canadian Institute for the Administration of Justice, and the Canadian Bar Association.

The law clerk assigned to the Office of the Chief Judge continued to:

- review judgments of the Court of Appeal and law reports and circulate matters of interest to the judges;
- prepare appropriate annotations for recently reported judgments; and
- conduct research in areas of criminal law relevant to the Provincial Court (Criminal Division), including assisting judges in their preparation of judgments.

Au 31 mars 1986, les sessions de la Cour étaient présidées par 1 juges, dont 16 avaient dépassé l'âge de la retraite. Ces sessions tiennent dans 160 localités de la province, dont 25 environ dispose de salles d'audience regroupées sous un même toit.

Il a été possible de raccourcir les délais de règlement dans les régio de York et Peel en accroissant les ressources et en changeant la da des procès, mais l'augmentation du nombre des causes et la natu des dossiers mettent lourdement à contribution les ressources existante

Dans bien des régions, des réunions ont eu lieu avec des représentan de la magistrature et du barreau, le procureur de la Couronne et directeur de l'aide juridique locale pour discuter de la date des proc et des mesures qui pourraient permettre de régler plus rapidement l affaires criminelles.

La cour révise constamment la méthode d'affectation du personn judiciaire et l'établissement des dates des audiences dans les diverse régions, pour faire en sorte que le même juge ou groupe de juge s'occupe de certaines affaires dès le début du procès.

Un plus grand nombre d'accusés se sont prévalus des services bi lingues dans la région de Toronto, tant lors des procès que de audiences préliminaires. Dans les régions désignées, la Cour de infractions provinciales a tenu également des procès bilingues.

Les agents de probation de la Cour provinciale (Division criminelle utilisent les ressources communautaires pour la réhabilitation des accusés, qui peuvent ainsi jouer un rôle constructif dans la collectivité

Au cours de l'exercice, l'aide apportée aux autres régions par les juges de la communauté urbaine de Toronto a représenté 1 918 jours de travail. La Cour a encore été appelée à siéger dans les localités éloignées du Nord-Ouest et du Nord-Est de l'Ontario. Depuis la création des tribunaux pour adolescents, elle n'a pu cependant y retourner aussi souvent que souhaitable pour le prononcé des sentences et les ajournements.

Les juges ont continué de participer à divers programmes de formation judiciaire:

- ateliers régionaux de formation;
- programme de formation d'une semaine organisé à l'université de Western Ontario;
- assistance en qualité d'observateurs aux audiences des appels criminels, avec la collaboration du juge en chef de l'Ontario et des membres de la Cour d'appel;
- conférences et colloques parrainés par l'Association canadienne des juges de cours provinciales, l'Institut canadien pour l'administration de la justice et l'Association du barreau canadien.

Le clerc affecté au bureau du juge en chef a continué à:

- examiner les jugements de la Cour d'appel et les recueils de jurisprudence et distribuer des documents sur des questions intéressant les juges;
- préparer des annotations pour des jugements récents;
- faire des recherches dans les domaines du droit criminel relevant de la Cour provinciale (Division criminelle) et aider les juges à préparer leurs jugements.

Provincial Courts (Criminal Division)				Cours provinciales (Division criminelle)
	1983-84	1984-85	1985-86	
CHARGES RECEIVED—ALL STATUTES				**ACCUSATIONS REÇUES—ENSEMBLE DES LOIS**
Metro Toronto	1,332,523	1,230,041	983,069	Communauté urbaine de Toronto
Remainder of province	1,971,099	1,938,476	2,022,735	Reste de la province
TOTAL	3,303,622	3,168,517	3,005,804	TOTAL
DISPOSITIONS—ALL STATUTES				**DÉCISIONS—ENSEMBLE DES LOIS**
Metro Toronto	1,913,206	1,391,942	1,017,197	Communauté urbaine de Toronto
Remainder of province	1,931,226	1,947,335	2,003,374	Reste de la province
TOTAL	3,844,432	3,339,277	3,020,571	TOTAL
CHARGES RECEIVED—CRIMINAL CODE				**ACCUSATIONS REÇUES—CODE CRIMINEL**
Metro Toronto	104,497	104,060	92,682	Communauté urbaine de Toronto
Remainder of province	244,437	251,416	224,908	Reste de la province
TOTAL	348,934	355,476	317,590	TOTAL
DISPOSITIONS—CRIMINAL CODE				**DÉCISIONS—CODE CRIMINEL**
Metro Toronto	99,853	99,642	87,743	Communauté urbaine de Toronto
Remainder of province	245,485	247,874	219,701	Reste de la province
TOTAL	345,338	347,516	307,444	TOTAL

In Metropolitan Toronto, the number of courtroom days allocated to special criminal prosecutions (i.e., cases requiring one day or more) was 854.
Dans la communauté urbaine de Toronto, le nombre de journées d'utilisation des salles d'audience affectées à des poursuites criminelles spéciales (cause dont l'examen dure au moins une journée) a été de 854.

Provincial Court (Civil Division)

S.D. Turner, Chief Judge

In Ontario, there are 117 courts within the Provincial Court (Civil Division). The proper title for each court is Provincial Court (Civil Division)/Small Claims Court.

There are 13 full-time provincial judges: 10 judges in Toronto and one judge each in Ottawa, Hamilton and St. Catharines.

In addition, barristers and solicitors throughout the province are appointed to act as deputy judges to preside in actions for not more than $1,000.

With the exception of Metropolitan Toronto, the Provincial Court (Civil Division) has jurisdiction in any action for the payment of money or recovery of personal property where the amount claimed or property value does not exceed $1,000, exclusive of interest and costs. Within Metropolitan Toronto the court has jurisdiction in any action not exceeding $3,000, exclusive of interest and costs. There is legislative provision for the extension of the monetary jurisdiction of $3,000 to courts outside Metropolitan Toronto, but to date that authority has not been exercised.

Cour provinciale (Division civile)

S.D. Turner, juge en chef

En Ontario, la Cour provinciale (Division civile) compte 117 tribunaux, dont le nom officiel est le suivant: Cour provinciale (Division civile) — cour des petites créances.

La Cour provinciale compte 13 juges à plein temps, dont dix à Toronto, un à Ottawa, un à Hamilton et un à St. Catharines.

Dans toutes les régions de la province, un certain nombre d'avocats ont également qualité de juges suppléants et peuvent entendre des causes sur des litiges n'excédant pas 1 000 $.

La Cour provinciale (Division civile) a compétence pour entendre toute action en paiement ou recouvrement de biens mobiliers n'excédant pas 1 000 $, intérêts et frais non compris, sauf dans la communauté urbaine de Toronto. Dans cette région, sa juridiction s'étend à toute action n'excédant pas 3 000 $, intérêts et frais non compris. En dehors de la communauté urbaine de Toronto, la loi permet d'étendre la juridiction de la cour aux actions portant sur des litiges n'excédant pas 3 000 $, mais cette disposition législative n'a pas été invoquée jusqu'à maintenant.

The Provincial Court (Civil Division) hears and determines in a summary way all questions of law and fact and may make such order as is considered just and agreeable to good conscience. In addition, the courts administer concurrently all rules of equity and the common law.

The courts deal with a large range of actions such as contracts, false imprisonments, real estate commissions, travel problems and wrongful dismissals. There are different steps in the processing of these actions such as entries of claims, entries of defences, service of documents, judgments, garnishees, judgment summons, executions and motions.

Operating the courts on a daily basis are capable and dedicated clerks, bailiffs, referees and staff. A trial coordinator and staff organize trial lists and pre-trials in Metropolitan Toronto.

La Cour provinciale (Division civile) entend et juge de façon sommaire toute question de droit et de fait et peut émettre les ordonnances qui lui paraissent justes et moralement acceptables. En outre, elle administre concurremment les règles d'equity et de common law.

La cour entend une large gamme de litiges: contrats, séquestrations, commissions immobilières, problèmes liés à des voyages et renvois injustifiés. Selon les litiges, les procédures peuvent comprendre l'inscription des demandes, l'enregistrement de la défense, la signification des avis et documents, les jugements, les ordonnances de saisie-arrêt, les citations en paiement, les exécutions et autres requêtes.

Dans leurs activités quotidiennes, les tribunaux peuvent compter sur la compétence et le dévouement des greffiers, huissiers et arbitres et d'un personnel administratif important. Dans la communauté urbaine de Toronto, un coordonnateur s'occupe de l'organisation des rôles et des procédures préparatoires au procès.

Ontario Law Reform Commission

Chairman:
James R. Breithaupt, C.St.J., C.D., M.A., LL.B.

Vice-Chairman:
H. Allan Leal, O.C., LL.M., LL.D., D.C.L.

Members:
Honourable Richard A. Bell, P.C., LL.D.
William R. Poole
Barry A. Percival (to January 22, 1986)
Earl A. Cherniak (from March 6, 1986)
J. Robert S. Pritchard, M.B.A., LL.M. (from March 6, 1986)
Margaret A. Ross, B.A. (Hon.), LL.B. (from March 6, 1986)

The Ontario Law Reform Commission was established by the Ontario Law Reform Commission Act, 1964, S.O. 1964, c.78, now R.S.O. 1980, c.343. Section 2(1) of the present act provides that the function of the commission is to inquire into and consider any matter relating to:

- reform of the law having regard to the statute law, the common law and judicial decisions;
- the administration of justice;
- judicial and quasi-judicial procedures under any act;
- any subject referred to it by the Attorney General.

Commission de réforme du droit de l'Ontario

Président:
James R. Breithaupt, C.St-J., c.d., M.A., LL.B.

Vice-président:
H. Allan Leal, o.c., LL.M., LL.D., D.C.L.

Membres:
Richard A. Bell, c.p., LL.D.
William R. Poole
Barry A. Percival (jusqu'au 22 janvier 1986)
Earl A. Cherniak (depuis le 6 mars 1986)
J. Robert S. Pritchard, M.B.A., LL.M. (depuis le 6 mars 1986)
Margaret A. Ross, B.A. (Hon.), LL.B. (depuis le 6 mars 1986)

La Commission de réforme du droit de l'Ontario a été instituée par la *Loi de 1964 sur la Commission de réforme du droit de l'Ontario*, L.O. 1964, c.78, maintenant L.R.O. 1980, c.343. Aux termes de l'article 2(1) de la loi, la commission a pour fonction d'étudier toute question relative aux points suivants:

- réforme du droit, tant sur le plan des lois que du common law et des décisions judiciaires;
- administration de la justice;
- procédures judiciaires et quasi-judiciaires prévues par les lois;
- toute question soumise par le procureur général.

Since its establishment, the commission has studied many subjects and has published 83 reports, including annual reports. An appendix to each annual report lists the reports of the commission and refers to legislation that implements commission recommendations. Such legislation covers numerous areas and is reflected in such diverse statutes as the *Family Law Act, 1986*, *Succession Law Reform Act*, *Children's Law Reform Act*, *Marriage Act*, *Age of Majority and Accountability Act*, Part IV of the *Landlord and Tenant Act*, *Powers of Attorney Act*, and *Occupiers' Liability Act*.

Activities During 1985-86

On December 16, 1985, the commission received a reference from the Attorney General to inquire into and report on the law relating to political activity by Crown employees.

The Attorney General requested that the commission report by July 1, 1986, and during the fiscal year most of the commission's resources were directed towards the completing the reference.

Present Program

The present program of the commission consists of 13 projects dealing with:

- the administration of estates of deceased persons (including the Hague Convention Concerning the International Administration of the Estates of Deceased Persons);
- basic principles of land law;
- the law of positive and restrictive covenants;
- the law of mortgages;
- time sharing;
- law of contract amendment;
- the law of standing;
- contribution among wrongdoers;
- land held subject to French title;
- wrongful life, wrongful birth and related actions;
- remedies for wrongful intereference with goods;
- compensation for personal injury and death; and
- liability of the Crown.

Substantial progress has been made on many of these projects.

The commission continued to receive valuable assistance in its research and deliberations from many sources, including the judiciary, the legal profession and the public. In addition, the commission maintained liaison with other law reform agencies, both in Canada, through the Law Reform Conference of Canada, and abroad, and with such bodies as the Uniform Law Conference of Canada, the Canadian Bar Association and county and district law associations.

Depuis sa création, la commission a étudié un grand nombre de questions et publié 83 rapports, notamment des rapports annuels. L'annexe de chacun de ces rapports annuels présente la liste des rapports publiés par la commission et des lois qui appliquent ses recommandations. Ces dernières portent sur un grand nombre de sujets et se retrouvent dans diverses lois telles que la *Loi de 1986 sur le droit de la famille*, la *Loi portant réforme du droit des successions*, la *Loi portant réforme du droit de l'enfance*, la *Loi sur le mariage*, la *Loi sur la majorité et la capacité civile*, la partie IV de la *Loi sur la location immobilière*, la *Loi sur les procurations* et la *Loi sur la responsabilité des occupants*.

Activités de l'exercice 1985-1986

Le 16 décembre 1985, le procureur général demandait à la commission d'étudier la loi sur les activités politiques des employés de la Couronne et de lui faire rapport avant le 1er juillet 1986. Au cours de l'exercice, la plus grande partie des ressources de la commission a été affectée à ce travail.

Travaux en cours

Les travaux actuels de la commission comprennent 13 projets sur les questions suivantes:

- administration des successions (et les dispositions de la Convention de La Haye sur l'administration internationale des successions);
- principes fondamentaux du droit foncier;
- engagements de nature positive ou restrictive;
- lois relatives aux hypothèques;
- temps partagé;
- lois relatives aux modifications des contrats;
- qualité pour agir;
- partage de la responsabilité entre les auteurs de délits;
- droits de propriété fonciers d'origine française;
- "wrongful life, wrongful birth" et instances semblables (notions de droit américain relatives aux naissances dites réjudiciables, etc.);
- recours contre l'ingérence;
- indemnisation pour blessures corporelles et décès;
- responsabilité de la Couronne.

Des progrès importants ont été accomplis dans un grand nombre de ces projets.

La commission a continué de recevoir une aide précieuse dans ses délibérations et ses recherches de la part de la magistrature, des avocats et du public. Elle est aussi restée en contact avec divers organismes de réforme du droit au Canada, tels que la Conférence canadienne des organismes de réforme du droit, et à l'étranger, ainsi qu'avec la Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada, l'Association du barreau canadien et les associations d'avocats des comtés et districts.

Ontario Municipal Board

Chairman: H.E. Stewart

Vice-Chairmen:
W.H.J. Thompson
D.S. Colbourne
D.D. Diplock (retired April 26, 1985)
P.M. Brooks
H.H. Lancaster
D.H. McRobb

Members:
A.B. Ball
H.W. Kelly
J.A. Wheler
E.A. Seaborn
A.J.L. Chapman
C.G. Charron
K.D. Bindhardt
P.G. Wilkes
J.E. Hendy (resigned August 30, 1985)
V.M. Singer
M.D. Henderson
D.L. Santo
D.M. Rogers
T.F. Baines
S.R. Cole
G. Campbell
G.T. Dobbs
G.M. Hobart
D.W. Middleton
J.R. Mills
P.H. Howden
E.F. Crossland
G.A. Harron
M.A. Rosenberg
R.D.M. Owen
N.L. Cheeseman (retired January 3, 1986)
R.W. Rodman
G.I. Thomson
Brian W. McLoughlin
René Chartier

Administration
As of December 31, 1985, the board had a staff of 75. Staff members provide administrative and clerical services to process applications, appeals and referrals, schedule hearings, and prepare board orders and decisions.

Commission des affaires municipales de l'Ontario

Président:
H.E. Stewart

Vice-présidents:
W.H.J. Thompson
D.S. Colbourne
D.D. Diplock (a pris sa retraite le 26 avril 1985)
P.M. Brooks
H.H. Lancaster
D.H. McRobb

Membres:
A.B. Ball
H.W. Kelly
J.A. Wheler
E.A. Seaborn
A.J.L. Chapman
C.G. Charron
K.D. Bindhardt
P.G. Wilkes
J.E. Hendy (a remis sa démission le 30 août 1985)
V.M. Singer
M.D. Henderson
D.L. Santo
D.M. Rogers
T.F. Baines
S.R. Cole
G. Campbell
G.T. Dobbs
G.M. Hobart
D.W. Middleton
J.R. Mills
P.H. Howden
E.F. Crossland
G.A. Harron
M.A. Rosenberg
R.D.M. Owen
N.L. Cheeseman (a pris sa retraite le 3 janvier 1986)
R.W. Rodman
G.I. Thomson
Brian W. McLoughlin
René Chartier

Administration
Au 31 décembre 1985, la commission disposait d'un effectif de 75 fonctionnaires qui assurent les services administratifs et de soutien touchant les requêtes, les appels, les renvois, le calendrier des audiences et la préparation des ordonnances et décisions de la commission.

Members of the board spent 5,312 days at 2,615 hearings dealing with 4,573 files during the fiscal year. Most cases were heard within two to three months of application or appeal — an expeditious service to municipalities and other involved parties.

It is the practice of the board to conduct hearings in the municipality from which the application originated. This practice required extensive travel by members of the board to all parts of Ontario. Hearings not within reasonable commuting distance from Toronto were arranged on a weekly-trip basis and did not involve daily travel from Toronto.

During 1985-86, hearings for planning matters took 54 per cent of the members' hearing time. Assessment appeals required 28 per cent, land compensation required five per cent, and other matters required the remaining seven per cent.

The O.M.B. continued offering French-language hearings. During 1985-86, 12 matters were heard by the board in French, including minor variance, consent and zoning appeals as well as assessment matters. Most of these hearings were held in the district of Cochrane, the united counties of Prescott and Russell and the regional municipality of Ottawa-Carleton. Two hearings in the Chatham area were conducted in French.

Selected decisions of the board may be found in the "Ontario Municipal Board Reports," published by Canada Law Book Limited. Copies of individual decisions may be obtained from the board's information office. It is also possible to be placed on the board's subscription list for copies of all decisions or certain decision types.

A computer system which will automate the production of acknowledgments, invoices, management reporting and notices of appointment will be on-line in late 1986.

Regulation 722, made under section 90 of the *Ontario Municipal Board Act*, and Regulation 316, made by the former Land Compensation Board, were consolidated and redrafted in 1985. After extensive internal review, the revised rules were available for public review and discussion in November 1985. The board will then consider the submissions at a June 1986 board meeting.

Assessment Appeals

The board has made excellent progress in clearing the backlog of complaints assumed from the county and district courts as a result of the proclamation on January 1, 1983 of the *Assessment Appeals Procedure Statute Law Amendment Act*. The board's mandate was to deal with that backlog — which comprised 95,500 complaints — within a three-year period and to ensure that no further backlog is created with the new appeals made to the board from decisions of the Assessment Review Board. The target date for dealing with the backlog is attainable, subject only to the caution that certain issues pending before the courts preclude the board dealing with some appeals.

Au cours de l'exercice, la commission a tenu 2 615 audiences et étudié 4 573 dossiers, ce qui représente 5 312 jours de travail. La plupart des causes ont été entendues dans les deux ou trois mois suivant la requête ou l'appel — ce qui assure un service rapide aux municipalités et aux parties.

La commission tient généralement ses audiences dans la municipalité qui a présenté la requête, ce qui oblige les commissaires à se déplacer dans toute la province. Lorsqu'ils doivent se rendre dans des localités éloignées de Toronto, ils y vont généralement pour quelques jours.

Au cours de l'exercice, 54 pour 100 des audiences ont porté sur des questions d'aménagement du territoire, 28 pour 100 sur des appels en matière d'évaluation foncière, 5 pour 100 sur des appels en matière d'indemnisation foncière, et 7 pour 100 sur diverses questions.

La commission a continué de tenir des audiences en français. C'est ainsi qu'elle a entendu en français 12 causes portant sur des dérogations mineures, des appels en matière de consentement et de zonage et des questions d'évaluation foncière. La plupart de ces audiences se sont tenues dans le district de Cochrane, les comtés unis de Prescott et Russell et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Deux audiences se sont aussi déroulées en français dans la région de Chatham.

Un certain nombre de décisions de la commission paraissent dans la revue Ontario Municipal Board Reports, publiée par la maison d'édition Canada Law Book Limited. On peut se procurer des copies des décisions auprès du service d'information de la commission. On peut aussi souscrire un abonnement pour recevoir toutes les décisions ou certaines catégories d'entre elles.

Un système informatique, qui permettra d'automatiser la préparation des accusés de réception, des factures, des rapports de gestion et des avis de convocation, sera en place vers la fin de 1986.

Le règlement 722, préparé en vertu de l'article 90 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, et le règlement 316, préparé par l'ancien Office d'indemnisation foncière, ont été mis à jour et refondus en 1985. Après une étude interne approfondie, les règles révisées ont été rendues publiques en novembre 1985 aux fins de discussion. La commission a étudiéra les mémoires des parties intéressées à son assemblée du 27 juin 1986.

Appels concernant l'évaluation foncière

La commission a fait des progres importants pour régler les appels qui étaient entendus auparavant par les cours de comté et de district et dont elle est chargée depuis le 1er janvier 1983, date d'entrée en vigueur de la Loi modifiant la *Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière*. Elle devait régler en trois ans les affaires accumulées, soit 95 500 plaintes, tout en veillant à ce que les nouveaux appels interjetés contre les décisions de la Commission de révision de l'évaluation foncière ne s'accumulent pas à leur tour. La commission croit pouvoir régler ces affaires dans le délai prévu, mais devra cependant attendre le jugement des tribunaux avant de régler certains appels.

Due to the large volume of complaints and the considerable number of decisions which have been issued by the board, a number have been appealed to the courts on points of law. Relatively few matters have been the subject of an application for review of a decision under the board's act. Only three requests for judicial review were received during the year. Given the number of hearings, this represents an extremely favorable commendation of the board. In three instances, the Ombudsman was requested to investigate decisions of the board and these appear predominantly to be disagreements with the conclusion reached.

There is a significant number of complaints where resolution appears to be beyond the ability of the board to accomplish until judicial determinations have been made. The most significant area is that of the assessment of condominiums. The greatest area of concern is in the City of Mississauga where there were estimated to be more than 20,000 outstanding complaints included in the backlog transfer. During 1984, the appeal in respect of Peel Condominium Corporation #57 from the decision of Judge Grey was heard and decision rendered by the divisional court. Another decision of the board with respect to a Metropolitan Toronto Condominium Corporation was also the subject of an appeal to the courts and a decision was rendered.

These two decisions appear to have prompted the Ministry of Revenue to reassess condominiums, province-wide, in 1984 and 1985 taxation. They have, in line with their view of those decisions, recalculated prior years for purposes of hearings.

Planning Act Matters

The board has been dealing with matters coming before it under the new *Planning Act*, since its proclamation on August 1, 1983.

One significant impact of the *Planning Act* is that the board now dismisses or allows appeals made regarding zoning by-laws rather than approving zoning by-laws. This resulted in the significant decrease in the number of zoning by-law appeals approvals received by the board. That decrease represents the number of by-laws with no objections which formerly came to the board for routine approval in chambers. Under the new legislation, only those by-laws which are appealed and will require a hearing come to the board for disposition. This has relieved the board of a considerable administrative workload and has enabled more efficient processing of those matters which require a hearing.

Capital Expenditures of Municipalities and School Boards

The Ontario Municipal Board is charged with approving a number of financial matters related to local government.

Section 64 of the *Ontario Municipal Board Act* requires the board approve all undertakings by municipalities, school boards (other than separate school boards) and local boards that are to be financed by revenues of subsequent years extending beyond the term of the incumbent municipal council or by the issue of debentures. Undertakings to be financed from current funds during the term of the council are excluded.

En raison du nombre important de plaintes soumises à la commission et du nombre considérable de décisions qu'elle a rendu, plusieurs appels ont été interjetés devant les tribunaux sur des questions de droit. Au cours de l'exercice, seules quelques décisions ont fait l'objet d'une demande de révision en vertu de la loi sur la commission, et trois requêtes d'examen judiciaire ont été présentées. Compte tenu du nombre d'audiences de la commission, ces résultats témoignent de la qualité de son travail. L'ombudsman a été appelé à étudier les décisions de la commission dans trois cas, parce qu'il semblait y avoir désaccord sur les conclusions tirées par la commission.

Un grand nombre de plaintes ne peuvent être réglées par la commission, car il s'agit d'affaires qui doivent d'abord être jugées par les tribunaux. C'est le cas notamment de l'évaluation foncière des immeubles en copropriété. À cet égard, dans la seule ville de Mississauga, plus de 20 000 plaintes ont été déposées et figurent parmi les plaintes accumulées confiées à la commission. En 1984, l'appel de la décision du juge Grey dans l'affaire Peel Condominium Corporation n° 57 a été entendu et la Cour divisionnaire a rendu son jugement. Une autre décision de la commission touchant une entreprise de copropriétés de la communauté urbaine de Toronto a également fait l'objet d'un appel devant les tribunaux, qui ont rendu leur jugement.

Ces deux jugements ont incité le ministère du Revenu à procéder à une nouvelle évaluation foncière des copropriétés dans la province pour les années d'imposition 1984 et 1985. À la lumière de ces jugements, le ministère a effectué des ajustements en matière d'évaluation foncière pour les années antérieures, en vue des audiences de la commission.

Affaires relatives à la Loi sur l'aménagement du territoire

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, le 1er août 1983, la commission est chargée de régler les affaires qui en découlent.

En vertu de la loi, la commission peut rejeter ou autoriser des appels relatifs aux règlements de zonage, plutôt que d'approuver simplement ces règlements, ce qui a contribué à réduire considérablement le nombre d'autorisations d'appels relatifs aux règlements de zonage. Cette diminution est proportionnelle au nombre de règlements de zonage qui n'ont pas été contestés et dont l'approbation n'était plus qu'une formalité. En vertu de la nouvelle loi, seuls les règlements de zonage qui font l'objet d'appels et exigent la tenue d'audiences sont considérés par la commission. Cette nouvelle procédure a permis de réduire le travail administratif de la commission, qui peut ainsi régler plus rapidement les affaires qui nécessitent la tenue d'audiences.

Dépenses en immobilisations des municipalités et des conseils scolaires

La Commission des affaires municipales de l'Ontario est chargée d'approuver certaines activités financières des administrations locales.

Aux termes de l'article 64 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, la commission doit approuver tous les projets des municipalités, conseils scolaires (autres que les conseils des écoles séparées) et conseils locaux qui doivent être financés à même les recettes futures pendant une période excédant la durée du mandat du conseil municipal, ou par l'émission de débentures. La commission n'a pas à approuver les projets financés à même les recettes courantes pendant la durée du mandat du conseil.

The method for calculating the debt capacities of municipalities and school boards is given in sufficient detail in the board's publicication, "The Role of the Ontario Municipal Board with respect to undertakings involving long-term commitments by Ontario Municipalities and School Boards."

Detailed procedure manuals, setting out the board's requirements for applications for the approval of capital expenditures, imposition of special rates, borrowing in excess of 70 per cent of a municipality's current outstanding receivables, the use of surplus debenture funds, etc., have been sent, for guidance purposes, to all municipalities, school boards and conservation authorities. Copies of these manuals are available from the board.

The board also acts as an arbitrator or appeal body with respect to a number of other financial matters. These include the apportionment of shared costs for school, county, region, homes for the aged, welfare boards and planning purposes. Also, the board may be requested to review the equalization factors and equalized assessments as published annually by the Ministry of Revenue.

The board has been given a number of legislative powers to ensure not only the financial viability of local government entities, but also the welfare of the rate payers who councils seek to specifically charge for specific purposes.

Land Compensation

The responsibilities of the former Land Compensation Board have been successfully integrated into the Ontario Municipal Board since the proclamation of the *Expropriations Amendment Act* on July 15, 1983. The integration has enabled the board to be responsive in arranging earlier hearings than was previously possible and has resulted in a significant reduction in the number of pending files on land compensation matters.

Revenue

The board has adopted, under section 99 of the *Ontario Municipal Board Act*, a tariff which establishes a processing fee in connection with each application, appeal or referral. The fees collected by the board are paid to the Treasurer of Ontario.

La méthode permettant de calculer le pouvoir d'emprunt d'une municipalité ou d'un conseil scolaire est expliquée de façon détaillée dans la brochure intitulée "The Role of the Ontario Municipal Board with respect to undertakings involving long-term commitments by Ontario Municipalities and School Boards."

À titre d'information, la commission a fait parvenir aux municipalités, aux conseils scolaires et aux offices de protection de la nature des manuels de procédure qui expliquent la marche à suivre pour présenter des demandes d'approbation de dépenses en immobilisation, d'imposition de taxes foncières spéciales, d'emprunts excédant la limite de 70 pour 100 des comptes impayés d'une municipalité, ou de l'utilisation de l'excédent des fonds provenant des débentures. On peut se procurer des exemplaires de ces manuels auprès de la commission.

La commission a aussi qualité d'organisme d'arbitrage ou d'appel pour certaines autres questions financières, notamment le partage des coûts relatifs aux écoles, aux comtés, aux régions, aux foyers pour personnes âgées, aux bureaux pour l'administration de l'aide sociale et à l'aménagement du territoire. Elle peut aussi être appelée à réviser les facteurs de péréquation et la péréquation de l'évaluation établis chaque année par le ministère du Revenu.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, la commission est chargée de veiller à la santé financière des administrations municipales et de protéger les intérêts des contribuables municipaux.

Indemnisation foncière

Depuis la proclamation de la *Loi modifiant la Loi sur l'expropriation*, le 15 juillet 1983, la commission a pris en charge les attributions de l'ancien Office d'indemnisation foncière. Cette intégration réussie lui a permis d'accélérer la tenue des audiences et de réduire de façon importante le nombre de dossiers d'indemnisation foncière en attente.

Recettes

En vertu de l'article 99 de la *Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario*, la commission a adopté un barème de droits à acquitter pour le traitement de chaque requête, appel ou renvoi. Les droits recueillis par la commission sont versés au Trésorier de l'Ontario.

Revenue		Recettes
Application, Appeal or Referral Type	**Fees Collected/Droits recueillis $**	**Requêtes, appels et renvois**
Capital Expenditures	360 237	Dépenses en immobilisation
Planning Act Matters	176 870	Affaires concernant la Loi sur l'aménagement du territoire
Assessment Appeals	74 680	Appels concernant l'évaluation foncière
Miscellaneous	37 865	Divers
TOTAL	649 653	TOTAL

Expenditures		Dépenses
Account Item	**Amount/Montant $**	**Poste**
Salary & Wages	3 967 300	Salaires et rémunérations
Employee Benefits	612 100	Avantages sociaux
Transportation & Communications	417 400	Transport et communications
Services	125 900	Services
Supplies & Equipment	162 700	Fournitures et matériel
Transfer Payments	4 000	Paiements de transfert
TOTAL	5 289 400	TOTAL

Assessment Review Board

Chairman: Z.J.C. Pratas
Vice-Chairman: G.C. Hewson
Vice-Chairman and Provincial Registrar: T.G. Murphy

48 part-time members

Jurisdiction
The Assessment Review Board was established under the *Assessment Act*, 1968-69 and continues under the *Assessment Review Court Act*, R.S.O. 1980 as amended. This board is an administrative tribunal which draws its jurisdiction from the *Assessment Act*, the *Municipal Act* and the *City of Ottawa Act, 1962*.

The responsibility of the board is to resolve through hearings as soon as practicable:

- complaints in writing against:
  - the assessments of real property on the basis of municipal taxation;
  - errors in and omission from the assessment roll; and
  - errors in and omission from the roll as a public or separate school supporter;
- upon application by a municipality or an owner the apportionment of municipal taxes or rates applicable to individual parcels where land has been assessed in block;
- when authorized by a municipal by-law (or by way of an appeal from the decision of a municipal council), applications for the cancellation, reduction or refund of municipal taxes and applications for the increase in municipal taxes where gross or manifest errors have been made in the collector's roll; and
- when authorized by a municipal by-law appeals from special redevelopment charges.

Administrative Functions
The regional registrars of the board are responsible for the processing and scheduling for hearing complaints and appeals against assessments and appeals against school support and for the certification of the last revised assessment roll of each municipality in Ontario. The regional registrars also accept appeals from decisions of the board for transmittal to the Ontario Municipal Board.

Commission de révision de l'évaluation foncière

Président:
Z.J.C. Pratas

Vice-président:
G.C. Hewson

Vice-président et registrateur provincial:
T.G. Murphy

48 membres à temps partiel

Compétence
Constituée en vertu de la *Loi de 1968-1969 sur l'évaluation foncière*, la Commission de révision de l'évaluation foncière poursuit ses activités dans le cadre de la *Loi sur la Cour de révision de l'évaluation foncière*, L.R.O. 1980. Il s'agit d'un tribunal administratif habilité par la *Loi sur l'évaluation foncière*, la *Loi sur les municipalités* et la *Loi de 1962 sur la municipalité d'Ottawa*.

Elle a pour mandat d'entendre et de régler le plus vite possible:

- les plaintes présentées par écrit sur les sujets suivants:
  - évaluation foncière aux fins de l'impôt foncier municipal
  - erreurs et omissions figurant au rôle d'évaluation foncière
  - erreurs et omissions concernant la destination de la taxe scolaire (système public ou séparé) figurant au rôle;
- la ventilation des impôts municipaux ou du taux applicable à chaque parcelle, lorsqu'un terrain a été évalué en bloc, sur demande présentée par une municipalité ou un propriétaire;
- si les règlements municipaux le permettent (ou si la décision d'un conseil municipal peut être portée en appel), les demandes d'annulation, de réduction ou de remboursement des impôts municipaux, et les demandes d'augmentation des impôts municipaux lorsque des erreurs grossières ou manifestes figurent dans l'évaluation foncière;
- si les règlements municipaux le permettent, les appels relatifs aux frais spéciaux de réaménagement.

Fonctions administratives
Les greffiers régionaux de la commission sont chargés de recevoir les plaintes et les appels concernant l'évaluation foncière et la taxe scolaire, de fixer la date des audiences et de viser le dernier rôle d'évaluation révisé de chaque municipalité de l'Ontario. Ils reçoivent également les appels présentés contre les décisions de la commission et les lui transmettent.

SUMMARY OF ACTIVITIES

Board Sittings

During the year, the board sat for 2,035.5 days in various municipalities in Ontario and heard and determined 149,532 complaints, appeals and applications.

The regional registrars processed and scheduled complaints against assessments filed under section 34 and 39 of the *Assessment Act* and accepted 9,518 appeals to the Ontario Municipal Board, including the collection and transmittal of prescribed fees in the amount of $76,190. In addition, the regional registrars processed and scheduled applications under Section 496 of the *Municipal Act*.

During 1985-86, the board experienced a further increase in complaints relating to certain types of properties, such as commercial, industrial and comdominiums. As in previous years, such complaints required considerable time to hear and determine, particularly in Metropolitan Toronto.

Because several assessment matters have been appealed to the courts on points of law, the disposition by the board of more than 50,000 complaints has, at the request of the parties concerned, been delayed pending the court decisions.

To assist in scheduling certain complex complaints and professional tax agents, assignment hearings were held in Toronto and other major centres.

Fifty-five municipalities were reassessed under section 63(3) of the *Assessment Act* resulting in a considerable increase in the number of complaints received in these municipalities.

Training and Development of Board Members and Staff

Five seminars for Board members and clerks were held in various locations. Regional registrars and deputy regional registrars attended instructional seminars.

Operation Program for the Fiscal Year 1985-86

The Assessment Review Board continued to review its practices and procedures and to accelerate its hearings in order to certify assessment rolls as quickly as possible. The Assessment Review Board continued to improve its data processing system and to extend its adaptability to additional tasks.

BILAN DES ACTIVITÉS

Séances de la commission

Au cours de l'exercice, la commission a tenu 2 035,5 jours d'audiences dans les diverses municipalités de l'Ontario, entendu et réglé 149 532 plaintes, appels et requêtes.

Les greffiers régionaux ont reçu et fixé les dates d'audience des plaintes présentées en vertu des articles 34 et 39 de la *Loi sur l'évaluation foncière*, et accepté 9 518 appels interjetés devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario, en plus de percevoir et remettre 76 190 $ en droits prescrits. Ils ont aussi reçu et étudié des requêtes en vertu de l'article 496 de la *Loi sur les municipalités*.

Au cours de l'exercice, la commission a reçu un nombre encore plus important de plaintes concernant certaines catégories de bien-fonds comme les propriétés commerciales et industrielles et les immeubles en copropriété. Comme par le passé, l'audition et le règlement de ces plaintes ont nécessité beaucoup de temps, surtout dans la région de Toronto.

Plusieurs questions ayant été portées en appel sur des points de droit, le règlement de plus de 50 000 plaintes a été retardé, à la demande des parties concernées en attendant les décisions de la cour.

Pour faciliter l'audition de certaines plaintes complexes et entendre des fiscalistes, la commission a tenu des audiences à Toronto et dans d'autres grands centres.

Cinquante-cinq municipalités ont fait l'objet d'une réévaluation foncière en vertu de l'article 63(3) de la *Loi sur l'évaluation foncière*, ce qui a entraîné une augmentation considérable du nombre de plaintes reçues dans ces municipalités.

Formation et perfectionnement des membres et du personnel de la commission

Cinq séminaires ont été organisés en divers endroits à l'intention des membres et des greffiers de la commission. Les greffiers régionaux et leurs adjoints ont participé aussi à des séminaires de formation.

Programme d'activités pour l'exercice 1985-1986

La Commission de révision de l'évaluation foncière cherche à améliorer constamment ses règles de pratique et de procédure et à accélérer la tenue de ses audiences afin de viser le plus rapidement possible les rôles d'évaluation. Elle cherche aussi à améliorer son système de traitement de données et à l'adapter à d'autres fonctions.

Summary of Assessment Review Board Complaints and Appeals				État récapitulatif des plaintes et appels reçus par la Commission de révision de l'évaluation foncière
	1983-84	1984-85	1985-86	
Section 39 of the *Assessment Act* (i)	156,235	140,904	109,368*	Article 39 de la *Loi sur l'évaluation foncière* (i)
Section 32 & 33 of the *Assessment Act* (ii)	9,825	10,218	9,423	Articles 32 et 33 de la *Loi sur l'évaluation foncière* (ii)
Section 486 of the *Municipal Act* (iii)	17,864	20,780	14,397	Article 486 de la *Loi sur les municipalités* (iii)
Other (iv)	9,377	18,296	19,656	Divers (iv)
TOTAL	193,301	190,198	152,844	TOTAL

*This figure does not include complaints filed from certain municipalities after the end of the fiscal year 1985-86 due to reassessment programs.
*Ne comprend pas le plaintes présentés par certaines municipalités après la clôture de l'exercice 1985-86, par suite des programmes de réévaluation.

(i) This section deals with complaints made against annual assessments and school support made under section 39 of the act.

(ii) This section deals with complaints against additional assessments under sections 32 and 33 of the act.

(iii) This section deals with applications and appeals relating to:
- –cancellation, reduction or refund of municipal taxes under section 496;
- –increase in municipal taxes by reason of clerical errors under section 497.

(iv) This section deals with:
- –apportionment of municipal taxes under section 406;
- –palpable errors in the assessment rolls

(i) Cet article porte sur les plaintes visant les évaluations foncières annuelles et la destination des taxes scolaires, établies en vertu de l'article 39 de la loi.

(ii) Cet article concerne les plaintes visant les évaluations foncières supplémentaires faites en vertu des articles 32 et 33 de la loi.

(iii) Cet article porte sur les demandes et appels concernant :
- –l'annulation, la réduction ou le remboursement des impôts municipaux en vertu de l'article 496;
- –l'augmentation des impôts municipaux à la suite d'une erreur d'écriture, en vertu de l'article 497.

(iv) Cet article porte sur les points suivants :
- –répartition des impôts municipaux en vertu de l'article 406;
- –erreurs manifestes figurant aux rôles d'évaluation foncière.

Summary of Appeals and Fees Transmitted to the Ontario Municipal Board			État récapitulatif des appels et droits transmis à la Commission des affaires municipales de l'Ontario
	1985-86	1984-85	
Appeals	9,518	13,080	Appels
Fees ($)	76,190	141,095	Droits ($)

Criminal Injuries Compensation Board

Chairman:
Margaret Scrivener

Vice-Chairman:
Gerald M. Harquail

Vice-Chairmen (part-time):
Audrey Merrett
Anne Stanfield

Members (part-time):
Vera Brooks
Gloria J. Burt
Greville Clarke
Linda Clippingdale
Eli Freeman
John D.V. Hoyles
Celia Kavanagh
James D. Lang
E. Lee Monaco
John F. Santos
Teresa Tait
Ann Tomjenovic
Uno Viegandt

The board administers compensation for the *Victims of Crime Act, 1971*, which succeeded the *Law Enforcement Compensation Act, 1967*.

The board decides whether applicants for compensation are eligible and the amount to be awarded. Compensation is awarded, for personal injury only, when a person is injured or killed as a result of a crime of violence which is an offence under the Criminal Code of Canada. Injuries caused by a motor vehicle are excluded by the act unless the vehicle is used as a weapon.

Compensation may also be awarded if a person is injured or killed:

- when lawfully arresting or attempting to arrest an offender or suspected offender for an offence against a person other than the applicant or a dependant or against such person's property;
- when assisting a peace officer executing law enforcement duties; and
- when preventing or attempting to prevent the commission of an offence or suspected offence against a person other than the applicant or a dependent or against such person's property.

Hearings
Board hearings are public except when a public hearing would be prejudicial to a trial, or in cases involving sexual offences. They are held during the year in Toronto and, when practical, in such centres as Kingston, London, Ottawa, Sault Ste. Marie, Thunder Bay and Windsor.

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels

Présidente:
Margaret Scrivener

Vice-président:
Gerald M. Harquail

Vice-présidents (à temps partiel):
Audrey Merrett
Anne Stanfield

Membres (à temps partiel):
Vera Brooks
Gloria J. Burt
Greville Clarke
Linda Clippingdale
Eli Freeman
John D.V. Hoyles
Celia Kavanagh
James D. Lang
E. Lee Monaco
John F. Santos
Teresa Tait
Ann Tomjenovic
Uno Viegandt

La commission, qui comprend une présidente et un vice-président à temps plein, ainsi que deux vice-présidents et 13 membres à temps partiel, est chargée d'administrer la *Loi de 1971 sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*, qui a remplacé la loi de 1967 intitulée *Law Enforcement Compensation Act*.

La commission décide du bien-fondé et du montant de l'indemnisation. Une indemnisation pour blessures corporelles est accordée exclusivement lorsqu'une personne est blessée ou tuée à la suite d'un acte de violence qui constitue un délit aux termes du Code criminel du Canada. La loi ne couvre pas les blessures causées par un véhicule automobile, à moins que le véhicule n'ait été utilisé comme arme.

Une indemnisation peut aussi être accordée lorsqu'une personne est blessée ou tuée en tentant d'arrêter légalement un contrevenant ou une personne présumée coupable d'un délit commis contre une personne autre que celle qui présente la demande, une personne à sa charge ou les biens de cette personne, ou lorsqu'une personne est blessée ou tuée en aidant un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions, ou en tentant d'empêcher qu'un délit ou un délit présumé soit commis contre une personne autre que celle qui présente la demande, une personne à sa charge ou les biens de cette personne.

Audiences
La commission tient des audiences publiques, sauf pour les cas de délits sexuels ou lorsque cela peut influer sur le déroulement d'un procès. Les audiences ont lieu à Toronto et, lorsque cela est possible, dans divers centres comme Kingston, London, Ottawa, Sault Ste. Marie, Thunder Bay et Windsor.

Productivity

The board heard 1,233 applications in 1985-86 compared to 1,043 in 1984-85. Compensation was denied in 48 cases. There were 1,220 awards ordered, compared to 1,086 in the previous year.

A total of $4,000,275.27 was paid in compensation, compared to $3,285,883.54 in the previous year. The average award for the fiscal year was $2,772.76. The number of applications increased from 1,697 in 1984-85 to 1,799 during this fiscal year.

Bilan

En 1985-1986, la commission a entendu 1 233 requêtes, contre 1 043 en 1984-1985; 48 demandes n'ont fait l'objet d'aucune indemnisation. En tout, 1 220 indemnités ont été versées, contre 1 086 il y a un an.

Les indemnités versées se sont élevées à 4 000 275,27 $ contre 3 285 883,54 $ en 1984-1985. L'indemnité moyenne était de 2 772,76 $. Le nombre de demandes a augmenté, passant de 1 697 en 1984-1985 à 1 799 au cours de l'exercice.

Criminal Injuries Compensation Board, Comparative Summary Applications and Dispositions

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels Sommaire des demandes et règlements

	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	
Eligible applications received	1328	1488	1697	1799	Demandes admissibles reçues
Applications heard (1)	928	925	1041	1233	Demandes entendues (1)
Applications heard and dismissed	93	59	67	48	Demandes entendues et rejetées
Second hearings	4	0	2	0	Deuxième audience
Review of awards	3	6	6	3	Révision de la somme accordée
Decisions completed and awards ordered (2)	950	970	1086	1220	Decisions prises et indemnisations accordées (2)
Files closed	150	407	415	455	Dossiers clos
Interim awards	11	3	5	7	Indemnisations provisionnelles
Supplementary awards	84	83	76	81	Dossiers clos
Periodic awards	17	18	15	12	Indemnisations périodiques
Lump sum payments ($)	2,328,957.11	2,677,791.38	2,693,372.73	3,382,775.91	Paiements globaux ($)
Periodic payments ($)	554,741.10	571,924.18	592,510.81	617,499.36	Paiements périodiques ($)
Total of awards ordered ($)	2,883,698.21	3,249,715.56	3,285,883.54	4,000,275.27	Total des indemnisations accordées ($)
Average award (3) ($)	2,451.54	2,760.61	2,480.08	2,772.76	Indemnisation moyenne (3) ($)

(1) Includes heard but dismissed and heard but further evidence required but does not include files closed.
(2) Includes interim, supplementary and periodic awards.
(3) Periodic payments not included when arriving at average award.

(1) Ces chiffres comprennent les demandes entendues mais rejetées et les demandes nécessitant un supplément de preuves, mais pas les dossiers clos.
(2) Ces chiffres comprennent les indemnisations provisionnelles, supplémentaires et périodiques.
(3) L'indemnisation moyenne ne comprend pas les paiements périodiques.

Board of Negotiation

Chairman:
G.W. Swayze

Members:
J.M. Bennett
F.L. Heaman
W.J. Mowat
D. Peters

Commission de négociation

Président:
G.W. Swayze

Membres:
J.M. Bennett
F.L. Heaman
W.J. Mowat
D. Peters

The Ontario Board of Negotiation was created by section 27 of the *Expropriation Act, 1968-69*, to provide an informal tribunal which, without prejudice to any subsequent arbitration procedures, could negotiate in a summary and informal manner a compensation settlement in expropriation cases.

The board, upon written request from either party, arranges a meeting between the expropriated party and the expropriating authority. A formal notice is issued to both parties advising the time and place of meeting.

The board meets throughout the province without cost to either party. A unique provision of the act provides that the board shall view the property in question.

Individuals may appear on their own behalf and present their compensation claim.

The board first listens to both parties. If they have not agreed during the meeting, then the board gives its opinion as to the compensation it deems fair. This may or may not be accepted by either party; if no agreement follows, they are free to proceed to arbitration (Ontario Municipal Board).

La Commission de négociation de l'Ontario a été constituée aux termes de l'article 27 de la *Loi de 1968-1969 sur l'expropriation*, qui prévoit la création d'une instance officieuse autorisée, sans toutes réserves des procédures d'arbitrage ultérieures, à négocier de façon sommaire et officieuse le règlement de l'indemnisation à verser en cas d'expropriation.

Sur demande écrite de l'une ou l'autre partie, la commission organise des rencontres avec l'exproprié et l'expropriateur, qui reçoivent notification officielle de l'heure et du lieu de la réunion.

La commission tient séance partout dans la province, sans frais pour les parties. Une disposition particulière de la loi l'oblige à inspecter le bien frappé d'expropriation.

Les particuliers peuvent plaider en leur propre nom et présenter leur demande d'indemnisation.

Après avoir entendu les deux parties et si les parties ne parviennent pas à un accord au cours de la réunion, la commission donne son avis sur l'indemnisation qu'elle considère équitable. Cet avis peut être accepté ou rejeté par l'une ou l'autre partie; si aucun accord n'intervient, les parties sont libres de recourir à l'arbitrage de la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Monthly Breakdown — The Board of Negotiation
Fiscal Year April 1, 1985 — March 31, 1986

Ventilation mensuelle des dossiers de la Commission de négociation
Exercice du 1er avril 1985 au 31 mars 1986

	APRIL AVRIL	MAY MAI	JUNE JUIN	JULY JUILLET	AUGUST AOÛT	SEPTEMBER SEPTEMBRE	OCTOBER OCTOBRE	NOVEMBER NOVEMBRE	DECEMBER DÉCEMBRE	JANUARY JANVIER	FEBRUARY FÉVRIER	MARCH MARS	TOTAL
Requests Received Demandes reçues	13	9	2	13	9	4	3	1	7	3	2	4	70
Meetings Held Séances tenues	7	6	2	4	10	7	3	2	2	4	4	2	53

As of March 31, 1986 there were nine files in process (one of the nine to be scheduled and eight are scheduled for meetings and waiting to be held).

Au 31 mars 1986, 9 dossiers étaient en cours d'examen (pour l'un d'entre eux, la date restait à fixer, pour les 8 autres, des réunions avaient été prévues mais ne s'étaient pas encore tenues).

Office of the Public Complaints Commissioner

Clare E. Lewis, Commissioner

On December 21, 1984, the *Metropolitan Toronto Police Force Complaints Act, 1984* became law. This act established the Office of the Public Complaints Commissioner as a permanent agency. Formerly, it had operated as a pilot project.

Bureau du commissaire aux plaintes du public

Clare E. Lewis, commissaire

Institué le 21 décembre 1984 par la *Loi de 1984 sur les plaintes concernant la police de la communauté urbaine de Toronto*, le Bureau du commissaire aux plaintes du public est un organisme permanent, né d'un projet pilote antérieur.

In October 1985, Clare E. Lewis, a judge of the Provincial Court (Criminal Division) replaced Sidney B. Linden, the first commissioner, who resigned after leading the office through its formative years.

The Office of the Public Complaints Commissioner brings a civilian element to complaints by the public against police officers. While the police force is responsible for initial investigation into complaints — the way most are settled — the commissioner may bring in civilian investigators if he believes that there has been undue delay or other exceptional circumstances in the conduct of the investigation, any time 30 days or more after the complaint has been filed, or at the request of the chief of police. Rather than initial investigation, the commissioner's role is to monitor the police investigation and review and re-investigate at the request of the complainant after the chief of police has reached a decision on the complaint.

The commissioner receives a copy of all complaints and monthly investigative reports. He also maintains contact with the Public Complaints Investigation Bureau of the police force to remain informed about particular cases and about general issues pertaining to investigation.

If the commissioner agrees with the decision of the chief of police, or if he does not believe that the public interest requires a public hearing of the complaint, a review report is written and sent to the complainant, the subject officer, and the chief of police. Whether the commissioner agrees or disagrees with the police chief, he may make recommendations to prevent the problem encountered by the complainant from recurring.

Also, if required in the public interest, the commissioner may send the case to a Board of Inquiry for ajudication. Once this is done, the commissioner has no further decision-making power in the case.

A Board of Inquiry consists of one or three civilians (the number depends on whether the complaint is minor or serious), independent of both the police force and the Office of the Public Complaints Commissioner. The officer under investigation is usually represented by counsel and the complainant may also be represented. A lawyer representing the Attorney General presents the case, witnesses are called, evidence is presented, and arguments of law are made. At the end of the hearing, the board decides if the officer is guilty of misconduct. If such is the conclusion it can discipline the officer with penalties ranging from a reprimand to dismissal from the police force.

In the 1985-1986 reporting year, five boards of inquiry delivered decisions. Summaries of these decisions can be found in the fourth Annual Report of the Office of the Public Complaints Commissioner.

En octobre 1985, M. Clare E. Lewis, juge de la Cour provinciale (Division criminelle), succédait au premier commissaire, M. Sidney B. Linden, qui avait remis sa démission après avoir présidé à la naissance du bureau.

Le Bureau du commissaire aux plaintes du public fait participer les civils à la procédure de règlement des plaintes portées contre la police. C'est au corps de police qu'il revient d'effectuer l'enquête initiale, et la majorité des plaintes sont traitées de cette façon. Le commissaire peut confier une enquête à ses propres enquêteurs civils, s'il a des raisons de croire qu'il y a eu un retard indu ou d'autres circonstances exceptionnelles dans la conduite de l'enquête, au moins 30 jours après le dépôt de la plainte ou à la demande du chef de police. Le travail principal du commissaire ne porte pas sur l'enquête initiale, mais plutôt sur le contrôle des enquêtes policières et leur examen, ainsi que l'ouverture d'une nouvelle enquête, à la demande du plaignant, après que le chef de police a communiqué sa décision.

Le commissaire reçoit copie des plaintes et des rapports mensuels d'enquête. Il reste en contact avec le bureau d'enquête du corps de police pour suivre les dossiers et les questions générales relatives à l'enquête.

S'il partage la décision du chef de police, ou s'il n'estime pas que l'intérêt public exige la tenue d'une audience publique, le commissaire rédige un rapport qu'il envoie au plaignant, à l'agent de police concerné et au chef de police. Qu'il soit d'accord ou non avec le chef de police, il peut présenter des recommandations en vue d'éviter que ne se répète le problème ayant fait l'objet d'une plainte.

Au nom de l'intérêt public, le commissaire peut soumettre la plainte à une commission d'enquête. Il n'a alors plus aucun pouvoir de décision.

La commission d'enquête, formée d'un ou de trois civils (selon la gravité de la plainte), est indépendante du corps de police et du Bureau du commissaire aux plaintes du public. Le policier concerné s'y fait généralement représenter par un avocat, ce que peut également faire le plaignant. L'avocat qui représente le procureur général présente la cause, la commission appelle les témoins et entend les témoignages, et les points de droit sont présentés. À la fin de l'audience, la commission d'enquête détermine si le policier est coupable d'inconduite. Elle peut alors lui imposer des mesures disciplinaires, et les sanctions peuvent aller de la réprimande au renvoi du corps de police.

Au cours de l'exercice 1985-1986, cinq commissions d'enquête ont rendu jugement, dont on trouve le résumé dans le quatrième rapport annuel du Bureau du Commissaire aux plaintes du public.

	1985	1984	1983	
OPEN CASES	1109	1077	1039	**DOSSIERS OUVERTS**
—New complaints received	749	790	758	—Nouvelles plaintes reçues
—Carried over from previous year	385	287	281	—Dossiers reportés de l'année précédente
—Requests for review (1)	116	99	70	—Demandes de révision(1)
CLOSED CASES				**DOSSIERS RÉGLÉS**
Number of cases closed	724	643	757	Nombre de dossiers reglés
Action taken by police force	41	38	40	Mesures prises par la police
—Educational action	5	2	8	—Mesures éducatives
—Summary discipline for minor transgressions	24	29	23	—Mesures disciplinaires pour infractions mineures
—Formal *Police Act* discipline charges	5	7	6	—Sactions disciplinaires prises en vertu de la *Loi sur la police*
—Sent to Board of Inquiry by Chief	1	3	–	—Renvoi à la commission d'enquête par le chef de police
—Formal Criminal Charge	6	0	0	—Accusations criminelles portées
Reviews completed by P.C.C.	122	80	69	Enquêtes faites par le commissaire aux plaintes du public
Police Complaints Board public hearings ordered (2)	5	5	6	Audiences de la Commission des plaintes contre la police ordonnées par le commissaire aux plaintes du public (2)
Informal resolutions (3)	73	143	214	Cas réglés de façon officieuse (3)

(1) Complainant who is not satisfied with the decision of the Chief of Police asks the Public Complaints Commissioner to review that decision.

(2) Public Complaints Commissioner has reviewed the decision of the Chief of Police and decided that it is in the public interest to order a hearing.

(3) Both complainant and subject officer sign a document summarizing the investigation conducted into the complaint, the manner in which the complaint was received, and indicating that both parties are satisfied with the resolution.

(1) Le plaignant qui n'est pas satisfait de la décision rendue par le chef de police demande au commissaire aux plaintes du public de réexaminer cette décision.

(2) Le commissaire aux plaintes du public a révisé la décision du chef de police et a estimé nécessaire, pour l'intérêt public, de tenir une audience.

(3) Le plaignant et le policier concerné signent un document résumant l'enquête effectuée sur la plainte et le règlement intervenu et indiquant que les deux parties sont satisfaites du règlement.

Acts administered by the Ministry of the Attorney General

Absconding Debtors Act
Absentees Act
Accidental Fires Act
Accumulations Act
Administration of Justice Act
Age of Majority and Accountability Act
Aliens' Real Property Act
Arbitrations Act
Architects Act, 1984
Assessment Review Board Act
Bail Act
Barristers Act
Blind Persons' Rights Act
Bulk Sales Act
Business Records Protection Act
Change of Name Act
Charitable Gifts Act
Charities Accounting Act
Children's Law Reform Act
Commissioners for Taking Affidavits Act
Compensation for Victims of Crime Act
Construction Lien Act, 1983
Conveyancing and Law of Property Act
Costs of Distress Act
Courts of Justic Act, 1984
Creditors' Relief Act
Crown Administration of Estates Act
Crown Agency Act
Crown Attorneys Act
Crown Witnesses Act
Disorderly Houses Act
Dog Owners' Liability Act
Dower and Miscellaneous Abolition Act
Escheats Act
Estates Administration Act
Evidence Act
Execution Act
Expropriations Act
Family Law Act, 1986
Fines and Forefeitures Act
Fraudulent Conveyances Act
Fraudulent Debtors Arrest Act
Frustrated Contracts Act
Gaming Act
Habeas Corpus Act
Hospitals and Charitable Institutions Inquiries Act
Hotel Registration of Guests Act
Innkeepers Act
Interpretation Act

Lois administrées par le ministère du Procureur général

Loi sur les débiteurs en fuite
Loi sur les absents
Loi sur les incendies fortuits
Loi sur la capitalisation
Loi sur l'administration de la justice
Loi sur la majorité et la capacité civile
Loi sur les biens-fonds des étrangers
Loi sur l'arbitrage
Loi de 1984 sur les architectes
Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière
Loi sur la mise en liberté sous cautionnement
Loi sur le protocole du barreau
Loi sur les droits des aveugles
Loi sur la vente en bloc
Loi sur la conservation en Ontario des documents commerciaux
Loi sur le changement de nom
Loi sur les dons de bienfaisance
Loi sur la comptabilité des oeuvres de bienfaisance
Loi portant réforme du droit de l'enfance
Loi sur les commissaires à la prestation des serments
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels
Loi de 1983 sur le privilège dans l'industrie de la construction
Loi sur les actes translatifs de propriété et le droit des biens
Loi sur les frais de saisie-gagerie
Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires
Loi sur le désintéressement des créanciers
Loi sur l'administration des successions par la Couronne
Loi sur les organismes de la Couronne
Loi sur les procureurs de la Couronne
Loi sur les témoins de la Couronne
Loi sur les maisons de jeu et de débauche
Loi sur la garde des chiens
Loi sur l'abolition du douaire et d'autres droits
Loi sur les biens en déshérence
Loi sur l'administration des successions
Loi sur la preuve
Loi sur l'exécution forcée
Loi sur l'expropriation
Loi de 1986 sur le droit de la famille
Loi sur les amendes et confiscations
Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers
Loi sur l'arrestation des débiteurs en fuite
Loi sur les contrats inexécutables
Loi sur les jeux de hasard
Loi sur l'habeas corpus
Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance
Loi sur l'inscription dans les hôtels
Loi sur les aubergistes
Loi d'interprétation

Interprovincial Subpoenas Act
Judicial Review Procedure Act
Juries Act
Justices of the Peace Act
Landlord and Tenant Act
Law Society Act
Legal Aid Act
Libel and Slander Act
Limitations Act
Lord's Day (Ontario) Act
Master and Servant Act
Mechanics' Lien Act
Mental Incompetency Act
Mercantile Law Amendment Act
Metropolitan Toronto Police Force Complaints Act, 1984
Ministry of the Attorney General Act
Minors' Protection Act
Mortgages Act
Negligence Act
Notaries Act
Occupiers' Liability Act
Ontario Law Reform Commission Act
Ontario Municipal Board Act
Partition Act
Pawnbrokers Act
Perpetuities Act
Powers of Attorney Act
Proceedings Against the Crown Act
Professional Engineers Act, 1984
Property and Civil Rights Act
Provincial Offences Act
Public Accountancy Act
Public Authorities Protection Act
Public Halls Act
Public Inquiries Act
Public Institutions Inspection Act
Public Officers Act
Public Trustee Act
Reciprocal Enforcement of Judgments Act
Reciprocal Enforcement of Judgments (U.K.) Act, 1984
Reciprocal Enforcement of Maintenance Orders Act, 1982
Regulations Act
Religious Freedom Act
Religious Organizations' Lands Act
Sales of Goods Act
Settled Estates Act
Sheriffs Act
Short Forms of Conveyances Act
Short Forms of Leases Act
Short Forms of Mortgages Act
Solicitors Act
Statute of Frauds
Statutes Act
Statutory Powers Procedure Act

Loi sur les assignations interprovinciales de témoins
Loi sur la procédure d'examen judiciaire
Loi sur les jurys
Loi sur les juges de paix
Loi sur la location immobilière
Loi sur la Société du barreau
Loi sur l'aide juridique
Loi sur la diffamation
Loi sur la prescription des actions
Loi sur le dimanche (Ontario)
Loi sur le louage de services
Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux
Loi sur l'incapacité mentale
Loi modifiant le droit commercial
Loi de 1984 sur les plaintes concernant la police de la communauté urbaine de Toronto
Loi sur le ministère du Procureur général
Loi sur la protection de la jeunesse
Loi sur les hypothèques
Loi sur le partage de la responsabilité
Loi sur les notaires
Loi sur la responsabilité des occupants
Loi sur la Commission de réforme du droit de l'Ontario
Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario
Loi sur le partage des biens en copropriété
Loi sur le prêt sur gage
Loi sur la durée des substitutions
Loi sur les procurations
Loi sur les actions contre la Couronne
Loi de 1984 sur les ingénieurs
Loi sur le droit privé
Loi sur les infractions provinciales
Loi sur les experts-comptables
Loi sur l'immunité des personnes publiques
Loi sur les salles publiques
Loi sur les enquêtes publiques
Loi sur l'inspection des établissements publics
Loi sur les fonctionnaires
Loi sur le curateur public
Loi sur l'exécution réciproque de jugements
Loi de 1984 sur l'exécution réciproque de jugements (R.-U.)
Loi de 1982 sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires
Loi sur les textes réglementaires
Loi sur la liberté du culte
Loi sur les biens-fonds des organismes religieux
Loi sur la vente d'objets
Loi sur les substitutions immobilières
Loi sur les shérifs
Loi sur les formules abrégées d'actes translatifs de propriété
Loi sur les formules abrégées de baux
Loi sur les formules abrégées d'hypothèques
Loi sur les procureurs
Loi relative aux preuves littérales
Loi sur les textes législatifs
Loi sur l'exercice des compétences légales

Succession Law Reform Act
Support and Custody Orders Enforcement Act, 1985
Surrogate Courts Act
Ticket Speculation Act
Time Act
Transboundary Pollution Reciprocal Access Act, 1986
Trespass to Property Act
Trustee Act
Unconscionable Transactions Relief Act
University Expropriation Powers Act
Variation of Trusts Act
Vendors and Purchasers Act
Wages Act
Warehouse Receipts Act
Warehousemen's Lien Act

Loi portant réforme du droit des successions
Loi de 1985 sur l'exécution d'ordonnances alimentaires et de garde d'enfants
Loi sur les cours des successions et des tutelles
Loi sur la revente abusive de billets de spectacle
Loi sur l'heure officielle
Loi de 1986 sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière
Loi sur l'entrée sans autorisation
Loi sur les fiduciaires
Loi sur la réduction des opérations exorbitantes
Loi sur le pouvoir des universités en matière d'expropriation
Loi sur la modification des fiducies
Loi sur la vente immobilière
Loi sur les salaires
Loi sur les récépissés d'entrepôt
Loi sur le droit de rétention de l'entreposeur